

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2021

*
* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 12 février 2021 à 18H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Rapport annuel 2019 sur le développement durable

002 - Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

003 - Finances - Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021

004 - Tableau des emplois

005 - Foncier - Convention d'entretien du passage couvert - résidence Saint-Etienne

006 - Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle BX 44

007 - Foncier - Régularisations foncières avec la SA HLM de l'Oise - parcelle ZA 770p

008 - Environnement - Assainissement eaux pluviales - Installation d'un clapet anti-retour sur le bassin rue des Hortensias et complément pour le trop plein sur le bassin du lotissement Beaulieu

09 - Environnement - GEMAPI - Convention de maîtrise d'ouvrage - Rétablissement de la continuité écologique de la rivière "le Thérain"

010- Fonds de modernisation des entreprises - Dossiers de Décembre 2020

011 - Service vie associative et patrimoine locatif - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « écume du jour » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement –

012 - Service vie associative et patrimoine locatif - Prix du bénévolat - Modification de l'article 7 du règlement intérieur

013 - Création du Prix Jeanne-Hachette, concours scolaire de promotion de l'égalité filles-garçons

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 5 février 2021

MME LE MAIRE : Bonsoir à tous. On va commencer ce Conseil Municipal.

Chers collègues, vous êtes un peu nombreux, il va falloir que la prochaine fois il y en ait encore quelques-uns qui passent en visio, parce que je regarde les places et normalement c'est une place entre deux, et là même nous, on est très serrés. Donc je pense qu'il ne faut pas hésiter à ce que les conseillers municipaux se mettent en visio. Entre chaque élu, normalement c'est 2 mètres. La prochaine fois, il faudra que ceux qui ne sont pas dans l'exécutif Ville Agglo soient en visio.

J'ouvre la séance. Je vous propose de désigner Hatice KILINC comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Hatice KILINC est notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 12 février 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Laureen HULOT, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Marianne SECK à Leïla DAGDAD, David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	19 février 2021
Date de la convocation	5 février 2021
Nombre de présents	43
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

MME LE MAIRE : Un petit détail mes chers collègues femmes, vous avez à votre place des petits pin's féminisés parce qu'il paraît que maintenant ça existe, avec maire adjointe ou conseillère municipale, donc voilà le petit cadeau du jour.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2020. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'examen des délibérations, je vous informe que j'ai reçu, dans les délais conformes au règlement intérieur du Conseil Municipal, le vœu du groupe Beauvais Osons l'Avenir, intitulé « Pour la transparence, l'efficacité et la justice dans la lutte contre la pandémie ». Chacun d'entre vous l'a d'ailleurs sur sa table, ou par mail pour les collègues qui sont actuellement en visioconférence. Je donne la parole à Madame LUNDY.

M. AURY : Il s'agit effectivement d'une proposition d'un vœu adressé aux autorités nationales, à l'État, mais qui concerne une préoccupation très massive de nos concitoyens. C'est-à-dire l'objectif que, je crois, pour le coup, nous partageons absolument tous, de pouvoir faire reculer et, à terme, disparaître cette pandémie pour retrouver des conditions de vie plus normales, et donc de pouvoir faire bénéficier le plus largement, à toutes celles et ceux qui le souhaitent, la possibilité de se faire vacciner. Or, nous le savons, nous sommes encore loin du compte. Je vous remercie au passage pour l'envoi que vous faites des informations de la Préfecture à l'ensemble des élus et je notais, dans le dernier envoi du 9 février, que nous n'étions pour l'instant dans l'Oise qu'à 15 987 injections sur une population de 825 077 habitants, c'est-à-dire 1,93 %. En sachant que, pour être considéré comme vacciné, il faut avoir eu les deux injections, et seules 2 639 personnes étaient vaccinées, totalement, au 9 février, donc on voit bien qu'on est très loin du compte. Et de plus en plus de voix s'élèvent, très diverses, d'abord dans le monde scientifique, mais aussi de personnalités et d'organisations très diverses, de pays aussi, pour dire qu'il est impossible de laisser les grandes sociétés pharmaceutiques, le marché, gérer cette production et cette distribution de vaccins, alors même que la recherche de ces laboratoires a bénéficié de larges fonds publics. C'est pourquoi nous proposons que notre ville s'associe à cette exigence forte que les vaccins soient considérés comme des biens publics mondiaux et soient libérés des brevets. Et je me permets donc de lire le vœu adressé à Madame la Préfète et aux parlementaires de l'Oise, en vue évidemment d'une transmission aux autorités nationales, « Pour la transparence, l'efficacité et la justice dans la lutte contre la pandémie ».

« Notre Conseil Municipal porte avec force auprès des représentants de l'Etat, l'urgence à faire reculer cette pandémie dont nous voyons concrètement dans notre commune les conséquences sociales graves. C'est pourquoi, nous demandons la gratuité des masques, surtout avec les nouvelles exigences officielles sur le port de masques chirurgicaux plutôt que de masques textiles artisanaux, et sans attendre la distribution par la ville de masques aux élèves du 1^{er} degré et aux personnes les plus fragiles.

Deuxièmement, l'organisation d'une vaccination pour tous ceux et toutes celles qui le souhaitent, en s'appuyant sur les collectivités, par la mise en place de centres de vaccination de proximité, afin d'assurer un maillage équilibré de tout le territoire et une facilité d'accès.

Troisièmement, la transparence en temps réel sur l'état des stocks de vaccins, les calendriers précis d'approvisionnement, le nombre de doses disponibles, le calendrier arrêté pour les phases successives de vaccination. C'est pourquoi, nous soutenons la proposition de faire des vaccins un bien commun mondial en les libérant de leur brevet et en les mettant dans le domaine public pour que chaque pays puisse en produire en quantité suffisante au plus vite pour endiguer l'émergence de variants et protéger efficacement toute la planète.

M. AURY (suite) : Et nous soutenons l'initiative citoyenne européenne lancée par de nombreuses organisations, chercheurs et scientifiques, appuyant la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'exigence que la Commission Européenne fasse la transparence sur les contrats signés avec les grandes sociétés pharmaceutiques et qu'elle déclenche immédiatement la procédure appelée licence d'office, qui est autorisée par l'article 31 de l'accord sur la propriété intellectuelle de l'Organisation Mondiale du Commerce de 1994. Cette procédure permet de se libérer des droits liés aux brevets et d'obliger les entreprises à fournir toutes les informations utiles à la production de biens jugés essentiels pour la population de la planète. Et les nouveaux vaccins deviendraient ainsi des génériques pouvant être produits par n'importe quel fabricant capable de le faire. Enfin, la mobilisation rapide par le Gouvernement français de tous les sites pharmaceutiques sur le sol national, en mettant en œuvre la loi sur la sécurité sanitaire adoptée le 23 mars 2020, qui autorise la réquisition de tous biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire.

Par ailleurs, et nous concluons là-dessus, comme toutes les communes et collectivités territoriales, en première ligne depuis le début pour gérer les conséquences de cette pandémie et venir en aide aux populations, nous exigeons aussi d'être pleinement et mieux associés aux décisions prises par l'Etat et de voir compensées financièrement par l'Etat les dépenses importantes engagées depuis un an, en réponse à la crise sanitaire, alors même que les budgets locaux ont subi des restrictions ces dernières années. »

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, la proposition de vœu que nous formulons et, je rappellerai ce qu'avait été la phrase du découvreur du vaccin contre la polio, Jonas SALK, qui avait dit « Il n'y aura pas de brevet sur ce vaccin que je viens de mettre au point, imagine-t-on un brevet sur le soleil ? »

MME MARAIS-BEUIL : Merci Madame le Maire et permettez-moi d'emblée de vous dire que je vais peut-être durer plus longtemps que d'habitude, je m'en excuse par avance. Monsieur AURY, j'ai bien entendu et j'ai bien lu votre vœu, déjà sachez qu'il n'y a dans cette assemblée que des gens qui veulent lutter contre la pandémie, qui veulent que la population soit protégée. Et ne voyez dans mon argumentation et dans ce que je vais vous dire rien contre le fait de douter de mon envie de lutter contre cela. Par contre, dans votre vœu, voyez-vous, il y a des inexactitudes qui parfois aussi prêtent à confusion. Je vais argumenter chapitre par chapitre, tout ce que vous avez dit.

Sur le premier, la gratuité des masques surtout avec la nouvelle exigence. Déjà, rappelez-vous au tout début, lorsque je suis venue ici et que j'ai fait une intervention, lorsque les masques textiles avaient été distribués dans les enveloppes kraft, je vous avais bien fait remarquer que dans les masques textiles il y avait deux catégories, la une qui protégeait à 90, la deux qui protégeait à 70, sur laquelle j'émettais déjà des doutes, et il ne me semble pas que vous ayez fait la moindre réaction, mais passons. Alors, vous nous dites la gratuité pour les élèves du 1^{er} degré et pour les personnes les plus fragiles. Je pense que vous ne connaissez pas ce qui a été prescrit depuis janvier, voyez-vous, sur la prescription des masques et sur la gratuité, les choses ont bien évolué. Pour les masques, vous pouvez avoir des masques, et je vous lis ce qui sort justement de Service Public France : « Vous pouvez avoir des masques gratuits en pharmacie sur présentation d'un document attestant d'un résultat positif à un test virologique du Covid-19 ou si vous avez été identifié comme cas contact. Vous pouvez également avoir des masques gratuits en pharmacie sur ordonnance de votre médecin si vous êtes une personne dite « fragile ou vulnérable. » Alors, permettez que je ne vous fasse pas la liste, mais ne serait-ce qu'une personne de plus de 60 ans est déjà considérée comme vulnérable.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Donc sur cette partie-là, il ne reste effectivement que les élèves du 1^{er} degré, mais je pense qu'il faut plutôt essayer de voir tout ce qui est mis en place sur les tests, et que d'ailleurs la commune va devoir mettre en place, pour tester les enfants dans les écoles.

Deuxièmement, l'organisation d'une vaccination pour tous ceux et toutes celles qui le souhaitent, pour un meilleur maillage. Je ne suis pas sûre que ce soit les vaccinodromes qui soient le plus efficace. Les pharmaciens ont vacciné 15 millions de personnes en un mois et demi, je pense que le meilleur maillage du territoire, ce sont les médecins, les pharmaciens, les infirmières et tous ceux qui œuvrent sur le domaine de la santé. Alors, effectivement, aujourd'hui on a quelques petits problèmes, puisque le Pfizer et le Moderna ont des règles de conservation qui sont drastiques et je pense effectivement que les super congélateurs, il ne peut pas y en avoir des dizaines sur le territoire, donc ils sont réservés. L'AstraZeneca pose un autre problème, c'est-à-dire qu'il est enflaconné par 10 doses. Et aujourd'hui, sachez-le, alors je vais peut-être vous en informer, mais sur la plateforme de vaccination de Beauvais, parce que je suis en contact, et nous sommes plusieurs à donner des noms, parce qu'il est hors de question aujourd'hui de jeter des doses, ces doses sont précieuses, elles sont essentielles, donc il faut pouvoir appeler au dernier moment, il y a une personne qui n'est pas venue, il reste une dose, il faut pouvoir les utiliser et sachez qu'ils le font très bien. Donc je pense que ce ne sont pas les vaccinodromes qui seront la solution, c'est le maillage que nous avons sur le territoire et donc de faire confiance à notre système de santé.

La transparence en temps réel sur l'état des stocks de vaccins, je pense que vous connaissez Monsieur AURY, data.gouv.fr, vous avez l'état des stocks au jour le jour, vous avez les livraisons au jour le jour. Et puis vous avez un site qui est extraordinaire, il s'appelle Covid Tracker, mis en place par un jeune étudiant qui aujourd'hui n'est plus étudiant, qui est extraordinaire, qui va au jour le jour piocher dans tout ce qui existe sur les réseaux, sur internet pour vous faire une analyse en temps réel de tout ce qui se passe. Donc la transparence, elle existe, et justement, Madame le Maire, je voulais vous remercier, pour nous diffuser régulièrement l'ensemble des documents, sachez que j'ai interrogé quelques confrères dans d'autres municipalités, ils n'ont pas cette transparence, donc je pense qu'on n'a rien à reprocher à Madame le Maire. Alors par contre, maintenant, il y aura peut-être des choses à voir avec l'Etat, avec le Gouvernement, avec l'Europe peut-être, mais certainement pas ici en Conseil Municipal.

C'est pourquoi nous soutenons la proposition de faire des vaccins un bien mondial en les libérant de tout brevet. Je pense que vous connaissez l'histoire de Valneva. Valneva est une société française, alors effectivement il va falloir peut-être qu'on change notre fusil d'épaule, la France, parce que c'est général, qu'on soutienne un peu plus la recherche, qu'on paie un peu plus nos chercheurs, parce que voyez-vous plein de chercheurs sont partis ailleurs, ont fait de merveilleuses découvertes, cette petite société, start-up, a trouvé un vaccin. La France avait proposé 200 millions d'euros pour l'aider à faire sa recherche et le Royaume Uni est arrivé avec 470 millions et puis met en place pour eux la chaîne de production, donc ça c'est la première des choses. Et puis, vous me dites par beaucoup de financements publics, eh bien non, aux Etats-Unis, il y a eu beaucoup de financements privés pour des entreprises privées. Et souvenez-vous Monsieur AURY, en janvier, février, mars, on disait « mon Dieu, le vaccin ça va être très très long, il faut en gros 2 ans pour trouver un vaccin », eh bien heureusement que ces entreprises privées ont été là pour mettre l'argent, on a trouvé ce vaccin en 6 mois. Donc remercions-les pour l'instant, parce que si nous en sommes là et si nous pouvons vacciner aujourd'hui, c'est grâce à elles.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Ensuite, l'exigence que la Commission Européenne fasse la transparence sur les contrats signés. Il me semble que nos députés l'ont demandé depuis un certain temps, qu'ils se sont faits un peu railler, mais vous avez aussi des députés à l'Europe, ont-ils demandé ? Quelle a été la réponse ? Ce n'est peut-être pas à nous, mais peut-être à vos députés de le demander.

Troisième chose, mobilisation générale de tous les sites pharmaceutiques et puis la mise en commun. Alors, déjà, Sanofi va fabriquer sur ses chaînes, sur au moins une des chaînes, le vaccin Pfizer, première des choses. Je n'ai pas trouvé l'information, mais par contre j'ai trouvé sur l'autre, l'adaptation. Par contre, sachez que AstraZeneca sera fabriqué par l'Allemand IDT Biologika. Donc ils ont passé une convention, mais fabriquer un vaccin sur les chaînes existantes, ce n'est pas possible du jour au lendemain. Alors, afin de pouvoir fabriquer ce vaccin AstraZeneca, IDT Biologika à Dessau, dans l'Est de l'Allemagne, va acheter 5 bioréacteurs de 2 000 litres capables de fabriquer des dizaines de millions de doses par mois. Alors oui, l'Europe se mobilise, les laboratoires se mobilisent, mais ça ne se fait pas en 2 jours et voyez-vous, ces bioréacteurs nécessaires à la fabrication ne sont pas en stock, il va falloir les fabriquer. Donc ça va demander du temps, les choses sont là . Vous me dites « utilisons les chaînes en place ». Pas de problème, je vais prendre Biocodex que nous avons à Beauvais, seul problème, c'est que cette usine pharmaceutique fabrique ce que l'on appelle des comprimés ou des gélules pelliculées. Eh bien l'adaptation de cette chaîne de fabrication n'est pas possible pour fabriquer des vaccins ; éventuellement on peut adapter des chaînes qui fabriquent de l'injectable mais certainement pas du pelliculé. Maintenant, de l'injectable, alors ok, on mobilise tout. Alors, comment allons-nous soigner les cancéreux puisqu'on n'aura plus de chaînes de production ? Comment allons-nous pouvoir faire les injections d'anticoagulants ? Comment allons-nous soigner si nous mobilisons l'ensemble ? Il n'y a pas de choix à faire, il y a à fabriquer des vaccins sans pénaliser le reste de la santé, nous devons continuer à fabriquer. Et puis les chaînes de vaccins, on ne va pas arrêter toutes les chaînes de vaccins quand même, il faut bien continuer à vacciner les autres, la rougeole. La rougeole, je vous prends un exemple, sachez que dans le monde entier actuellement, il y a encore 140 000 enfants qui meurent de la rougeole, 140 000 enfants qui ont moins de 5 ans. Si nous baissons la vaccination de la rougeole, vous pensez que nous en aurons combien ? Donc nous ne devons pas choisir les uns contre les autres, nous devons faire l'un avec l'autre.

Alors, je pense que vous avez compris, je refuserai ce vœu, parce que ce vœu n'est pas concret, ne reflète pas la réalité, et je pense que nous méritons mieux que ça, nous méritons peut-être de nous soutenir. Il y aura des comptes à rendre, mais aujourd'hui nous devons être les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres.

M. AURY : Oui Madame le Maire, chers collègues, j'avoue que je ne m'attendais pas à une réaction un peu polémique. Non, mais je pense que c'est un sujet sérieux... Enfin, je pense que ça ne devrait pas nous faire sourire, je pense qu'il y a un vrai sujet, c'est une question qui monte, qui est portée par de plus en plus de personnes et de sensibilités extrêmement diverses. J'ai entendu le Professeur JUVIN qui, par ailleurs, sur le plan politique est plutôt près et proche on va dire de votre majorité, mais qui est un médecin scientifique et qui relaie aussi, et beaucoup d'autres. Simplement, non pas sur des préoccupations idéologiques ou dogmatiques mais sur comment nous allons faire face le plus efficacement possible à cette pandémie dont je pense que nous voulons tous, là pour le coup je pense qu'on est tous d'accord, on a envie quand même de retrouver rapidement une autre vie que celle qu'on connaît en ce moment, or le vaccin c'est un des moyens de faire.

M. AURY (suite) : Donc simplement, et sans du tout polémiquer, sur l'aspect des masques, il y a des nouvelles règles, et je renouvelle mes remerciements à Madame le Maire sur la transmission régulière des points d'information de la Préfecture, comme je l'ai fait tout à l'heure d'entrée. Récemment, il nous était indiqué qu'il y avait ces nouvelles règles, donc ça renforce notre demande que le masque soit gratuit, puisque c'est une mesure sanitaire indispensable pour toute la population. De la même manière que nous avons la chance que le vaccin, mais c'est une mesure de bon sens, une mesure d'intérêt public, est gratuit ou sera gratuit plutôt quand tout le monde pourra y avoir accès. Donc ça c'est simplement la première chose.

La deuxième chose, sur les lieux de vaccination, je crois que la formulation, elle est large, elle dit simplement qu'il faut effectivement veiller à avoir le maillage le plus large pour permettre, quand on aura évidemment les vaccins, des lieux de vaccination qui soient les plus proches de la population. C'était aussi en réaction par rapport là à des prescriptions préfectorales qui disaient à des Maires qui leur proposaient des lieux de vaccination, que non, il y en avait assez, ou on limitait beaucoup le nombre de lieux de vaccination, je pense. Et donc certainement que les pharmaciens, pour au moins un certain type de vaccins, pas tous, vous l'avez dit Madame BEUIL, mais en tout cas qu'on multiplie, qu'on ait le meilleur maillage possible.

Trois, et c'était quand même l'essentiel du vœu, sur la question d'en faire un bien public. Souvenons-nous que si la recherche sur les vaccins a pu avancer de manière assez rapide, c'est aussi parce que dès le mois de janvier 2020, les chercheurs chinois ont mis à disposition librement le génome du SARS-CoV-2, donc ils n'ont pas déposé un brevet pour limiter son utilisation, mais ils l'ont au contraire mis comme un élément de connaissance, utilisable par tous les labos de recherche qui bénéficient, d'une manière ou d'une autre, de beaucoup de fonds publics. Et donc, je pense qu'il s'agit là, évidemment je l'ai dit d'emblée, mais ça a été indiqué dans le règlement intérieur de notre Conseil Municipal, nous pouvons porter des vœux parfois qui dépassent les compétences du Conseil Municipal. C'est un vœu qui permet de s'associer à un mouvement très large qui monte, pour que les autorités nationales et européennes prennent les décisions qui vont permettre de démultiplier la fabrication. Et donc, très franchement, Madame BEUIL, bien évidemment que le vœu ne propose pas qu'on remplace toutes les chaînes de fabrication de médicaments ou d'autres vaccins. Simplement, qu'on mette à disposition et qu'on utilise tous les moyens de production. Je crois savoir par exemple que Sanofi, ce n'est pas vraiment de la fabrication, c'est simplement de la mise en fiole qui est prévue seulement pour le mois de juillet. Donc je pense qu'on a besoin là de démultiplier toutes les possibilités de fabrication, de production de vaccins dans les semaines, les mois qui viennent, pour que le maximum de personnes, toutes celles et ceux qui le souhaitent, et ils sont très nombreux, puissent en bénéficier. Je ne veux rien dire de plus sur ce vœu, mais qui me paraît quand même quelque chose que nous devrions pouvoir tous partager.

MME MARAIS-BEUIL : J'étais plutôt dans le concret plutôt que dans l'idéologie. Il me semble que toute mon argumentation était concrète. Alors vous me dites que Sanofi, eh bien Sanofi voyez-vous, fabrique TETRACOQ, TRETARCOQ nous en avons besoin pour nos enfants. Alors on fait quoi ? Sanofi est en train de préparer le vaccin contre la grippe également. Merck, qui est sur notre territoire, fabrique le vaccin contre le ROR, allons-nous nous passer de tous ces vaccins ? Alors, je veux bien que vous me disiez « peut-être pas tous », sauf que je lis « la mobilisation rapide par le Gouvernement français de tous les sites », vous n'avez pas dit d'un site, de tous les sites. Moi je vous dis non, tous les sites, non. Nous avons besoin de tous ces autres vaccins dont la population a besoin, dont nos enfants ont besoin pour se protéger.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Nous n'allons pas lutter contre une crise sanitaire, en faire apparaître une autre. Je pense à nos enfants. On a fait d'énormes progrès, alors je suis d'accord qu'il faut vacciner le plus vite possible le maximum de gens. Après, je ne vous dis pas que j'aurais fait les choix qui ont été faits dans la priorisation des gens, mais les choses ont été faites comme ça. Je dis juste oui, nous pourrions aller plus vite quand le Johnson & Johnson sera là, parce qu'il a la particularité de pouvoir se conserver dans un frigidaire et d'être en doses unitaires. Et voyez-vous, ce jour-là, c'est quand Johnson & Johnson sera présent. Alors, effectivement vous auriez peut-être pu dire, tout un problème administratif, j'aurais peut-être pu vous soutenir, parce que le Johnson & Johnson vient d'être validé aux Etats-Unis, le problème c'est qu'il va falloir qu'on attende encore je ne sais pas combien de semaines pour qu'il soit validé en Europe, et une fois qu'il sera validé par l'Europe, on va encore attendre plusieurs semaines pour qu'il soit validé en France. Vous m'auriez dit « on a un frein dans cette administration française qui nous retarde dans plein de choses », je vous aurais suivi, mais ce n'est pas ce que vous demandez. Donc le Johnson & Johnson, quand il sera là, quand il sera validé, il est en dose unitaire, tous les pharmaciens pourront en avoir, toutes les infirmières pourront en avoir, tous les médecins pourront en avoir chez eux et pourront vacciner toute la population.

MME LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, mesdames et messieurs de l'opposition qui m'ont déposé le vœu, je vais sans doute beaucoup vous décevoir, mais je vais vous expliquer pourquoi notre groupe ne donnera pas suite à cette proposition.

D'abord, depuis le début de cette mandature, je ne cesse d'expliquer ici, au sein de ce Conseil Municipal, qu'il n'est pas de notre ressort de prendre position sur des sujets d'ordre national, voire européen. Ce n'est pas au Conseil Municipal de la ville de Beauvais de s'exprimer sur la nécessité de faire des vaccins contre le Covid, un bien commun mondial, en les libérant de leur brevet et en les mettant dans le domaine public. Ce n'est pas non plus le rôle du Conseil Municipal d'exiger de la Commission Européenne le déclenchement immédiat de la procédure appelée licence d'office. Tous ces sujets relèvent des engagements personnels des uns ou des autres ici présents et non d'une position institutionnelle que la Ville aurait à prendre sur un sujet la concernant directement et sur lequel elle aurait prise. D'autant qu'à Beauvais, je vais quand même vous rappeler que les agents de la Ville sont équipés gratuitement d'un masque, comme le fait le C.C.A.S. pour offrir des masques aux plus fragiles, et là je parle sous le contrôle d'Isabelle SOULA. Je le redis avec solennité, ne mêlez pas les questions municipales aux grands sujets d'ordre national, voire planétaire.

En revanche, il y a dans votre vœu des éléments qui concernent plus particulièrement le local et l'action que nous menons sur le territoire depuis le début de cette pandémie. Je vous rappelle très brièvement ce que nous avons réalisé au cours de ces derniers mois. D'abord, dès le mois de mars, la collecte d'équipements individuels de protection, les masques, les blouses, puis dans la foulée, l'opération masques solidaires, qui nous a permis de doter chaque habitant du territoire, et je parle au sujet de l'Agglo aussi bien sûr, de 2 masques, qui a fait que chacun puisse se préserver de l'épidémie. Au moment du deuxième confinement, quand il a été décidé que les enfants de 6 à 11 ans doivent également porter des masques, nous avons mis en place, souvenez-vous, l'opération petits masques solidaires, afin que chaque élève bénéficie d'une dotation de 2 masques en tissu, lavables. Et puis, nous avons également organisé un dispositif de dépistage de proximité itinérant avec un bus qui a sillonné les quartiers de la ville, mais aussi les communes de l'Agglomération pour favoriser le dépistage.

MME LE MAIRE (suite) : Je voudrais donc rendre hommage aux élus, aux services de la Ville et de l'Agglo, aux soignants, mais aussi à toutes les énergies positives qui ont agi de manière solidaire dans notre territoire pour proposer des solutions permettant de continuer à vivre. Je pense évidemment à la fabrication des masques, aux portages des repas, à toutes ces initiatives qui démontrent que les mots générosité et solidarité ont encore du sens pour nombre de nos citoyens.

Et puis, depuis un an, comme présidente de Villes de France, nous nous sommes mobilisés au niveau national, que ce soit sur les règles permettant la continuité des services publics locaux, la fabrication des masques, la mise à disposition des tests, et dorénavant la vaccination. Je crois qu'il ne s'agit pas en ce moment de prendre des postures, mais j'ai la conviction et je crois que la démonstration en a été faite, que c'est par un partenariat constructif entre l'Etat et les collectivités territoriales que nous trouverons les meilleures solutions. Je reviens toujours à ce que nous avons appelé le couple Maire-Préfet, qui est un circuit court décisionnel et qui a prouvé son efficacité. Nous avons aussi fait des propositions concrètes, comme de réviser la stratégie vaccinale qui peut faciliter à la fois l'identification des personnes à risques et la préparation logistique. On peut s'appuyer sur les collectivités pour identifier, le cas échéant, les lieux pouvant devenir des centres de vaccination de masques. Vous savez qu'à Beauvais nous aurons l'Elispace qui sera mis à disposition quand ce sera nécessaire. Nous pouvons définir un pilotage opérationnel à la maille des intercommunalités en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les A.R.S.

Je crois qu'on peut dire que nous avons été entendus. Il demeure naturellement la question des stocks de doses, qui relève en réalité, si nous sommes honnêtes, de la capacité des industries à produire le vaccin. Sur ce sujet d'ailleurs, nous avons aussi demandé, dès début janvier, la transparence totale sur les livraisons dans les centres de vaccination et, comme cela a été dit, nous l'avons obtenu, puisque nous avons dorénavant la transparence sur le nombre de personnes vaccinées, sur les dates des livraisons de vaccins, que ce soit au niveau national, régional ou départemental, et des établissements pivots. Je rappelle que l'hôpital de Beauvais est un hôpital pivot pour la répartition des vaccins dans tous les hôpitaux du département, et puis les stocks de doses vaccinales, comme je le disais, au niveau national, régional, départemental. J'ajoute que l'association que je préside siège au comité des élus sur la stratégie vaccinale qui est animée par le ministre de la santé, ce qui lui permet d'être pleinement associée aux décisions prises par l'Etat.

Enfin, sur la question de la compensation financière par l'Etat des dépenses engagées depuis un an en réponse à la crise financière, là aussi c'est un dossier que nous suivons de très près avec le ministère des finances, tant sur les compensations liées aux dépenses Covid, qu'aux pertes de recettes fiscales et tarifaires, que dorénavant sur les dépenses engagées dans les centres de vaccination. Sur ce dernier point d'ailleurs, nous avons obtenu mardi, lors de la réunion du comité des élus, la prise en charge, par l'intermédiaire du fonds d'intervention régional des A.R.S., d'une partie des coûts liés à la mise en œuvre des centres de vaccination. Concrètement, nous avons par exemple été remboursés à hauteur de 50 % des sommes mobilisées pour acheter les masques, comme cela avait été promis.

Voilà les éléments que je peux porter à la connaissance du Conseil Municipal. Comme vous, je pense que la vaccination suscite un immense espoir et il est de notre devoir collectif d'être à la hauteur de ces enjeux, vous pouvez compter en tout cas sur ma totale mobilisation sur ce sujet. En tout cas, pour ce qui est de la transparence et de l'information, je crois avoir été au rendez-vous depuis le début de cette crise, en communiquant chaque semaine sur les réseaux sociaux à destination de l'ensemble des habitants de notre territoire et en vous communiquant à vous, élus du Conseil Municipal, ainsi qu'aux élus du Conseil Communautaire, tous les éléments que j'ai en ma possession.

MME LE MAIRE (suite) : Evidemment, je relaye ces informations dans un souci absolu de transparence. Et d'ailleurs, je tiens à remercier la Préfète de l'Oise pour sa parfaite collaboration avec les maires au cœur de cette crise sanitaire. En tout cas, j'ai souhaité que toutes les informations que la Préfecture nous transmet, vous puissiez en bénéficier au même niveau d'information et de transparence que moi. Et j'ajoute aussi avoir demandé au C.C.A.S. de m'adresser, chaque semaine, un bilan de solidarité en « temps de crise » pour mieux connaître et comprendre les besoins et les attentes de nos concitoyens les plus fragiles. Toutes ces informations également, vous les avez à votre disposition.

Et puis, je voudrais remercier l'opposition qui a su faire preuve, dans cette période inédite et compliquée, de solidarité avec la majorité municipale. Je crois qu'on peut dire que nous avons agi ensemble, en équipe, avec le seul souci de garantir la santé des beauvaisiennes et des beauvaisiens et de les protéger, mais aussi de les préparer pour l'après Covid.

Voilà, mesdames et messieurs, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire ce soir et les raisons pour lesquelles évidemment, nous ne voterons pas ce vœu.

Qui vote pour ? Votre groupe. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Le reste des élus, je vous remercie.

Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, vous avez reçu une délibération supplémentaire, la n° 14 – Sport - subvention au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Nœud. Je voudrais savoir si vous acceptez l'inscription de cette dernière délibération à l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc nous traiterons, au moment du passage de la délibération n° 14, cette délibération sur le sport. Et je passe au premier point de l'ordre du jour.

MME LUNDY : Serait-il possible de poser une question orale, s'il vous plaît ?

MME LE MAIRE : Oui, allez-y Madame.

MME LUNDY : Je vous remercie. J'ai une question qui concerne le quartier Argentine. Puisque, après la fermeture du Crédit Agricole en 2018, celle de la Caisse d'Epargne depuis des mois est un nouveau coup dur pour les habitantes et les habitants du quartier Argentine, ainsi que pour les commerçants du marché et du centre commercial des Champs Dolent. Ils sont aujourd'hui nombreux à nous alerter quant aux conséquences économiques et au sentiment d'abandon nourri par les riverains. Face à cette situation intenable, il nous semble aujourd'hui que notre réponse, celle de la Ville, n'est pas à la hauteur. Comment expliquer aux habitants que les vigiles qui circulaient lors des élections municipales dans les allées du Champs Dolent aient disparu et que les promesses du plan sécurité du quotidien, présenté par Beauvais C'est Vous, semblent déjà si lointaines. Qu'en est-il de la promesse d'ouvrir un commissariat de police municipale à Argentine ? Qu'en est-il de la création de brigades de tranquillité publique dans le quartier ? Qu'en est-il de l'unité mobile de proximité ? Qu'en est-il de la création également de ce recours à des vigiles, qui avait été décidée, et qui avait été, en tout cas, semble-t-il utile, puisque Madame PLOMION avait affirmé que cela avait permis de calmer les choses, et donc comment expliquer que ce recours ait cessé au lendemain des élections municipales ?

Alors, nous réitérons bien évidemment notre demande, que nous avons déjà formulée Madame la Maire, celle de tout mettre en œuvre pour que l'Etat puisse rouvrir un commissariat de police nationale à Argentine.

MME LUNDY (suite) : Mais, nous parlons là également des sujets municipaux, alors je vous demande ce qu'il en est du dialogue de la municipalité avec la Caisse d'Épargne, puisqu'un dialogue devait être mis en place, face à cette fermeture qu'on nous disait temporaire. Se pourrait-il qu'il s'agisse d'une nouvelle fermeture définitive, dont les habitants du quartier ne seraient pas tenus informés ? Nous avons des questions à ce sujet, d'autant plus qu'il nous semble que de grands travaux sont annoncés aujourd'hui dans le quartier, nous y prenons bien évidemment notre part, et il serait très dommageable que la réalité et le sentiment d'abandon nourri par les habitants ne permettent pas de concrètement améliorer leur quotidien.

MME PLOMION : Merci Madame le Maire. Nous avons le même but Madame LUNDY, en effet, de tout mettre en œuvre pour la sécurité des beauvaisiens. Nous avons fait appel à une société de sécurité privée pour répondre à un état d'urgence, mais celle-ci a un coût, un énorme coût. Et depuis l'arrivée du nouveau commissaire de police, parce que nous attendions l'arrivée d'un commissaire de police à Beauvais, nous avons décidé de mettre en place plutôt des opérations de terrain, une présence accrue de la police. Donc nous organisons régulièrement, voire deux fois par semaine, des opérations conjointes entre la police municipale et la police nationale. Nous rencontrons régulièrement Madame la Préfète, voire même avec Madame le Maire, pour faire le point sur la sécurité, pour savoir exactement sur quel site il faut privilégier les interventions. Et je peux vous assurer qu'aujourd'hui les interventions ont été multipliées par trois en quelques mois.

M. PIA : Madame LUNDY, concernant les fermetures de banques, on peut tous effectivement le regretter. Maintenant, vous mettez ça sur le compte de la sécurité. Alors, c'est effectivement l'argument qui nous a été servi, notamment quand il s'est agi du départ du Crédit Agricole, où il y avait eu quelques heurts à un moment donné et nous avons dû, d'ailleurs comme le disait Sandra à l'instant, intervenir massivement et lorsqu'il y a, je dirais, des gros soucis sur ce secteur, on arrive, grâce aux liens très étroits qu'il y a entre la police nationale et la police municipale, voire même aussi d'ailleurs la gendarmerie, qui parfois peut venir en soutien, à redresser les choses. Mais, vous savez, le départ de ces banques, de toute façon, ça s'inscrit plus dans une logique financière malheureusement. Malheureusement, on est tous là pour le regretter et il est effectivement dommage, voire même scandaleux que des banques qui ont pignon sur rue, qui ont fait quand même leur trésor de guerre, si je puis dire, depuis des années en étant proches des habitants, aujourd'hui malheureusement quittent les quartiers. C'est la même chose aussi en milieu rural, on fait exactement le même constat. Donc mettre ça sur le compte de la sécurité, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Maintenant, on voit bien votre souci de mettre le doigt là où ça fait mal, là où effectivement on ne va pas nier qu'il y ait des problèmes d'insécurité sur ce quartier. Et comme vient de le dire Sandra, on met les moyens en conséquence pour intervenir quand il le faut. Toutefois, sur le long terme, qui est-ce qui a quand même obtenu de la part de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine des aides pour rénover ce quartier ? C'est bien Madame le Maire, et c'est bien dans la volonté de toute l'équipe municipale que dans ces quartiers on puisse agir sur le long terme. Et c'est vrai qu'à partir du moment où nous sommes dans le cas d'une rénovation urbaine, c'est bien le moyen de restructurer le quartier, de réinjecter des moyens pour rénover les bâtiments et pour rehausser aussi l'image de ces quartiers. On l'a vu sur Saint-Jean et c'est tout le pari que l'on fait aussi sur le quartier Argentine, mais aussi sur le quartier Saint-Lucien. Vous pouvez toujours nous dire qu'il y a des soucis dans ce quartier, on les connaît, on sait très bien les difficultés que l'on rencontre, on intervient avec les moyens que nous avons de sécurité. Mais l'important aussi, c'est d'avoir une vision sur le long terme, et c'est ce qui aujourd'hui nous motive à ce que nous puissions agir pour le plus grand bien des habitants, pour effectivement rehausser ces quartiers vers le haut.

MME LE MAIRE : Pour compléter les propos de mes collègues, Madame LUNDY, je voudrais vous dire que nous travaillons évidemment à faire rouvrir au moins un distributeur dans ce quartier, soit aux Champs Dolent, soit à une autre partie, et j'ai participé à deux réunions chez le Préfet et la Préfète concernant ces banques qui désertaient les quartiers, pour essayer d'arranger les choses et les faire rester. Malheureusement, ça n'est pas tout à fait à leur honneur, mais ils n'ont pas souhaité revenir en arrière. C'est à nous aussi en tout cas de pouvoir prouver sur le terrain, où nous allons mettre en place l'antenne de police municipale telle que nous l'avons promis, parce que je n'ai pas l'habitude de ne pas tenir les engagements que je prends par rapport aux habitants. La seule chose, c'est qu'avec le Covid, vous comprendrez bien que les réflexions, les ouvertures, c'est un peu plus compliqué en ce moment de ne pas pouvoir faire les choses du jour au lendemain. Et en plus, budgétairement parlant, nous allons en parler très rapidement, les choses ne sont pas aussi simples et cela suppose une organisation et des arbitrages financiers assez lourds à prendre. Mais, je peux vous dire que la sécurité, vous ne le savez peut-être pas, mais ça a été un des marqueurs de notre équipe et c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur et nous ferons le maximum, d'ailleurs avec le nouveau commissaire et le commissaire adjoint qui ont été nommés récemment, que j'ai rencontrés, et nous travaillons d'arrache-pied avec Sandra PLOMION et Ludovic CASTANIE, ainsi qu'avec les services prévention et direction de la police municipale, pour faire le maximum au service de la sécurité des biens et des personnes dans notre ville.

D'autre part, je vais vous dire, je suis grande et généreuse parce qu'une question orale, vous auriez dû nous prévenir 48 heures à l'avance. Monsieur AURY, il faut lui expliquer les us et les coutumes de ce Conseil Municipal, vous les connaissez très bien.

MME LUNDY : Je crois les connaître également, nous avons participé aux travaux dans le cadre du règlement intérieur et il ne nous semblait pas que pour les questions orales, il fallait les déposer à l'avance. C'est pour ça d'ailleurs que ce n'est pas l'objet d'un vœu. Et si je puis me permettre de rebondir sur 2-3 sujets que vous avez évoqués, vous confirmez donc qu'il ne s'agit pas d'une fermeture temporaire, mais qu'il s'agit bien d'une fermeture définitive, puisque cela n'a jamais été annoncé aux habitants du quartier.

MME LE MAIRE : Je parlais pour le Crédit Agricole. Pour la Caisse d'Epargne, nous sommes encore en négociation avec eux.

MME LUNDY : D'accord.

MME LE MAIRE : En tout cas, la situation s'était apaisée au début du mois d'avril et c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons levé le pied sur le gardiennage privé.

MME LUNDY : D'accord. Et si je puis me permettre de réagir à ce que disait Monsieur PIA...

MME LE MAIRE : Vous êtes gourmande !

MME LUNDY : C'est un sujet important et on est interpellés, je vous prie de m'excuser mais c'est vrai que c'est le moment d'aborder ces questions, et vous le disiez, la question de la sécurité est une question centrale, et en plus comme elle vous tient à cœur, c'est toujours important d'avoir ces débats.

MME LUNDY (suite) : Je me permets de réagir, mais ce n'est pas moi, Monsieur PIA, qui attribue la fermeture de la Caisse d'Epargne à des problèmes d'insécurité, puisqu'il me semble que justement l'agence expliquait que cette décision avait été prise pour des raisons de problèmes d'insécurité, en terminant par « nous comprenons que cette décision puisse susciter des réactions, mais la priorité absolue est donnée à la sécurité ». La mairie et la préfecture ont été immédiatement informées de cette décision. Et c'est vrai, comme nous n'avons pas eu de retour sur le dialogue qui pouvait être entretenu entre la municipalité et la Caisse d'Epargne, nous nous interrogeons, et pas que nous en tant qu'élus, mais aussi les habitants du quartier qui ne savent pas aujourd'hui si la Caisse d'Epargne va rouvrir et donc qui n'ont pas eu d'informations à ce sujet.

Je termine simplement, je vous remercie Madame PLOMION pour ces précisions, simplement il me semble que les opérations dont vous parlez ne correspondent pas vraiment au plan sécurité du quotidien qui avait été présenté par votre majorité lors des élections municipales. C'est pour ça que je vous ai présenté les différents dispositifs qui étaient proposés à cette occasion, puisque vous les avez proposés parce qu'ils vous semblaient pertinents et il me semblait important de pouvoir revenir dessus.

MME PLOMION : Non seulement ça correspond, mais en plus de ça, la sécurité nous amène à devoir nous adapter au quotidien.

M. LOCQUET : Merci Madame le Maire. Un petit mot sur ce quartier Argentine et ce centre commercial que je connais bien, que je pratique tous les jours. Effectivement, on a une problématique sur cet endroit-là. Madame le Maire m'avait demandé de prendre contact avec la direction de la banque, après qu'elle l'ait fait, et on échange régulièrement. J'ai eu le directeur de la banque il n'y a pas très longtemps, il y a une quinzaine de jours sur le sujet. Au moment où on se parle, les décisions ne sont pas prises. Franck PIA a raison sur la manière dont on fait des choses, parce qu'effectivement, il y a ce que l'on dit de manière faciale et puis après, il y a la réalité économique de ces produits financiers et de ces actions financières, et ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce qu'il est important de savoir, c'est que d'abord, dans ce quartier, les actions qui ont été menées ces derniers temps, et je tiens à saluer vraiment, parce que nos amis qui participent à ces opérations communes entre la police nationale et la police municipale, il faut le reconnaître que jusque-là on n'avait jamais vu de telles opérations qui avaient été aussi efficaces. J'ai été encore chez le boulanger pour acheter mon sandwich ce midi, qui me disait « ça change quand même beaucoup les choses ». Peut-être que ce n'est pas aussi satisfaisant qu'on pourrait parfois l'imaginer, mais en attendant, ces actions-là sont assez efficaces. Le pharmacien est ravi, à tel point que c'est assez terrible, mais il me disait il y a quelques jours « si jamais par malheur la banque ne rouvrirait pas, moi je suis intéressé pour y faire quelque chose ». Dans ce centre commercial, quasiment tous les mois, nous avons des demandes d'implantation, les uns, les autres veulent y venir. Alors ce sont beaucoup de sollicitations, parce que c'est un centre qui accueille les personnes âgées, on le sait, de la maison de retraite juste à côté, qui accueille les commerçants qui y travaillent plutôt bien quand même, et puis un marché assez exceptionnel qui est le marché d'Argentine. Ce quartier méritait qu'on s'en occupe, en termes de sécurité, de manière plus forte. Le maire m'avait demandé de rassurer la direction sur ces sujets, je ne sais pas si ça suffira. Ce qui est certain c'est qu'en tout cas, le combat il est, et je pense que c'est surtout ça qu'on vous demande, parce que moi c'est ça qu'on me demande, au-delà du fait qu'on puisse rentrer dans une banque, parce que malheureusement, les banques aujourd'hui sont de plus en plus digitales, c'est qu'au moins on arrive à conserver un D.A.B. qui permettrait aux gens, en début de mois, de pouvoir retirer de l'argent, ce qui serait quand même assez efficace.

M. LOCQUET (suite) : Parce qu'en fait, les populations qui pratiquent ce centre commercial, et particulièrement les premiers lundis de chaque semaine, ont besoin de liquide pour pouvoir faire leurs courses. Donc, on a une situation qu'on essaie, sur le seuil, d'arriver, les deux tiers des commerçants de ce centre sont des copains que je connais depuis bien longtemps et ils ont envie que ça soit ensemble qu'on réussisse cette transformation. Et certes, c'est vraiment gênant pour les habitants, et vous avez raison de le dire, le fait qu'il n'y ait pas de banque, si jamais cette banque était appelée à disparaître définitivement. Mais je pense, Madame le Maire, que vraiment il faudra qu'on intervienne encore plus fort sur le D.A.B. pour pouvoir maintenir de l'argent liquide sur ce quartier.

MME LE MAIRE : Je voudrais ajouter aussi, pour compléter les propos de mes collègues, qu'un nouveau commerce vient d'ouvrir, j'y suis allée la semaine dernière et j'y vais d'ailleurs presque toutes les semaines, donc les gens, les commerçants ont plutôt confiance dans ce lieu. Et je pense que ça n'est pas en jetant l'opprobre sur un quartier qu'on va tranquilliser les gens. Donc aujourd'hui, avec le futur parc qui va être réalisé grâce au talent des espaces verts beauvaisiens, et à la rénovation urbaine qui a commencé, puisque vous pouvez aller voir rue des Vignes, le début des travaux qui sont faits par la S.A. du Département, avec une partie grignotage, avec des nouvelles isolations thermiques pour chaque logement et la quasi-totalité des logements de ce quartier vont être rénovés. Donc je pense que cette A.N.R.U., évidemment ça dure un certain temps, va redonner un autre visage à ce quartier, comme ça s'est passé sur le modèle de Saint-Jean. Et je pense que, avec ce poumon vert au milieu du quartier, avec la rénovation des écoles, des gymnases et des différents équipements publics, c'est un autre quartier. Alors évidemment, ça va prendre 4 ans, 5 ans, mais les premiers coups de pioche ont démarré. Et donc aujourd'hui, on va arriver très vite, à la fin de l'année 2021, à quelque chose déjà de très visible en termes de rénovation de bâtiments et en termes d'espaces verts sur ce quartier. Donc, moi je suis confiante, nous ferons le maximum en termes de sécurité. Le choix politique qui a été fait ici, c'est un service de prévention et de direction de la sécurité qui est extrêmement important, c'est un choix politique lourd, financièrement lourd, mais c'est un choix que nous avons fait depuis longtemps et il y a peu de communes qui ont des services de ce niveau-là, dans les villes moyennes et avec deux élus qui sont en responsabilité, une adjointe et un conseiller délégué. Et je pense que cela aussi peut prouver l'engagement que nous avons pris pendant la campagne, de sécuriser au maximum, mais aussi de prévenir. La politique de sécurité, c'est sur deux jambes, il y a la prévention d'un côté et il y a la sécurité et la répression de l'autre. Et là aussi, on a aussi besoin d'une justice qui sanctionne les délinquances ou les actes, tels qu'ils sont pris souvent d'ailleurs en flagrant délit par la police. Donc c'est un ensemble, ça ne se passe pas non plus en claquant dans les doigts, mais c'est un programme de longue haleine que nous avons mis en place et sur lequel évidemment on verra des résultats, je n'en doute pas, assez rapidement.

M. CASTANIE : Au niveau de l'antenne de police municipale dont vous parliez, on y travaille, comme vous l'avez dit, le quartier est en pleine mutation, il est prévu différentes mutations du quartier et évidemment on ne va pas implanter une antenne de police comme ça à la hâte. Le but, c'est de l'intégrer éventuellement dans le quartier, on y réfléchit, on y travaille, il n'y a pas de difficultés. Comme vous le savez, on a des contraintes budgétaires en plus, donc ne vous inquiétez pas, on y travaille également. Au niveau de la brigade de tranquillité publique également, je vous rassure, on y travaille, il n'y a pas de souci particulier, on est en train de travailler pour qu'elle soit efficace et que les recrutements soient faits en conséquence.

M. CASTANIE (suite) : Vous parliez des vigiles. Pour ma part, je suis très souvent sur le terrain, j'ai à cœur d'accompagner les policiers municipaux de jour et de nuit, comme Sandra PLOMION, sur le terrain, et entre des vigiles qui ne peuvent rien faire à part être présents et des interventions conjointes comme on fait avec la police nationale, il n'y a pas photo, je peux vous dire que les résultats sont là. On a la chance d'avoir une police municipale et une police nationale qui travaillent ensemble et qui s'entendent très bien et qui sont vraiment efficaces et qui s'organisent très bien également, et le résultat sur le terrain, il est évident. Même les habitants que nous rencontrons nous remercient, même nous félicitent du travail que l'on fait, et nous confirment, en tout cas, que les résultats sont là. Alors évidemment, ça va venir dans le temps, ça ne se fait pas en un claquement de doigts, mais je peux vous assurer que ce que l'on a mis en place fonctionne, parce que la sécurité c'est quand même avant tout un travail de terrain, il faut s'adapter. Et effectivement, ce n'était pas prévu, mais par contre, on s'est adapté et on a eu l'opportunité de faire ces interventions conjointes et forcément, on a sauté sur l'occasion. Il n'y a rien à voir entre avoir des vigiles et ces interventions récurrentes, le résultat est là.

MME LE MAIRE : Bien, on va peut-être passer au premier point de l'ordre du jour, il s'agit du rapport annuel 2019 sur le développement durable.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0005

Rapport annuel 2019 sur le développement durable

MME. Caroline CAYEUX, Maire

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;

au regard des cinq finalités du développement durable.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2019 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine avec une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrée par quelques exemples concrets.

La loi prévoit la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le développement durable.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le développement durable.

1 – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MME LE MAIRE : Comme vous le savez, mes chers collègues, la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle de l'Environnement, exige des collectivités territoriales et des E.P.C.I. de plus de 50 000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement au débat sur le projet de budget. Bien que faisant l'objet d'une délibération spécifique, il ne donne pas lieu à un vote. Je souhaite cependant m'attarder sur le contenu de ce document, qui rend compte de notre engagement en faveur d'un développement raisonné et respectueux de nos ressources. Il démontre que la ville travaille depuis longtemps et de façon efficace dans ce domaine, très sensible aux yeux d'un nombre croissant de nos concitoyens. Notre engagement en la matière est constant depuis 2002 et nous continuerons dans cette voie.

Le rapport sur le développement durable comprend un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; deuxièmement, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Au regard des cinq finalités du développement durable que je vous rappelle brièvement. 1/ la lutte contre le changement climatique ; 2/ la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; 3/ l'épanouissement de tous les êtres humains ; 4/ la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; 5/ les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable, ce rapport porte sur les actions menées en 2019 pour chaque finalité du développement durable. Il présente les actions nouvelles, l'avancement des programmes pluriannuels et des actions entreprises antérieurement. Il présente aussi des chiffres et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de ces actions sur le territoire.

Les points saillants de ce rapport sont les suivants :

D'abord en matière de transport et de mobilité, la signature de la charte pour le retour du vélo en ville et sa déclinaison en un plan d'actions ; le lancement du projet de pôle d'échanges multimodal par la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Il se décline en 4 grandes orientations : un transfert de la gare routière interurbaine de part et d'autre de la voie ferrée ; une nouvelle offre en stationnement avec l'aménagement de nouveaux parkings ; une adaptation du site de la gare ferroviaire, avec notamment la création d'une vélo-station ; un réaménagement des espaces publics, et l'édification d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées, destinée aux liaisons douces. En 2019, les études d'approfondissement, les études administratives et les études de maîtrise d'œuvre, ont été menées et le projet retenu consistera en une restructuration de l'aile est de la gare ferroviaire, après acquisition auprès de la S.N.C.F.

Un autre point concerne la protection de la biodiversité et des milieux. En 2019, a été mis en œuvre un parcours d'orientation dans le Bois Brûlet en partenariat avec le lycée Corot. Il concerne aussi la protection de nos ressources, à partir de la rentrée 2019-2020 ; la part de produits bios dans les menus a été de 5 par semaine ; l'ambition est évidemment de développer les circuits courts, les produits locaux, les produits signes d'identification, de qualité et d'origine. L'agglomération et la ville ont dématérialisé les dossiers de demandes de subventions des associations ; la salle des assemblées de la C.A.B., où vous êtes, a été équipée d'un système de visioconférence, afin de limiter les déplacements des agents, des élus et des partenaires invités aux différentes réunions. Cet aménagement a été particulièrement utile au cours de cette année 2020, avec les contraintes liées à l'épidémie du Covid-19.

MME LE MAIRE (suite) : Un point sur la gestion des déchets. En 2019, un beauvaisien produisait 258 kg de déchets par an contre 280 en 2018. On peut dire que cette diminution est plutôt satisfaisante et s'inscrit dans une courbe descendante qui illustre la qualité de notre travail de sensibilisation et d'information auprès des habitants. Enfin, une déchetterie de nouvelle génération est ouverte à Beauvais depuis novembre 2019 dans la zone des Larris. Elle répond aux enjeux majeurs de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets, et permet de recevoir jusqu'à 180 usagers par heure, tout en offrant de nouvelles filières de valorisation. Cet équipement a aussi une vocation pédagogique avec des espaces dédiés à la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, à destination notamment d'un public scolaire.

Vous pouvez le constater concrètement, Beauvais œuvre à la lutte contre le changement climatique et l'engagement pour une planète plus verte et bleue. C'est une action constante depuis 2002, qui témoigne de notre volonté permanente d'agir dans le domaine de la transition écologique.

MME CLINCKEMAILLIE : Merci Madame la Maire, bonjour à toutes et tous. J'ai vraiment beaucoup apprécié lire les parties introductives des différents chapitres de ce rapport, les portraits du territoire. On peut lire par exemple « le G.I.E.C. a réaffirmé que le réchauffement climatique est sans équivoque. Le limiter à 1,5° nécessiterait des changements rapides, radicaux et sans précédents, dans tous les domaines de la société ». Rapides, radicaux et sans précédents. Et plus loin, on peut lire « il faut en outre réduire les émissions de CO2 rapidement et dès maintenant ». Donc vraiment de belles ambitions, bien rédigées, qui donnent vraiment envie d'y croire. Les actions doivent répondre aux ambitions. Et je retiens deux indicateurs : le nombre de jours de pollution, qui a fortement augmenté, d'une part ; et que les habitants du Beauvaisis sont dépendants des modes de transport très émetteurs, donc essentiellement de la voiture, d'autre part.

Pour lutter contre le réchauffement, la question de la mobilité est cruciale. Or, les transports en commun représentent seulement 5 % des transports, ils sont même qualifiés de marginaux dans ce rapport. Ce n'est pas du tout satisfaisant. Augmenter ce pourcentage doit être un objectif prioritaire si l'on veut diminuer la place de la voiture. Un tableau du rapport est aussi bien représentatif sur ce sujet. Il est indiqué que la part des véhicules électriques dans notre parc automobile est de 18,56 %, l'objectif fixé par la loi étant de 20 %. Et là, il est écrit que pour atteindre cet objectif, il faudrait acheter 11 véhicules supplémentaires et que, tout compte fait, les frais sont plus élevés que les économies de carburant attendues. Effectivement, la transition écologique demande des efforts, elle a un coût. Nous devons être résolus sans faux prétextes. Je suggère de prendre le problème dans l'autre sens. Pour atteindre les 20 %, réduisons notre parc automobile, la part de l'électrique augmentera donc mathématiquement. Pour cela, il faut optimiser la flotte par une gestion partagée, comme le font aujourd'hui beaucoup d'entreprises, en mettant en place un planning de réservations au jour le jour, plus de véhicules tampon, inutilisés des journées entières.

Concernant les mobilités douces, la volonté politique de faire une place aux vélos augmente et c'est très bien ; pourtant la loi LAURE n'est pas toujours respectée dans notre ville. Le récent aménagement du cours Scellier, par exemple, a totalement occulté la place du vélo. La place du piéton doit également être prise en compte, les sorties d'écoles sont devenues des drives d'enfants où, là encore, la voiture dicte sa loi. Les trottoirs sont impraticables et dangereux. Quand mettra-t-on en place les plans de déplacement établissements scolaires ? Les pédibus ? Pour finir sur la mobilité, je regrette qu'une fois encore, l'aéroport ne soit pas mentionné, comme s'il n'existait pas ou que le trafic aérien n'affectait pas la qualité de l'air de notre territoire.

MME CLINCKEMAILLIE (suite) : Dans la partie préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, il est question entre autres de la brigade verte, qu'un élargissement de ses compétences est à définir. Quand on voit l'ampleur du fléau des dépôts sauvages dans notre ville, il semblerait qu'un élargissement des effectifs serait plus utile.

C'est l'occasion pour moi de revenir sur un gros point noir, la rue de la Batelière, près d'Emmaüs. Aujourd'hui, le problème n'est pas résolu. Certes, une société, venue de Crèvecoeur-le-Grand, s'est rendue sur place lundi, mais elle a manifestement sous-estimé l'ampleur de la tâche. Une petite camionnette, deux hommes, sans chaussures de sécurité, sans protections, non outillés, armés uniquement de sacs poubelle, des moyens humains et matériels disproportionnés face à la quantité de déchets. Déjà quasiment une semaine et rien de concret n'est fait. Quelques ordures dans des sacs laissés sur place. Cela pose question tout de même. Les services de la ville ne sont-ils pas capables de faire ce travail ? Quelle est la nature du contrat passé avec cette société ? Et que vont-ils faire des déchets ? Le chantier est censé durer 15 jours, qu'est-il prévu, passé ce délai ? Une solution pérenne doit être trouvée. Envisagez-vous l'acquisition de cette parcelle ? Je dis cela car, lors du diagnostic en marchant, auquel j'avais participé au tout début des projets de l'écoquartier, j'avais noté que la rue de la Batelière était incluse dans le projet. Merci pour votre réponse.

M. DEBIL-CAUX : Je vais me permettre de vous répondre sur les mobilités douces et en particulier également sur les véhicules de nos agents. Le système de réservation de véhicule des agents existe déjà, c'est un système qui fonctionne au même titre que la réservation des salles de réunion. Pour prendre un véhicule, il faut le réserver, et nous avons bien évidemment beaucoup moins de véhicules que d'agents, parce qu'on compte qu'on a un certain nombre d'agents qui vont pouvoir mutualiser les véhicules. Et sachez que, en plus de ces véhicules, nous avons aussi des vélos, oui nos agents ont des vélos, des vélos électriques, qu'ils peuvent utiliser aussi. Alors j'en conviens, l'hiver quand il pleut et qu'il fait froid, il y a moins d'agents qui les utilisent, mais la plateforme de réservation leur permet aussi d'utiliser des vélos électriques. Ensuite, je voudrais vous dire, puisqu'on parle de mobilité, sachez que nous avons aussi passé au rebus les derniers véhicules collectifs au diesel pour maintenant utiliser que des véhicules qui sont au gaz ou à l'électrique. Donc l'électrique est pour nous, clairement, la transition. Peut-être qu'elle ne va pas assez vite à votre goût, mais clairement c'est ce qu'on fait tous les jours lors de chaque renouvellement. Je vous remercie.

M. MATURA : Je voudrais commencer tout d'abord par souligner et remercier Madame le Maire qui a présenté elle-même ce sujet. C'est dire quand même l'importance du sujet, c'est quelque chose qui est porté par le Maire. Je voudrais profiter aussi pour avoir une pensée pour Jean-Luc BOURGEOIS qui a travaillé pendant très longtemps sur tous ces sujets, la protection de l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique.

Par rapport à ces sujets, j'ai noté plusieurs choses. Victor a commencé à répondre, je voudrais compléter sur la protection de la biodiversité. Alors, la biodiversité c'est un sujet très très vaste. La brigade verte, oui il la faut, parce qu'il faut bien ramasser tous ces déchets ; on a parlé de cette rue de la Batelière où effectivement, en ce moment, il y a une action coup de poing, il faut bien, à un moment donné, ramasser tous ces déchets, donc c'est évidemment quelque chose qu'il faut faire, bien sûr, mais on ne le fait pas de gaieté de cœur, on préférerait que les gens aillent mettre leurs déchets à la déchetterie. En plus, on a une belle déchetterie toute neuve. Donc on est en train d'y travailler avec les collègues, et puis avec Béatrice LEJEUNE également, puisque c'est un sujet Agglo. Mais il faut savoir qu'il y a 15 jours de travail ; les gens, je vous rassure, trient, ce sont évidemment des questions que j'ai posées quand je me suis rendu sur place lundi matin, lors du démarrage du chantier.

M. MATURA (suite) : Et je n'ai personnellement pas remarqué de risques, en particulier par rapport au travail de ces gens. Evidemment, ils iront jusqu'au bout de cette tâche, un travail qui est très difficile, avec le temps actuellement, c'est un travail pas rigolo. J'aurais préféré qu'on parle et qu'on s'attarde peut-être un peu plus sur la prévention, à nous tous élus, de passer les messages, de travailler sur la prévention à tous les niveaux pour qu'on puisse déjà éviter les déchets, mais aussi rappeler à certains tous les dispositifs mis à disposition sur notre territoire pour les traiter correctement.

Et puis, je voudrais quand même finir cette intervention sur quelque chose de positif. J'ai beaucoup de sujets alors je ne vais pas vous faire la liste là de toutes les actions qui sont en cours, et avec les services qui font un travail absolument magnifique sur ces discussions, sur ce thème de l'environnement, mais vraiment au sens large, que ce soit l'eau, la terre, l'air, etc. Et je salue une nouvelle fois ces gens, pour le travail qu'ils font au quotidien, et je pense qu'il est important de le faire, c'est notre rôle d'élus que de les féliciter, les encourager et travailler bien évidemment avec eux. J'ai des signes positifs, puisqu'on arrive aussi sur certains sujets à travailler avec l'opposition également, on l'a fait, je le fais avec beaucoup de plaisir, notamment sur la qualité de l'eau en ce moment sur la source de Friancourt, je le fais avec également Marianne SECK concernant le compostage. Je pense que c'est comme ça qu'il faut aborder ces sujets, il faut les travailler intelligemment, main dans la main. Et sur ce sujet aussi, attention de ne pas s'opposer, on doit aller vite, on le sait, effectivement, Dominique CLINCKEMAILLIE a commencé son intervention par parler du G.I.E.C., on sait qu'il faut aller vite, on sait qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais il faut qu'on le fasse ensemble, il ne faut pas se diviser sur ce sujet, il faut avancer rapidement. Et pour avancer rapidement, il faut avancer ensemble. Merci.

M. LY : Merci Madame le Maire. Je souhaiterais apporter des précisions à Madame CLINCKEMAILLIE, pour simplement vous faire savoir que les services techniques sont des services publics et ce ne sont pas des services privés, donc ils n'ont pas vocation à intervenir dans un domaine privé. Les déchetteries dont vous parliez tout à l'heure, à côté d'Emmaüs, se trouvent dans un lieu privé et donc je ne pense pas que ça soit le rôle des services publics d'intervenir dans un domaine privé et que c'est le propriétaire lui-même qui doit intervenir. Nous sommes au courant de ce problème-là depuis un certain temps, parce qu'on n'a pas attendu la vidéo pour intervenir. C'est-à-dire que j'ai pris ma délégation depuis le mois de juin, et depuis le mois de juin, on est en train de travailler dessus. Il faut savoir aussi que nous sommes dans un pays où il y a une réglementation, nous respectons la réglementation, mais nous respectons aussi la loi. De ce fait, nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, obliger quelqu'un à nettoyer les déchets qui sont sur place. C'est-à-dire qu'il y a un processus qu'il faut suivre, la réglementation nous la suivons, depuis le début du mois de juillet, on est au courant, on n'a pas attendu cette vidéo-là pour réagir. C'est-à-dire qu'on a respecté scrupuleusement la loi. On l'a fait étape par étape et, de toute façon, on va y arriver. Et on obligera la personne à le nettoyer dans les règles. Si elle ne le fait pas, à ce moment-là, les services interviendront et la facture sera adressée au propriétaire. Mais en aucun cas, les services publics, les services techniques de la ville ne peuvent intervenir sur le domaine privé. En parlant aussi de la brigade verte, nous avons une brigade verte qui se met en place tout doucement, et tout le monde n'a pas la vocation de verbaliser, il faut être assermenté, ça aussi, c'est la loi qui le dit. Ce qui veut dire que nos services de la brigade verte sont au courant de ce problème-là, mais à partir du moment où ils ne sont pas encore tous assermentés, ils le seront bientôt, et à ce moment-là, ils pourront verbaliser. Mais il faut savoir que, en aucun cas, nous n'interviendrons sur le domaine privé.

M. LY (suite) : Concernant les trottoirs et les sorties d'écoles, nous sommes en train aussi de travailler dessus, il y a des aménagements qui vont être faits, il y a des rénovations qui vont être faites. Du jour au lendemain, on ne peut pas refaire tous les trottoirs de la ville de Beauvais. L'avenue Jean Moulin ne date pas d'aujourd'hui, date depuis des années. On ne peut pas du jour au lendemain nous demander, en l'espace de quelques années, de refaire l'avenue Jean Moulin comme si c'était une voie, un tapis rouge en fait. Donc, ça se fait, par étapes, nous sommes en train de travailler dessus, Madame, soyez rassurée, nous ferons le maximum et nous atteindrons nos objectifs dans les règles.

MME CLINCKEMAILLIE : Oui, merci beaucoup Madame le Maire, merci à tous pour vos réponses. Je voulais simplement préciser que, sur la rue de la Batelière, il y a quand même toute une partie des ordures qui sont sur la rue, donc ce n'est pas forcément le domaine privé. J'ai bien compris que la procédure était en place, il n'y a pas de souci. Mais je posais simplement des questions parce que je m'étonne du manque de moyens qui ont été mis en œuvre par rapport à la quantité de déchets qui sont déposés à cet endroit. Et il me semble, que je n'ai pas eu de réponse par rapport à ma dernière question qui concernait une acquisition éventuelle de vos services de cette parcelle.

M. PIA : Oui, je trouve que c'est un peu facile Madame CLINCKEMAILLIE d'intervenir comme ça sur un sujet, alors rue de la Batelière, on a tous vu effectivement sur Facebook, je vois que vous êtes adepte aussi de tout ce qui peut circuler sur ces réseaux sociaux, où les habitants parfois se déchaînent, il ne faut pas leur en vouloir. Mais cela étant dit, ça a été dit, et moi je voudrais remercier mon collègue Mamadou LY qui vous a très bien expliqué quelle procédure on fait. Parce que nous, Madame CLINCKEMAILLIE, nous sommes dans un Etat de droit, on respecte les libertés, on respecte le droit et on fait en fonction de ce que le droit nous permet de faire. Donc maintenant, aller nous mettre ça sur le tapis ce soir, pour moi c'est de la polémique, et je suis désolé, mais ça ne vous ressemble pas, parce qu'en plus, je crois que vous êtes régulièrement associée à tous les travaux, notamment entrepris par Yannick MATURA, donc je trouve que ce n'est vraiment pas très sport de votre part.

D'autre part, quand vous dites alors oui, problème de mobilité, problème effectivement de pollution etc. En gros pour vous, il ne faut plus de voitures, il ne faut plus d'aéroport. Nous, voyez-vous Madame CLINCKEMAILLIE, nous sommes dans une écologie, et je salue d'ailleurs tout ce qui a pu être fait auparavant, et j'y reviendrai d'ailleurs, on est dans une écologie positive et pas une écologie punitive. On sait très bien que la voiture, bien sûr qu'on a trop de voitures, on est les premiers à le constater, par rapport aux demandes en termes de places de stationnement, qui sont exigées, et vous-même d'ailleurs vous êtes les premiers à dire il n'y a pas suffisamment de places de stationnement. Pourquoi il n'y a pas assez de places de stationnement ? Parce qu'il y a trop de voitures. Mais parce que les habitants, nos concitoyens sont encore, on est encore dans la civilisation de la voiture. Alors, je conçois qu'il faut que les choses changent, mais on ne peut pas non plus, de ce point de vue-là, les changer brusquement. Parce que je peux vous dire que si vous dites aux habitants aujourd'hui « vous n'avez plus le droit à des places de stationnement, vous n'avez plus le droit d'utiliser la voiture », mais vous allez à la révolution. Donc, il faut y aller progressivement, ce sont des choses sur lesquelles on travaille, Jacques DORIDAM, dans le cadre de la communauté d'agglomération, conduit des réunions, je sais qu'il y en a eu une encore ce matin. Les choses se font aussi en allant, bien sûr qu'il faut aller vite par rapport aux questions des enjeux liés au réchauffement climatique, mais on ne peut pas non plus changer du tout au tout et du jour au lendemain.

M. PIA (suite) : Je voudrais quand même vous faire observer que depuis des années, la ville de Beauvais travaille sur cette question de l'environnement, Yannick effectivement a cité tout à l'heure le travail qui a été réalisé par Jean-Luc BOURGEOIS, qui avait lancé des ateliers, c'était dans le début des années 2000, sur l'Agenda 21. L'Agenda 21 qui est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle, qui avait été adopté lors du Sommet de Rio, et c'est depuis ce début des années 2000 qu'on travaille sur toutes ces démarches environnementales.

Je voudrais vous dire, mes chers collègues, que la communauté d'agglomération s'est engagée très vite vers le développement durable, notamment pour porter un projet politique qui soit plus résilient vis-à-vis de l'environnement. Et c'est un long parcours que nous avons entrepris depuis tant d'années pour que l'environnement soit davantage mis en avant dans toutes nos politiques publiques. C'est vrai que les choses ne se font pas du jour au lendemain, mais la volonté politique, elle est là et il y a du résultat. L'une des premières actions qui a marqué fut notre politique, notamment, de fleurissement. Et quand on parle de politique de fleurissement, il y a forcément, pour avoir notamment le prix d'excellence sur le fleurissement, il y a nécessité de travailler sur les questions d'environnement. Et je voudrais tout particulièrement rendre hommage aux espaces verts. Très vite nous avons pu doubler les pistes cyclables. En 2008, nous avons lancé une politique plus ambitieuse pour valoriser notamment la rivière du Thérain, donc ça rejoint ce qu'évoquait Yannick tout à l'heure sur la question de la biodiversité. Sur l'aménagement du parc Marcel Dassault ; sur la rénovation de la ferme de la Mie-au-Roy ; sur la création de nouvelles parcelles pour les jardins familiaux ; pour le remplacement des bus classiques en bus à gaz qui sont moins polluants ; le zéro phyto on l'a mis en place avant même que la réglementation nous y oblige. Enfin bref, les exemples sont nombreux et je ne vais pas vous en dresser une liste mais je voulais que vous compreniez que la ville a toujours été précurseur en ce domaine. Ça n'est pas pour rien d'ailleurs que nous disposons du Pavillon Bleu, que nous avons dès 2006 obtenu le grand prix national de fleurissement, et que notre ville est devenue une référence, je dois dire, en ce domaine.

D'année en année, nous avons ainsi progressé dans le développement durable, pour autant, il reste certainement encore beaucoup à faire. Et on s'y est employé par rapport aux enjeux du réchauffement climatique, puisqu'on est l'une des premières collectivités à avoir adopté dans l'Oise le P.C.A.E.T., le Plan Climat Air Energie et le contrat territorial aussi écologique. Pour répondre à ces plans, nous avons d'ores et déjà, sous le coude, des mesures que vous avez déjà votées, mes chers collègues, notamment à travers tous ces plans de rénovation : confort pour les habitations individuelles, dans le cadre aussi du plan pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Toutes ces politiques ont un but aussi, c'est de lutter contre le réchauffement climatique. Et puis, dernièrement, vous avez aussi voté le lancement d'une modification du P.L.U. pour lutter contre les îlots de chaleur, en introduisant dans notre P.L.U. des orientations d'aménagement et de programmation. Ça, c'est aussi à mettre, mes chers collègues, à notre actif. Les démarches sont engagées, en faveur du développement durable, et cela depuis de très nombreuses années et nous allons continuer bien sûr à les poursuivre avec force et détermination. Mais de grâce, cessez de nous faire des procès injustes sur tout ce qu'on peut trouver. Bien sûr les déchets sur la voirie, il y en a, et je peux vous dire qu'on s'en occupe, la brigade verte a été renforcée concernant ses effectifs, donc les choses avancent.

MME MARAIS-BEUIL : Merci Madame le Maire. Ce rapport, je le prends tel quel, c'est-à-dire une vision, une image de l'année 2019 et non pas de l'année 2021, c'est une image et nous devons nous en servir par rapport au prochain rapport. Car 2020 me paraît être une année qui va engager beaucoup de changements, du changement sur notre mobilité, du changement sur l'épanouissement de tous les êtres humains.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Et cette comparaison de rapport en rapport va nous permettre certainement d'évoluer, de faire évoluer, car cette crise sanitaire a fait changer beaucoup de choses, et nous le constaterons lors du prochain rapport. Effectivement, les gens utilisent certainement un peu plus la voiture, parce qu'ils ont eu peur d'utiliser les transports en commun, la crise sanitaire étant là, le contact avec les autres, la peur de l'attraper, a fait des changements. Le bien-être des êtres humains, le confinement l'a fait changer, car nous nous sommes repliés chacun dans notre coin. Tout à l'heure on parlera du D.O.B. et je le rappellerai, nous serons vigilants au soutien des associations dès que tout reviendra. Car voyez-vous cette vision, cette image de 2019 ne sera pas la même en 2020, j'en ai bien peur, et ne sera pas encore la même en 2021. Donc je le prends, je le garde sous le coude et je pense que c'est avec ce rapport que nous pourrions évoluer quand nous comparerons avec ce qui s'est passé en 2020. Donc effectivement, il y a beaucoup de choses à faire, mais il me semble que les déchets sont plutôt de l'agglomération plutôt que de la ville. Nous en parlerons, j'avais déjà commencé à en parler hier en commission, donc nous en reparlerons avec l'agglomération. Mais nous serons vigilants, parce qu'effectivement, il y a des choses qui ont changé, il y a des choses qui vont encore changer et nous devons soutenir toutes les actions pour faire évoluer ce développement durable sur la ville de Beauvais.

MME LUNDY : Je vous remercie. Je me permets simplement de réagir Monsieur PIA, je ne peux pas vous laisser mettre en doute le travail d'élue de Madame CLINCKEMAILLIE, puisque vous affirmez que Madame CLINCKEMAILLIE aurait découvert le problème des déchets et des dépôts sauvages sur les réseaux sociaux, vous êtes très mal informé. Puisque nous avons bien évidemment été interpellés, qu'un travail de terrain a été fait, avec des visites bien sûr sur site, nous avons été sur plusieurs sites de dépôts sauvages pour vérifier ce qu'il en était et pour interpellier derrière les élus et bien sûr les services de la ville sur la nécessité d'agir. Ce n'est pas un petit problème marginal, c'est un problème qui a beaucoup fait réagir, comme vous le savez, et sur lequel bien évidemment, en tant qu'élus, nous avons été interpellés. Et notre travail, c'est tout simplement de répondre aux besoins quotidiens des beauvaisiens qui nous interpellent aussi sur ces sujets. Donc je suis désolée, je trouve ça même presque un peu idéologique que de penser que parce que Madame CLINCKEMAILLIE réagit sur ce sujet, elle l'a forcément découvert sur les réseaux sociaux, parce que Madame CLINCKEMAILLIE ne pourrait pas se déplacer sur le terrain. C'est bien mal renseigné.

M. PIA : Bien sûr vous ne faites pas de politique Madame LUNDY, c'est évident.

MME LUNDY : Mais je crois que nous sommes tous ici des élus....

M. PIA : Mais enfin je peux vous dire que nous aussi on a été sur le terrain, Mamadou a passé beaucoup de temps sur ce dossier !

MME LUNDY : Mais il n'y a pas de raison de vous énerver Monsieur PIA, nous sommes là dans un débat démocratique et il est normal que nous vous fassions remonter les alertes que nous avons à ce sujet, qui sont nombreuses et qui, en effet, ne datent pas d'hier, comme cela a été fait remarquer tout à l'heure. Je voudrais simplement terminer sur les caricatures qui ont été faites également de l'intervention de Madame CLINCKEMAILLIE. Mais Madame la Maire a dit avec beaucoup de raison que les jeunes générations obligeaient également, vous l'avez dit lors de la cérémonie de vœux de l'année dernière, les jeunes générations nous obligent aussi à aller plus loin, face à un changement climatique qui est là, nous le savons, et à une période qui oblige aussi à la responsabilité collective.

MME LUNDY (suite) : C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons demandé que la Ville décrète l'état d'urgence climatique, même si cela n'avait pas été voté lorsque nous l'avions proposé. Et c'est pour cette raison également, Monsieur PIA, et vous le savez très bien, et comme l'a dit Monsieur MATURA, que nous sommes toujours disponibles pour construire avec vous les réponses. Donc s'il vous plaît, pas de politique politicienne quand Madame CLINCKEMAILLIE vous fait des remarques, vous pouvez aussi croire en toute sincérité au fait qu'elle est prête à travailler avec vous, comme nous le sommes toutes et tous régulièrement, je vous remercie.

MME LE MAIRE : Bon, il vaut mieux en rire que d'en pleurer. Je voudrais juste vous dire que, finalement, je suis un peu déçue, parce que sur les critiques qui ont été faites par Madame CLINCKEMAILLIE, j'espérais qu'en conclusion, on nous féliciterait pour l'obtention du label Ecoquartier que nous venons d'obtenir pour le quartier du Moulin de la Fos entre Voisinlieu et le centre-ville. Je pense que c'est une belle reconnaissance. Il y avait 25 personnes dans le jury, nous avons eu 24 voix sur 25, donc je suis très fière de ce que, sous la tutelle de Jean-Luc BOURGEOIS à l'époque, nous avons obtenu cette reconnaissance d'un travail et de recherches qui ont été faites par les services de la communauté d'agglomération et de la ville. C'était un petit moment de plaisir que je voulais m'offrir avec vous chers collègues, pour dire que c'est bien, la critique est aisée, mais l'art est difficile, chers collègues.

MME CLINCKEMAILLIE : Merci. Je ne comprends pas très bien la réaction, surtout celle de Monsieur PIA, ce n'est pas grave, je continuerai de m'exprimer, et franchement, c'est vraiment dans un esprit constructif, c'est vraiment pour montrer ce qui peut être encore amélioré, et je pense que vous-mêmes savez qu'il y a toujours des choses que l'on peut améliorer. Et d'ailleurs, ce rapport, je sais très bien que c'est le rapport 2019, je sais très bien que depuis, il y a une nouvelle équipe qui s'est installée et que le rapport 2020 sera certainement différent, il n'y a aucun souci là-dessus. Et je voulais également dire que, effectivement, je n'ai pas attendu les réseaux sociaux pour me préoccuper de ma ville et les dépôts sauvages c'est quelque chose qui me tient à cœur, et si je peux aider d'ailleurs, il n'y a aucun souci là-dessus. Et d'ailleurs, pour continuer sur le développement durable, je souhaitais, mais très rapidement, évoquer un autre sujet, celui de la 5G et vous poser 3 questions.

MME LE MAIRE : Madame CLINCKEMAILLIE, je suis désolée, ce n'est pas à l'ordre du jour et donc ça reviendra un jour, mais pas ce soir.

MME LUNDY : C'est un sujet au cœur de la question du développement durable.

MME LE MAIRE : Je pense qu'on a commenté le rapport, ça me paraît bien comme étape, le jour où on viendra sur la 5G, il y a une commission d'ailleurs qui est mise en place.

MME LUNDY : Oui, il y a une commission, mais il y a aussi des choses qui avancent à côté, si Madame CLINCKEMAILLIE veut poser des questions, il me semble que pour le débat démocratique, ce serait sain qu'elle puisse les poser.

MME LE MAIRE : Madame LUNDY, vous n'allez pas faire la courte échelle à vos collègues qui sont en visio, elle veut dire ça, un autre veut dire ceci. Je pense que, en effet, il y a un ordre du jour aujourd'hui, on va le respecter. D'ailleurs, nous sommes déjà dans des horaires qui dépassent les horaires réglementaires. C'est intéressant en effet comme débat, mais je pense qu'on ne va pas en rajouter à plaisir.

MME LUNDY : C'est donc dommage.

MME LE MAIRE : Oui c'est dommage, j'assume.

MME LUNDY : D'accord, donc pas de suivi de la commission.

MME LE MAIRE : On n'est pas en commission Madame LUNDY, on est en reparlera en commission.

MME LUNDY : Non, pas de suivi de la commission que vous avez annoncée et dont la prochaine réunion a été décalée.

MME LE MAIRE : Ce n'est pas à l'ordre du jour Madame LUNDY.

MME LUNDY : Donc on attendra que le sujet soit à l'ordre du jour et que la 5G soit parfaitement déployée dans tout Beauvais.

M. AURY : Oui, je regrette moi aussi que Dominique CLINCKEMAILLIE ne puisse pas poser cette question qui est au cœur des questions du développement durable et qui était sur la cohérence entre ce qui avait été adopté ici et, apparemment, le télescopage avec ce qui commençait quand même à se mettre en place, malgré les avis exprimés dans cette commission sur la 5G. Mais Dominique CLINCKEMAILLIE avait une question assez précise là-dessus et je pense que ça valait le coup de faire le point sur cette question. Ça serait dommage qu'elle ne puisse pas prendre la parole là-dessus.

Je voulais appuyer un autre point qu'elle avait soulevé dans son intervention et sur lequel je n'ai pas entendu de réponse, et j'entends bien que les choses doivent se dérouler dans la durée. Et donc justement, c'était la question du travail qui était mené sur les déplacements, elle avait cité domicile-école, mais j'ajouterais domicile-travail, et qui sont certainement les déplacements sur lesquels on peut le plus travailler à trouver et à faire avancer des alternatives à la voiture. Et donc je souhaitais savoir quel était le travail engagé aujourd'hui avec les établissements scolaires, avec tous les lieux de travail pour faire progresser des alternatives à la voiture et qui ne peuvent pas se décréter d'en haut comme ça d'un coup de baguette magique mais qui doivent être construits dans la durée, avec les réalités concrètes. Je souhaitais savoir où est-ce qu'on en était de ce travail à mener sur les déplacements domicile-travail et domicile-école.

M. MATURA : Merci Madame le Maire. Juste une courte intervention, parce qu'avant de passer effectivement la parole peut-être à Monsieur DORIDAM, quelque chose qui m'est très important quand on parle du transport, je connais bien les problèmes de transport pour se rendre au travail. Et je pense que la vraie solution est qu'on ait des emplois locaux, c'est-à-dire que les gens n'aient pas à faire 30, 20 ou même 80 km pour certains qui vont tous les jours travailler à Paris. Donc là, il y a un vrai lien avec tout le travail qui est fait avec nos équipes pour développer les emplois locaux, et ça pour moi, c'est la meilleure solution.

M. DORIDAM : Oui, je voudrais dire que sur les plans des écoles, effectivement, il y a un travail qui est mené par Victor, et de terrain, et puis d'ailleurs, par exemple si vous suivez les réseaux sociaux, Charles était à Marissel par exemple aujourd'hui pour évoquer cette question, c'est quelque chose qui est long à se mettre en place.

En ce qui concerne les transports vers le travail, il y a certes les bus, ça peut avoir ses limites, mais ça a aussi ses avantages sur les horaires. Mais vous savez qu'on travaille aussi sur le covoiturage, on travaille énormément sur l'agglo, parce que c'est simple, on a quand même 25 000 à 30 000 personnes qui viennent travailler sur Beauvais, sur les 40 000 emplois, et qui viennent pour beaucoup en voiture. Donc, vous savez qu'on a une réflexion qui est menée sur l'Agglo sur divers services de mobilité, dont un qu'on expérimente d'ores et déjà, qui est le covoiturage Klaxit. Evidemment, ça ne vous a pas échappé que la crise sanitaire nous a un peu plombé le lancement, même si c'est un succès, puisque depuis septembre on a déjà près de 4 000 trajets réalisés, trajets qui vont être subventionnés par l'Agglo, puisqu'on a une décision qui sera prise par le prochain Conseil pour financer les covoitureurs. Donc si on arrive déjà par ces biais-là à éliminer un certain nombre de voitures, on a l'objectif de fixer dans l'enveloppe financière 50 000 trajets covoiturés, et ce sont déjà des choses qui sont mises en place dans ce cadre-là. Mais on aura l'occasion d'en reparler à l'Agglo de manière plus précise avec la décision de financement.

M. CHISS : Juste en complément, je voudrais quand même prendre ma casquette d'adjoint aux finances et aussi aux ressources publiques, parce que je trouve les propos qui viennent d'être tenus, tant par Madame LUNDY dans sa question orale que Madame CLINCKEMAILLIE sur cette délibération, assez peu réalistes. Je voudrais vous rappeler que nous sommes installés depuis le mois de mai, que nous sommes au mois de février 2021, qu'il se passe un tout petit événement qui s'appelle une crise sanitaire, et que nos agents sont sur le pont et mènent des actions dans des conditions extrêmement compliquées, avec en plus du télétravail qui est assez généralisé, donc évidemment que tout ne peut pas se faire en si peu de temps. Par contre, ce que je note, et finalement je trouve ça extrêmement intéressant, c'est que vous attendez avec impatience la mise en place de notre programme. Donc ça je vous rassure, notre programme va se déployer sur les années, mais il ne se déploie pas en 6 mois, donc rassurez-vous, nous le mettrons en œuvre, et vous le verrez dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui va arriver un tout petit peu plus tard, que nous nous donnons les moyens de déployer notre programme de la manière la plus efficace possible, mais effectivement, en 6 mois c'est impossible.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup.

Il n'y a pas de vote, donc nous allons passer au dossier n° 2, qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et je passe la parole à Franck PIA.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0002

Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

M. Franck PIA, Maire Adjoint

La loi 2014-873 du 4 août 2014 impose aux communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes présenté comprend ainsi deux parties :

1. La première partie du rapport fait état de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées à cet effet. Elle reprend notamment les données du rapport de situation comparée présenté dans le cadre du bilan social sur les domaines suivants : *recrutement, formation, temps de travail, promotion et parcours professionnels, conditions de travail, articulation entre vie professionnelle et vie privée, prévention de toutes les violences faites aux agents, promotion de la mixité dans les filières et les cadres d'emplois et rémunérations.*
2. La seconde partie présente *les politiques menées sur le territoire de la ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.*

A l'instar du rapport sur le développement durable, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes doit être présenté préalablement aux débats budgétaires. Cette présentation n'est pas suivie d'un vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2 – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

M. PIA : Merci Madame la Présidente. Vous avez pu tous lire, j'imagine, ce rapport. Je voudrais d'ailleurs en remercier les concepteurs, qui ont pu produire un rapport très détaillé sur où nous en sommes sur l'égalité femmes-hommes, qui concerne dans la première partie du rapport, toute la politique de ressources humaines qui est menée par la collectivité, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et qui comporte, comme cela doit l'être, un bilan détaillé des actions. Et puis, dans la seconde partie, les politiques qui sont menées sur le territoire de la ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Alors, c'est vrai que vous avez pu apprécier l'importance de ces actions. Mais ce qui me semble aussi intéressant aujourd'hui, c'est que le plan d'actions, que nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal, va nous permettre de disposer vraiment de lignes directrices. On a un rapport qui décrit ce qu'on a fait, le plan d'actions permet aussi de se donner des objectifs, et c'est ce qu'il me paraît intéressant à souligner par rapport à l'action que nous menons en ce domaine. Ce plan d'actions va nous permettre ainsi davantage de mieux ordonner les actions et surtout de mieux les évaluer aussi. Et puis, dans ce rapport, nous voyons quelques points saillants sur lesquels il va falloir en effet travailler. Je pense notamment, vous l'avez tous remarqué, la différence de rémunération qu'il y a entre les revenus entre les femmes et les hommes, qui ne sont pas liés proprement à des différences de revenus mais surtout à des différences de statuts professionnels, puisqu'on constate qu'en effet beaucoup de femmes sont employées à temps partiel, ce qui explique en très grande partie les écarts de revenus, on en a parlé lors de la dernière commission générale. Et c'est vrai que, en effet, ces écarts de revenus constatés s'expliquent tout simplement par le fait qu'ils sont basés sur des moyennes globales. Alors, pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, on pourrait très bien dire, bon après tout, c'est un choix que font les femmes de travailler plus à temps partiel ; je crois que par rapport à la politique notamment R.H., ce qu'il faudra peut-être, ça fait partie aussi des actions du plan d'actions qu'on pourra engager, qui sont engagées d'ailleurs dans le plan d'actions, c'est de sensibiliser les femmes sur les conséquences des choix qui peuvent être faits à un moment donné par opportunité pour bien sûr éduquer les enfants, par exemple, si on choisit de travailler à temps partiel. Mais pour autant, quand on arrive à l'âge de la retraite, on voit effectivement des différences de revenus très importantes et ce sont des choses qu'il faut aussi savoir expliquer aux agentes qui font ce choix.

Et puis, il y a la question de la promotion de la mixité dans les filières et cadres d'emploi. Alors, là on voit aussi des stéréotypes qui sont importants dans ce domaine, on voit que les filières techniques sont massivement occupées par des hommes, à l'inverse dans le social, on voit beaucoup plus, et à 90 %, des femmes. Et là aussi, il y a à travailler sur ces stéréotypes, alors là ça dépasse le cadre même des services de la ville de Beauvais, mais c'est aussi dans l'éducation de nos enfants. Et puis, vous avez tout le chapitre concernant les politiques qui sont menées sur le territoire, vous avez pu constater les très nombreuses actions qui sont engagées dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et par contre, effectivement, avait été évoqué notamment dans les associations sportives, pour le chapitre concernant les associations, le fait qu'il y avait une sous-représentation des femmes par rapport aux hommes. Ce sont des choses aussi sur lesquelles, dans le cadre notamment du plan d'actions que nous avons voté, il faudra travailler.

Voilà, mes chers collègues, donc très résumé ce rapport qui fait quelques dizaines de pages. Merci à vous, merci de votre écoute.

MMEMARAIS-BEUIL : Oui, merci Madame le Maire. Je rappellerai 2-3 choses, sur le fond et sur la forme. Alors sur la forme, vous ne serez pas surpris que je vous redise, mais cette fois officiellement, mais je le dis à chaque fois en commission, parce que je pense que je pose suffisamment de questions en commission pour arriver en séance plénière et ne pas avoir à polémiquer sur plein de choses, puisque vous me répondez d'avance à toutes mes questions et je vous en remercie. Alors sur la forme, l'écriture inclusive, vous n'allez pas être surpris, je m'y opposerai. Et là dernière fois, je vous avais dit pas mal de choses, mais je vous rappellerai aussi que Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre en novembre 2017, l'a déclarée illégale, disant la chose suivante : « Les textes doivent relever, se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme ». Alors, je pense que, effectivement, on ne doit pas stigmatiser, on doit ouvrir à l'homme et à la femme, et à la femme et à l'homme, en mettant les 2 mots, en les séparant, que ce soit bien clair, je pense que nous sommes tous pour l'égalité, et ça c'est ma première remarque.

La deuxième, je vous en ai parlé en commission, je pense qu'effectivement, dans les tableaux de comparaison des revenus, on trouve un salaire moindre pour les femmes, à cause du temps partiel, je pense qu'un tableau supplémentaire comparant les femmes qui travaillent à temps plein avec des hommes qui travaillent à temps plein, nous permettrait de comparer s'il y a une différence de salaire. Et là, nous pourrions parler de choses qui sont importantes. Monsieur PIA tout à l'heure vous avez dit « on va expliquer aux femmes pourquoi il est important.... », mais expliquons aussi aux hommes, pourquoi il est important qu'ils fassent un peu de place aux femmes et que, parfois, ils restent à la maison. Je pense qu'il faut le prendre dans les deux sens et pas seulement dans le sens, expliquer à la femme qu'elle gagnera moins si elle garde les enfants, mais expliquons aux hommes aussi qu'ils peuvent faire un peu d'actes à la maison, je pense que là nous serons dans l'égalité. Merci.

M. PIA : Vous avez totalement raison Madame BEUIL, je disais des femmes mais je pense que le même discours peut être tenu aussi auprès des hommes bien évidemment. Et puis sur l'écriture inclusive, à chaque fois vous intervenez sur ce sujet, je vais vous rappeler que l'action 5.1 du plan d'actions pour l'égalité adoptée en décembre dernier consiste justement en la rédaction d'une charte pour une communication non discriminante au sein de notre collectivité. Et l'écriture inclusive, ce n'est qu'une possibilité, mais il y a possibilité aussi d'associer d'autres solutions alternatives : usage de l'ordre alphabétique, termes épiciènes, etc. Et l'objectif justement, dans le plan d'actions, c'est de constituer un groupe de travail pour voir comment on peut améliorer cette communication, reconnaissant davantage, dans l'orthographe, la place des femmes. Je voulais ajouter sur l'écart de rémunération, on a bien fait la commande auprès de la D.R.H. pour qu'on puisse affiner ce point.

MME LE MAIRE : Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au dossier n° 3 sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0021

Finances - Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté par le maire au conseil au municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu l'article D2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2021 sera soumis à l'examen du conseil municipal de mars,

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

3 – FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

MME LE MAIRE : Avant de donner la parole à Lionel CHISS, je voudrais vous dire quelques mots sur les conditions inédites dans lesquelles nous avons dû construire ce projet de budget primitif 2021, et puis l'état d'esprit qui est le nôtre et qui a animé notre réflexion pour bâtir un projet de budget, en lien direct et en parfaite cohérence avec notre projet municipal.

Concernant la situation économique et sociale et le contexte budgétaire dans lequel nous avons élaboré notre budget, je voudrais vous informer sur quelques points particuliers. D'abord, la crise sanitaire que nous connaissons a bouleversé les repères budgétaires des collectivités. Et sur ce sujet, le projet de loi de finances 2021 propose une photographie réaliste des conditions financières et économiques dégradées dans lesquelles se trouvent les communes du fait de la crise épidémique du Covid-19 et de ses multiples conséquences.

Au cours des dernières années, les collectivités locales ont dû et su s'adapter à des contextes extrêmement changeants : la crise de 2008, suivi du gel puis d'une baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, et enfin, depuis 2017, une stabilisation des ressources conditionnées à une contractualisation avec l'Etat. Depuis plus d'une décennie, les collectivités locales ont su faire preuve d'inventivité, de sérieux, d'efficacité, pour gérer toujours au mieux les finances locales. Beauvais et le Beauvaisis n'ont pas fait exception, et les derniers rapports de la Chambre Régionale des Comptes en la matière viennent corroborer cette gestion saine et rigoureuse de l'argent public et souligner un budget municipal géré avec sérieux et rigueur. Malgré des finances saines, la ville n'aura cependant pas été épargnée par la crise sanitaire et par conséquent financière du Covid-19, et nous avons dû, vous vous souvenez, reporter l'examen de notre D.O.B. et le vote du budget primitif à 2021, en raison de l'incertitude qui était importante.

Je voudrais ouvrir ici une courte parenthèse pour rappeler à quel point cette crise épidémique a mobilisé nos énergies au cours des 11 derniers mois. Nous avons beaucoup travaillé pour apporter aide et soutien aux plus fragiles, pour permettre à chacun de se protéger, pour soutenir nos entreprises. Nous avons dû opérer des choix difficiles, faire face à des dépenses inattendues, mais absolument nécessaires. Nous avons fait œuvre de pédagogie pour que nos concitoyens comprennent le sens de notre action et sachent que notre priorité était et reste de préserver leur santé.

Dans ce contexte complexe, l'analyse de la situation financière de notre collectivité a pris du temps et a nécessité la mobilisation de toutes les énergies. Je voudrais aussi remercier les associations qui ont joué le jeu en renonçant à une partie de leurs subventions de fonctionnement en 2020. Elles ont fait preuve de responsabilité et de solidarité et donc démontré un souci de l'intérêt général qui les a honorées. Je leur rends hommage ce soir car je sais qu'elles ont aussi vécu une année 2020 particulièrement difficile.

Et puis je voudrais remercier vivement Lionel CHISS et la direction des finances, mais aussi l'ensemble des services, pour l'immense travail accompli afin de vous présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaires qui tient la route, qui maintient le cap sur les fondamentaux budgétaires, qui ont toujours été notre marque de fabrique, j'y reviendrai. C'est vrai que la tâche a été particulièrement ardue pour parvenir à construire un budget cohérent et je dirais même un budget de crise, mais qui permet à la collectivité de regarder l'avenir avec sérénité et espoir.

MME LE MAIRE (suite) : Les grandes orientations, les fondamentaux qui ont toujours été la marque de notre équipe, sont respectés et j'en retiens 5 essentiels : ne pas augmenter la fiscalité communale ; contenir les dépenses de gestion ; maintenir les tarifs municipaux ; maintenir l'autofinancement à haut niveau, Lionel CHISS vous dira 10,22 millions d'euros, quasi stable par rapport à 2020, pour maintenir notre capacité d'investissement à haut niveau d'engagement ; et enfin, contenir la dette.

Je crois aujourd'hui que l'on peut dire qu'il est tout à fait remarquable de ne pas toucher au taux communal des impôts et de maintenir un haut niveau d'investissement, ainsi qu'un service public de qualité. Je prendrai un seul exemple, la baisse de 50 % du tarif de la cantine, qui a été un des premiers gestes de l'équipe municipale élue en mars 2020, et qui est aujourd'hui, on le voit bien, une puissante mesure en faveur du pouvoir d'achat pour des centaines de familles beauvaisiennes. J'évoquais au début de cette intervention l'état d'esprit qui a présidé à l'écriture de ce rapport et du D.O.B. qui suivra. Au-delà de l'orthodoxie budgétaire et du respect des fondamentaux de la gestion des finances publiques, il y a le projet municipal sur lequel s'appuie ce budget. Je vous rappelle cette célèbre affirmation du Baron Louis, le ministre des Finances de Louis XVIII « faites-nous de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances ». Tel est le cas pour notre collectivité, puisque le projet de budget 2021 s'inscrit pleinement dans la philosophie du projet municipal et du projet de mandat qui s'articule autour de 3 axes : prendre soin de la nature, prendre soin de l'homme, prendre soin de notre ville.

Ce budget marque clairement le lancement de notre mandat municipal, puisqu'on y trouve des actions nouvelles, mais aussi d'importants crédits d'études pour mener une réflexion approfondie sur les grands projets. Ce projet de budget municipal trouve sa source dans le contenu du programme de l'équipe Beauvais C'est Vous, il intègre GAÏA, notre pacte vert pour Beauvais qui va décliner beaucoup d'objectifs : Beauvais ville-jardins, Beauvais ville-fleurs, l'éducation à l'environnement, les nouvelles mobilités, l'articulation efficace et efficiente entre écologie et économie, ainsi que des objectifs transversaux. Ce sont 75 actions concrètes déjà engagées ou à venir qui vont transformer notre ville et améliorer très concrètement le cadre de vie et la qualité de vie de nos concitoyens.

Dans la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement inscrits au budget 2021, nous voyons émerger les grandes lignes de force de notre mandat à venir : la rénovation urbaine qui va irriguer les deux quartiers d'Argentine et de Saint-Lucien ; le plan Action Cœur de Ville qui va continuer ; la protection de la condition animale avec la rénovation du chenil municipal ; le plan maxi voirie, étroitement lié au plan vélo pour des aménagements publics plus respectueux et qui favorisent les mobilités douces ; le plan lumière qui va continuer dans le cadre du contrat de performance énergétique ; le plan de rénovation des écoles ; le marché global de performance qui préside au chantier de rénovation de la piscine Aldebert Bellier, pour ne citer que quelques exemples.

Voilà mes chers collègues, je suis fière que Lionel CHISS puisse présenter un rapport aussi complet et aussi solide, dans une période totalement inédite et extrêmement contrainte. Croyez-le bien, mon expérience en qualité de Présidente de Villes de France me permet de mesurer, au contact de mes collègues maires, la complexité et la difficulté qu'ils vivent tous dans leur situation communale. En fonction d'éléments aujourd'hui encore très fluctuants, nous avons ici à Beauvais eu la capacité de construire un budget de crise certes, mais surtout un budget cohérent qui respecte nos engagements politiques. En tout cas, je tiens à remercier encore une fois toutes celles et ceux qui ont apporté, au cours de ces derniers mois, jusqu'à ces derniers jours, leur pierre à l'édifice. Je donne la parole maintenant à Lionel CHISS.

M. CHISS : Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Ce soir, nous vous présentons donc le Rapport des Orientations Budgétaires, qui doit donner lieu à un débat permettant de dégager les pistes constructives pour construire le budget de l'année suivante.

Cette année, évidemment ce débat n'arrive qu'au mois de février car il ne vous a pas échappé que nous traversons des temps troublés, et l'absence de visibilité, qui est encore aujourd'hui d'actualité, et dont nous souffrons tous, impacte également la préparation budgétaire. Je voudrais d'abord remercier vivement Madame le Maire de m'avoir confié la responsabilité de porter ce premier budget de la mandature et de la grande confiance qu'elle m'accorde dans un contexte si perturbé. Je souhaiterais également remercier tous les élus de la majorité pour leurs apports et leurs contributions à la construction si délicate de ce budget. Enfin, je remercie tous les services, la Direction Générale, la Direction Financière et tous les agents qui ont participé au processus budgétaire. J'ai pu mesurer l'engagement total et la conscience aiguë de l'intérêt général qu'ils ont chevillés au corps.

Quelques mots d'abord sur le contexte qui traverse ce volumineux rapport de 62 pages. Je le redis, nous traversons une crise sans précédent, et les finances publiques en sont profondément impactées. Le déséquilibre des comptes de l'Etat s'est accentué, entraînant des conséquences pour les collectivités, la première étant dans notre cas, l'absence de compensations des pertes fiscales et domaniales, à la fois pour 2020 et 2021, pourtant annoncées dans le courant de l'année 2020. 750 millions prévus pour environ 14 000 communes et E.P.C.I. annoncés en mai 2020, devenant 223 millions finalement pour un maximum de 2 500 collectivités, lors de la parution du texte en octobre. Je dois vous rappeler également que nous naviguons dans un contexte fiscal très instable pour les collectivités : suppression en cours de la taxe d'habitation, neutralisée pour 2021 ; suppression des impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros, neutralisés également pour 2021. Nous perdons petit à petit notre souveraineté fiscale, les neutralisations annoncées nous permettent pour le moment de prévoir dans nos budgets une stabilité de nos recettes fiscales, d'autant qu'elles s'accompagnent également d'une stabilité des dotations. Mais nous devons être extrêmement prudents dans l'appréhension de nos recettes dans les années à venir, car nous savons bien que les dotations sont un levier facile à actionner quand il s'agit pour l'Etat de retrouver des marges de manœuvre financières. Pour continuer sur le contexte, les comptes de notre collectivité ont été évidemment impactés par la crise sanitaire au cours de l'année 2020 : pertes de recettes, notamment pendant les confinements ; restauration scolaire, A.L.S.H., crèches, stationnements, ou pour des équipements à l'arrêt comme l'Elispace ; charges exceptionnelles, notamment liées aux équipements de protection de la population et des agents et, en compensation, des économies réalisées évidemment du fait de l'annulation de nombreuses manifestations. Avec pour conséquence une perte nette pour la collectivité estimée à près de 400 000 €, conforme à nos estimations et ce que nous avons déjà annoncé en octobre au moment du vote du budget supplémentaire. Cette perte, qui peut sembler modérée dans le contexte, est le résultat d'un travail très fin de réaffectation de nos ressources pour limiter au maximum l'impact de la crise.

Ainsi, dans ce contexte difficile, nous avons redéployé ces crédits au profit des habitants, en mettant en place le demi-tarif cantine en septembre 2020, comme nous l'avions promis et comme l'a rappelé Madame le Maire ; au profit des commerçants, en accordant par exemple la gratuité des droits de place, après le premier déconfinement ; ou encore au profit des agents, en versant une prime exceptionnelle Covid pour valoriser leur engagement dans cette période si particulière. Evidemment, les orientations budgétaires dont nous débattons ce soir intègrent les mêmes éléments au vu du contexte sanitaire de ce début d'année 2021 : des pertes de recettes prévisionnelles ou encore des dépenses exceptionnelles pour continuer à assurer la protection des agents et de la population qui se rend dans les bâtiments municipaux.

M. CHISS (suite) : C'est donc la prudence et la détermination qui nous ont guidés, afin de construire ce budget de démarrage de mandat.

Faisons d'abord le point sur les recettes. Elles s'élèveraient à 84,77 millions, en légère baisse de 0,2 % par rapport à 2020. Le régime antérieur de prise en charge par l'Etat, de la part dégrèvée de taxe d'habitation perdurant en 2021, la ressource tirée de la fiscalité globale, c'est-à-dire taxe d'habitation compensée plus taxe foncière sur les propriétés bâties, s'établirait en 2021 à un montant estimé de 39,1 millions d'euros, représentant près de 46 % de nos recettes de fonctionnement. Quant aux principales dotations de l'Etat, elles resteraient stables à 14,9 millions d'euros, même niveau que 2020. Les recettes de produits de service intègrent évidemment la baisse de 50 % du tarif de la cantine, représentant une diminution de recettes de 550 000 € en rythme annuel. Rappelons que ces recettes se font, comme nous nous y étions engagés, sans augmentation du taux communal des impôts. Et comme nous nous étions engagés également, nous intégrerons dans le budget définitif l'instauration d'un abattement de 100 % pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, permettant jusqu'à 5 ans d'exonération complète de la part communale de taxes foncières. Ces recettes permettront le financement de nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 74,5 millions d'euros, dans de bonnes conditions, et permettront surtout, comme l'a rappelé Madame le Maire, de conserver un autofinancement correct de nos dépenses d'investissement, afin de limiter au maximum l'endettement de notre collectivité. Maintenir un bon niveau d'investissement est primordial, à la fois pour notre collectivité qui doit continuer à engager des projets pour se moderniser et pour apporter encore plus de services à nos concitoyens, mais aussi pour le développement économique du territoire qui dépend aussi des investissements des collectivités. Ainsi, en maintenant une épargne brute autour de 10 millions d'euros, nous envisageons d'engager près de 24 millions d'euros de dépenses d'équipements, dont 6,7 millions d'euros de crédits de paiement au titre des autorisations de programmes déjà ouvertes. Outre l'autofinancement disponible, il est donc envisagé une enveloppe d'emprunt de 16,4 millions d'euros, en léger recul par rapport à 2020, alors que nous rembourserons en même temps 8,4 millions d'euros sur les emprunts antérieurement contractés.

Nous devrions donc pouvoir réaliser le tour de force, et je parle bien de tour de force dans le contexte, de maintenir un haut niveau d'investissement, tout en contenant l'évolution de notre dette, en vous rappelant qu'on ne meurt pas de sa dette, on meurt de ne plus pouvoir en faire. Et fort heureusement, grâce au travail qui a été fait ici depuis de nombreuses années et grâce au travail que nous avons fait sur ce budget, nous avons la capacité de contracter de la dette, non pas pour des dépenses de fonctionnement parce que ça nous est interdit, mais bien pour investir au profit du territoire. D'où l'importance de maintenir un autofinancement élevé, même dans ce contexte de crise.

Quelques mots sur les budgets annexes, parce qu'il ne faut pas les oublier. Tout d'abord l'eau, nous poursuivrons les mêmes efforts que durant l'année 2020, avec un budget stable à hauteur de 3,3 millions d'euros et avec un programme d'équipements axé sur l'amélioration du réseau d'eau potable, sans toucher au taux de la surtaxe eau, prélevée sur les factures des abonnés. Ce budget annexe vous est présenté pour la dernière fois, dans l'attente de la décision portant sur les modalités de transfert à la C.A.B. Pour l'Elispace, il faudra prévoir une subvention d'équilibre à hauteur de 450 000 € en provenance du budget principal, pour compenser les pertes subies par cet équipement qui ne peut pas déployer évidemment son activité pour le moment. Enfin, un mot sur les budgets annexes de zones, notamment en Longue Haye et lotissement Agel, une subvention d'équilibre est notamment prévue à hauteur de 925 000 € à destination du budget Agel, destinée à apurer le déficit de cette zone.

M. CHISS (suite) : Ces orientations budgétaires qui vous sont proposées sont donc placées, vous l'avez compris, sous le double signe de la prudence et de la détermination. Prudence liée évidemment à la période inédite que nous traversons, et détermination car nous mettrons en place ou nous confirmerons un certain nombre de mesures que nous avons annoncées, nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail au moment du vote du budget proprement dit. « Tout obstacle renforce la détermination, celui qui s'est fixé un but n'en change pas », écrivait Léonard DE VINCI.

Voilà mes chers collègues, en quelques mots le résumé de ce volumineux rapport qui vous est soumis ce soir, sur lequel je vous invite à débattre, sans pour autant qu'il y ait de vote à la fin du débat. Merci.

MME LUNDY : Je vous remercie, Madame la Maire. Merci Monsieur CHISS. Alors c'est le premier Débat d'Orientations Budgétaires de cette mandature, c'est un moment important pour notre démocratie, d'autant plus que pour la première fois, nos concitoyens peuvent assister en ligne à nos débats. Et je veux leur réaffirmer toute la disponibilité des élus de Beauvais Osons l'Avenir, pour pouvoir échanger par la suite sur ces débats, que nous allons avoir ce soir, et je les invite bien évidemment à nous interpellier pour faire vivre la démocratie. Bien évidemment, nous vivons une crise sanitaire exceptionnelle, qui impacte notre vie quotidienne et a fortiori notre économie et nos finances publiques. Nous sommes conscients du travail difficile que représente la construction d'un budget dans ce contexte, avec les incertitudes qui subsistent, qu'il s'agisse des compensations par l'Etat des pertes liées au Covid ou de l'impact supposé de cette crise, dont nous ignorons encore, bien évidemment malheureusement, combien de temps elle durera, sur les recettes et les coûts de fonctionnement pour notre ville, dans les années et les mois qui viennent. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services pour le travail qui a été réalisé dans ce contexte et pour avoir maintenu une grande qualité de fonctionnement malgré la crise et malgré le télétravail. Alors, vous l'avez dit en préambule de ce Conseil Municipal, Madame la Maire, avec notre groupe, nous sommes et avons toujours été mobilisés à vos côtés face à la crise pour que les beauvaisiennes et les beauvaisiens puissent, malgré ce contexte, en pâtir le moins possible et trouver dans l'action publique, des solutions et un accompagnement adapté. Il nous semble pourtant que certaines orientations budgétaires prises soient invraisemblables. Face aux conséquences sociales terribles de cette crise, la baisse de 10 % du budget du C.C.A.S. nous semble incompréhensible. Alors oui, je vous vois sourire, je ne comprends pas bien ce qu'il y a de joyeux dans une telle annonce, parce que Madame SOULA, et avec tout le respect que nous avons pour le travail qu'elle réalise toujours de très grande qualité, je tiens d'ailleurs à vous en remercier et à le saluer, a affirmé « soit il n'y a pas de besoins sociaux forts sur le territoire, soit les gens ne savent pas nous trouver ». Alors, nous savons que les besoins sociaux sont particulièrement forts, en particulier aujourd'hui, face à la crise terrible qu'on est en train de traverser et dont notre territoire est frappé. Nous en concluons donc que les gens ne savent pas, ou permettez-moi de compléter, n'osent pas recourir aux aides dont ils ont pourtant besoin et auxquelles ils ont le droit. Alors baisser le budget du C.C.A.S., en pariant sur le non recours aux dispositifs d'aides qui existent, c'est miser sur du désespoir. On ne peut pas faire des économies sur cette réalité, beaucoup ne savent pas, d'autres n'osent pas, il n'y a pas de droits réels sans effectivité, sans connaissance de ses possibilités. Pour nous, un droit n'existe que lorsqu'il se traduit dans le quotidien de celles et ceux qui en ont besoin. Alors, je ne doute pas que sur le principe vous devriez être d'accord, nous avons d'ailleurs relayé massivement cette semaine les aides qui ont été mises en place par le C.C.A.S. pour les plus jeunes, la communication, l'information de ces dispositifs sont essentiels, puisqu'ils permettent, derrière, de subvenir à des situations humaines extrêmement compliquées.

MME LUNDY (suite) : Alors, avez-vous évalué ce non recours au droit ? Comment pouvez-vous justifier de cette baisse ? Autres acteurs essentiels de la cohésion, de la solidarité et du dynamisme de notre territoire durement frappé par la crise, les associations bien évidemment. Alors je me joins à vos mots, Madame la Maire, vous qui les avez remerciées pour leur mobilisation ces derniers mois, les associations ont en effet fait un travail remarquable, exemplaire, avec des évolutions de protocoles sanitaires de jour en jour, avec des consignes qui changeaient régulièrement et, malgré ça, la mobilisation a continué pour faire vivre les associations et le tissu associatif dans notre territoire. Alors, la baisse annoncée de 150 000 € nous semble disproportionnée dans un moment où nous en avons tant besoin. Alors je vous pose la question, Madame KILINC, mais quels critères sont retenus pour répartir cette baisse entre les associations ? Quels éléments vous permettent aujourd'hui d'envisager une telle coupe budgétaire ? Avez-vous eu un échange avec ces associations ? Et pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Je me permets de compléter, mais nous avons fait plusieurs propositions d'aides à apporter aux beauvaisiens face à la crise. Je repense notamment à notre proposition de mise en place d'un chèque cadeau local à utiliser dans nos commerces locaux, pour faire en sorte d'aider nos commerçants qui eux aussi vivent une période difficile et pour venir en aide également aux beauvaisiennes et aux beauvaisiens qui parfois n'ont pas eu de fêtes de Noël dans un moment économiquement difficile. Vous nous aviez dit qu'il n'y avait pas assez d'argent, alors aujourd'hui, il y en a trop pour le budget du C.C.A.S., donc on rabote, c'est aussi une incohérence que nous aimerions vous signaler parce que nous pensons que nous avons beaucoup de choses à faire face à la crise, beaucoup de dispositifs d'aides à mettre en place et que ce budget n'est pas de trop.

Je terminerai en saluant le maintien des dépenses d'investissement qui permettront à notre territoire de continuer à se développer, ce qui est essentiel. Mais derrière le visage de la ville, je reprends les mots qui ont été employés tout à l'heure, il y a des beauvaisiens qui souffrent aussi et ces décisions ne nous semblent pas répondre, à l'heure actuelle, à leurs besoins. Je vous remercie de répondre à ces différentes questions.

MME SOULA : Madame LUNDY, merci pour vos commentaires qui me fâchent un petit peu, je dois dire, parce que la phrase effectivement reprise par les journalistes inclut les personnes qui n'osent pas, « les nouvelles personnes qui sont impactées par la crise sanitaire et qui n'osent pas appeler le C.C.A.S. » Donc effectivement, soit ils ne sont pas là, soit ils n'osent pas. Mais je vous invite, mes chers collègues, à marteler le numéro unique qui a réuni 3 500 appels depuis sa création, depuis un trimestre, qui montre que le C.C.A.S. est très présent, qu'il y a de la demande et qu'il y répond. Et je suis vraiment admirative du travail du C.C.A.S. depuis le début de cette crise, il a su s'adapter, se réadapter, il a su répondre à tous les questionnements, à toutes les demandes qui lui sont adressées, ce sont 200 accompagnements par semaine, une centaine de situations nouvelles chaque semaine. Donc oui, le C.C.A.S. est au rendez-vous et rajoutons juste la petite phrase, que ce sont les gens qui n'osent pas, et vous l'avez souligné, je vous en remercie. Donc cette baisse, vous savez qu'il y a eu un plan Nouvelle Solidarité qui a été instauré en 2018, et la subvention de la Ville était une subvention d'équilibre pour répondre aux nouvelles demandes, puisqu'il y a eu une très très forte augmentation des demandes en 2018, suite au plan Nouvelle Solidarité. Cette subvention d'équilibre a permis de répondre à cette grande augmentation et, pour trouver un juste milieu, la subvention de la ville a été équivalente, même plus forte en 2019. En 2019, d'ailleurs, il y avait un excédent qui n'a pas été redonné à la Ville et la Ville, pour autant, a bien continué à subventionner à hauteur de 300 000 € le C.C.A.S., et je remercie le Conseil Municipal de l'époque qui avait voté cette subvention.

MME SOULA (suite) : Effectivement, nous avons 700 000 € de réserve et nous nous en félicitons parce que cette crise, il va falloir s'y adapter. Et le C.C.A.S. est prêt. Mais je vous rappelle aussi que ces 700 000 €, ce ne sont pas des aides qui n'ont pas été données, mais il y a un investissement au C.C.A.S., et que ces futures dépenses sont provisionnées. Nous en félicitons donc le C.C.A.S. Il y a un Plan Nouvelle Solidarité, on se dit ça n'augmente pas beaucoup, mais parce que ce travail est fondamental, ce Plan Nouvelle Solidarité, 31 mesures balayent l'ensemble des problématiques. Et la première mesure, c'est d'accompagner les beauvaisiens à d'abord répondre, à aller chercher, en matière d'aides sociales légales, ce qu'ils n'ont pas su demander, avec des permanences sur tous les quartiers et entre autres les permanences connectées qui vont être désormais sur les centres sociaux pour être encore plus proches de la population. Donc ce Plan Nouvelle Solidarité répond exactement aux problématiques des beauvaisiens, de tout âge, d'ailleurs en matière d'étudiants le C.C.A.S. n'avait pas attendu de mettre en place une mesure, puisque les étudiants, sans faire de mesures nouvelles, sont intégrés dans ce P.N.S. et nous nous en félicitons. Il va y avoir effectivement une crise sanitaire qui va perdurer, une crise sociale qui va s'amplifier, le C.C.A.S. est prêt. Pour autant, cette subvention de 300 000 € accordée par la ville va permettre de couvrir les dépenses, et pour autant, je sais que la Ville a toujours été proche du C.C.A.S., a toujours répondu à ses demandes et à ses projets. Et je ne doute pas que s'il y avait, je ne pense pas qu'on ne puisse pas y répondre, mais s'il y avait quoi que ce soit, soyez bien assurée que le C.C.A.S. et la ville y répondraient. Par ailleurs, vous pouvez constater toute l'évolution des travaux et des aides accordées, puisque chaque semaine, en toute transparence, le C.C.A.S. fait parvenir aux services de la mairie tout ce qui a été réalisé durant la semaine et vous en êtes destinataires. Je vais laisser Lionel CHISS s'il veut répondre.

M. CHISS : Oui, en complément, je trouve vraiment cette intervention de mauvaise foi, Madame LUNDY, parce que la subvention du C.C.A.S. s'élevait effectivement à 3 080 000 € en 2019, elle a été portée au budget 2020 à 3 400 000 €. Et je vais être complètement transparent avec vous, du fait d'une erreur technique, puisqu'en fait, on n'avait pas besoin de cette subvention, puisque nous rendions 347 000 €, enfin le C.C.A.S. sortait un excédent de 347 000 € sur la base d'une subvention de 3 080 000 €. C'est pour ça que nous avons rétabli une subvention de 3 100 000 €, d'ailleurs en légère augmentation par rapport à 2019. Et néanmoins, comme l'a rappelé Isabelle SOULA, les excédents du C.C.A.S. n'ont pas été restitués à la ville de Beauvais, mais sont bien restés dans les comptes du C.C.A.S., y compris les 700 000 € que nous allons constater au compte administratif 2020, qui sont d'ailleurs fondamentaux. Puisque je vous rappelle que le C.C.A.S., tout comme la ville de Beauvais, a besoin de faire des excédents, Isabelle l'a rappelé, puisqu'elle a aussi une section d'investissement à financer et elle va avoir des besoins d'investissements significatifs dans les années à venir. De toute façon, il n'y a pas de baisse de cette subvention, il y a un maintien de la subvention, en dehors de l'erreur technique du budget 2020 et, de toute façon, l'excédent qui est dégagé reste au C.C.A.S. pour financer les projets futurs. Donc je pense que vraiment cette intervention pour moi est scandaleuse, de mauvaise foi, et je trouve que vous prenez vraiment le Débat d'Orientations Budgétaires par le petit bout de la lorgnette.

MME LE MAIRE : A mon tour de réagir sur l'accusation de la baisse du budget de la vie associative, si vous le permettez, mes chers collègues. Alors bien sûr, je ne suis pas surprise par les interventions de l'opposition municipale sur ce sujet de la baisse des subventions, je m'y attendais, mais réduire le Débat d'Orientations Budgétaires au social pour le C.C.A.S. et au budget de la vie associative, c'est franchement ne pas avoir beaucoup travaillé sur les termes de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

MME LE MAIRE (suite) : Je vais marteler encore une fois que notre collectivité a dû faire face, avec une grande détermination, pour montrer une volonté farouche de maintenir le cap dans le cœur d'une crise sanitaire sans précédents. Pour réussir ce tour de force budgétaire, nous avons également sollicité, oui, nos partenaires associatifs qui, pour la plupart, vous le savez mes chers collègues, ont eu une année creuse en termes d'activités, qui n'ont pas eu à mobiliser leur trésorerie et ont pu en quelque sorte économiser de l'argent. Ça n'est pas un reproche, mais nous les avons invités à participer eux aussi à cet effort collectif qui nous a toutes et tous animés et qui nous permet aujourd'hui de proposer ce budget dynamique. Je voudrais d'ailleurs ici remercier publiquement toutes les associations qui ont spontanément souhaité, par honnêteté intellectuelle, ne pas percevoir leurs subventions pour 2021 et ou celles qui ont accepté des baisses ou celles qui ont rendu à la collectivité une part de leur subvention déjà allouée car elles n'en n'ont pas eu l'utilité effective. Je crois que c'est là une preuve de responsabilité et de solidarité qui force le respect. Et c'est ce que je retiens, pour ma part, de cette période si délicate. Et d'une manière générale, quand on parle d'une baisse de l'ordre de 3 % sur un budget associatif qui s'élève 4 millions d'euros, cela correspond, chers collègues, à quelques centaines d'euros en moyenne par association. Donc c'est, si vous me le permettez l'expression, quasiment indolore sur le plan budgétaire pour nos partenaires associatifs. Là on est loin du rabot des 11 milliards d'euros que Monsieur HOLLANDE avait infligé aux collectivités locales en son temps et qui avaient dû nous obliger à réduire considérablement, les collègues qui étaient présents dans le Conseil à cette époque-là le savent, nous avons réduit sur 3 ans de près de 30 % les dotations aux associations. Mais jamais, jamais, nous n'abandonnons aucune association, nous sommes aux côtés de celles qui expriment des difficultés passagères. Et malgré cette crise sanitaire et budgétaire, nous avons réussi à maintenir un haut niveau de soutien financier au monde associatif. Nous avons réussi à favoriser le pouvoir d'achat des beauvaisiens en n'augmentant pas le taux communal des impôts, en baissant de 50 % le tarif de la cantine municipale, et d'ailleurs j'ai su que dans vos rangs, vous ne croyiez pas que nous tiendrions cet engagement. J'ajoute que nous avons dans cette crise été systématiquement présents pour protéger les beauvaisiens, je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je ne serais pas totalement complète si je n'évoquais pas l'ensemble des dispositifs déployés par le C.C.A.S., dans le cadre du Plan Nouvelle Solidarité dont a parlé Isabelle SOULA, et qui joue parfaitement son rôle d'amortisseur social. Alors bien sûr, vous pouvez vous agiter, vous indigner avec beaucoup de théâtralité, croyez bien que les beauvaisiens savent qui a agi en responsabilité pour les soutenir, les aider, les protéger et cela avec sérieux, dans un sens aigu de l'engagement municipal.

MME FOURCIN : Oui, bonsoir à tous, merci Madame le Maire. Evidemment, je m'associe à l'hommage que vous venez de rendre au secteur associatif et au sens des responsabilités dont il a su faire preuve. Je voulais juste dire à Madame LUNDY que, comme d'autres collègues, j'ai bien sûr fait l'effort de rencontrer les associations, et quand je dis l'effort c'était tout naturel, qui allaient être impactées par ces baisses de subventions. Et que nous n'avons pas, avec le service des affaires culturelles, pris notre calculatrice bêtement en faisant la multiplication par 3 % pour déterminer la baisse de subvention, on a réfléchi un peu plus que ça. Et on a mis en place une analyse par critères, en vérifiant pour chaque association de la délégation culture, donc les critères de l'emploi, est-ce que l'association y est ou pas, le public qu'elle touche, est-ce qu'il est nombreux, très nombreux, pas trop nombreux, le rayonnement de l'association, son impact médiatique et ses efforts en matière de mutualisation. Et donc on a critérié tout ça, pour essayer de faire quelque chose qui soit le plus juste possible. Donc juste pour dire qu'il y a eu cet effort de fait d'associer, de rencontrer, d'échanger avec le monde associatif.

M. NARZIS : Oui merci Madame le Maire. Juste un petit rappel sur la forme de ce qu'est un D.O.B., je suis un peu étonné de la réaction de Monsieur CHISS parce que un débat est un débat, donc il faut savoir accepter aussi quand des élus membres de l'opposition prennent position et suggèrent un certain nombre de modifications, en l'occurrence là c'est sur le budget du C.C.A.S., on vous a interrogés également sur les associations. Et je pense que nous sommes tout à fait sereins, maîtrisés, dans les questions que l'on vous pose. Et je suis un peu étonné du terme que vous avez employé, je crois que c'est le terme « scandaleux », alors vous en verrez d'autres Monsieur CHISS pendant ce mandat, alors ne vous offusquez pas de manière aussi forte. J'ai plutôt apprécié la réponse de Madame SOULA, qui est mesurée, qui nous répond de manière très claire et très sereine. Je pense qu'un débat mérite avant tout de la sérénité et il ne faut pas caricaturer à chaque fois que l'opposition émet un certain nombre d'objections ou un certain nombre d'avis. D'ailleurs, Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure, nous avons été avec vous pendant toute la première phase de cette crise sanitaire, à chaque fois que vous nous avez proposé un certain nombre de mesures, nous avons été en responsabilité à vos côtés, et je vous remercie d'ailleurs, Madame le Maire, de l'avoir souligné tout à l'heure. Et il est aujourd'hui normal que dans une discussion, à un mois d'un budget, nous amendions un certain nombre d'orientations que vous voulez mettre en œuvre. Ensuite, je vais vous dire Monsieur CHISS, dans votre intervention, c'est là que c'est très étonnant, c'est que dans votre intervention, vous avez souligné que, vous avez même un peu, au tout début de votre intervention, vous avez critiqué l'Etat et notamment sur la compensation des parties fiscales et domaniales, souvenez-vous. Je suis désolé, Monsieur CHISS, mais soyez cohérent avec vous-même, vous êtes aujourd'hui délégué départemental d'Agir, qui est le parti de droite constructive qui soutient les décisions gouvernementales et les réformes gouvernementales, donc vous vous critiquez un peu vous-même, dans votre propos.

MME LE MAIRE : On est à Beauvais Monsieur NARZIS, on est à Beauvais.

MME LUNDY : Ça n'empêche pas d'être cohérent.

M. NARZIS : Permettez-moi de vous dire que Monsieur CHISS a fait son introduction sur le contexte budgétaire et, parmi ce contexte budgétaire, il signale effectivement que des promesses de l'Etat, des promesses du Gouvernement ne seront pas tenues. Donc je lui demande juste d'être un peu cohérent entre ce qu'il dit à Beauvais et puis les décisions gouvernementales qu'il défend.

Enfin, dernière chose, sur les associations, Madame FOURCIN l'a rappelé là, je crois que Madame LUNDY l'a dit tout à l'heure, vous nous avez parlé de critères, est-ce qu'il est possible de nous communiquer véritablement quels sont ces critères, c'est-à-dire, de manière précise ? Merci.

M. CHISS : Monsieur NARZIS, je comprends que vous essayez de me bizuter pour mon premier Débat d'Orientations Budgétaires, c'est tout à fait normal, mais j'en ai quand même vu d'autres, dans d'autres contextes aussi. Et d'abord, je vais rendre hommage à votre intelligence, Monsieur NARZIS, parce que je pense que vous, vous avez très bien compris que la subvention du C.C.A.S. n'a pas baissé. Je pense que vous, vous n'auriez, d'ailleurs vous n'avez pas fait cette intervention vous-même, vous ne l'auriez pas faite, parce que vous savez qu'intellectuellement, elle est malhonnête. Donc, c'est ce que je voulais dire dans mon intervention, je pense que nous sommes ouverts à la discussion, nous sommes ouverts au débat.

M. CHISS (suite) : D'ailleurs, je regrette que ce débat n'ait pas eu lieu en commission. Vous étiez tous présents en commission, vous êtes toujours tous présents, les membres de votre groupe, en commission et vous êtes toujours complètement silencieux. Les commissions servent justement à débattre, d'autant plus sur des sujets de ce type-là, parce que sur un budget de 80-85 millions d'euros, nous débattons là de 3 millions et de 4 millions d'euros, 3 millions sur le C.C.A.S., je ne dis pas que ce ne sont pas des sujets importants mais on parle de 3 millions de subventions et de 4 millions de subventions aux associations, donc on parle de 7 millions sur un budget de 85 millions d'euros. Effectivement, je pense que ce sont des sujets que nous aurions pu aborder en commission, mais malheureusement, en commission, la presse n'est pas là. Donc je comprends bien qu'évidemment vous nous posiez ces questions lors du Conseil Municipal. Encore une fois, mon intervention n'était pas du tout agressive, elle était surtout simplement pour la qualifier, et je la maintiens, je la trouve de mauvaise foi. Et d'ailleurs, Monsieur NARZIS, je suis sûr que vous, vous ne l'auriez pas faite.

Pour revenir sur vos propos quant à ma position vis-à-vis de l'Etat, vous savez, c'est très simple, je suis extrêmement cohérent, comme l'a rappelé Madame le Maire, nous sommes à Beauvais. A Beauvais, je prends ma casquette d'adjoint aux finances de la ville de Beauvais et à Beauvais je défends la ville de Beauvais, c'est aussi simple que ça. Et je ne suis pas un béni-oui-oui, donc il peut y avoir des positions nationales avec lesquelles je suis très en phase, il peut y avoir aussi des positions nationales avec lesquelles je ne suis pas en phase et je considère qu'effectivement, sur la baisse de 750 millions à 233 millions d'aides aux municipalités, aux E.P.C.I., dans la compensation des pertes subies dans le cadre du Covid, je pense qu'effectivement là, pour le coup, le Gouvernement n'a pas été au rendez-vous sur ce sujet-là en particulier, je le regrette.

Maintenant, heureusement, nous avons des ressources, heureusement nous savons travailler, heureusement nous avons des services de qualité, et heureusement nous sommes capables de vous proposer un budget, malgré cela, qui tient la route et qui maintient un haut niveau d'investissement. Donc c'est un propos général, à regret effectivement, mais je vous rappelle qu'ici, je défends la ville de Beauvais.

MME LE MAIRE : J'ajouterais d'ailleurs, pour compléter les propos de Lionel CHISS, que dans le cadre de l'association des Villes de France, vous savez, nous bataillons, nous essayons d'obtenir un certain nombre de réponses aux questions que se posent tous nos collègues, ces associations sont pluralistes, mon président délégué, il est le Maire P.S. de Bourg-en-Bresse et qu'ensemble, nous travaillons dans l'intérêt des collectivités et on voit bien que le travail accompli dans chaque commune, nous faisons remonter les difficultés et nous bataillons pour obtenir qu'un certain nombre de dossiers soient validés. Vous pouvez d'ailleurs, je suis sûre que vous le faites, suivre nos communiqués de presse qui sont souvent repris dans le BQ, d'ailleurs.

M. PIA : Merci Madame le Maire. Puisque nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires, débattons en effet, et c'est aussi pour moi l'occasion tout d'abord de remercier mon collègue Lionel CHISS et aussi les services qui travaillent depuis maintenant plusieurs mois pour préparer ce budget 2021. Ils sont encore d'ailleurs toujours en train de préparer ce budget dont on aura l'occasion de débattre dans quelques semaines. Et il faut bien reconnaître que cette année, les conditions sont particulièrement difficiles. D'abord, il y a cette crise sanitaire bien sûr que nous traversons et qui, effectivement, fait que nous avons peine à voir l'aboutissement et, forcément les impacts budgétaires que cela pourra avoir dans l'avenir. Nous avons eu beaucoup de peine aussi à réunir les éléments financiers nécessaires, c'est bien pour ça que ce Débat d'Orientations Budgétaires intervient si tardivement, puisque, habituellement, on le fait en décembre.

M. PIA (suite) : Et puis, aussi ce manque de visibilité dans les perspectives. Alors, c'est vrai qu'on peut toujours pointer du doigt des baisses de subventions, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, mais il faut aussi replacer, Madame le Maire l'a dit, les choses dans leur contexte. Madame le Maire s'était d'ailleurs fait l'écho, il y a quelques mois, de l'intensité de cette crise, qui nous attend suite à la Covid, et des incertitudes que nous avons sur le plan financier. Ça fait maintenant 26 ans, oui ça fait 26 ans que je suis élu, j'ai été élu du temps de Walter AMSALLEM et jamais, jamais, je n'ai jamais connu une telle situation. Monsieur AURY aussi a été élu aussi pendant quelques mandats. Et je pense que ce que nous vivons aujourd'hui est totalement inédit.

Nous avons des finances qui sont saines, ça a été rappelé par la Chambre Régionale des Comptes, et nous pourrions là encore nous en réjouir au regard du verdict de cette Chambre Régionale des Comptes, mais il faut bien le dire qu'il faut rester humble et particulièrement prudent dans ce que nous traversons aujourd'hui. Je rappelle en effet l'impact budgétaire de cette crise sanitaire, qui se chiffre à plus d'1 million d'euros. Pour autant, ce D.O.B. nous permet aussi d'espérer ? et c'est pour cette raison que ce soir on peut avoir un peu d'optimisme, puisqu'on a un budget qui est équilibré, tant en dépenses qu'en recettes, et puis aussi, un budget qui offre vraiment des perspectives rassurantes, malgré la crise que nous traversons, notamment, et ça a été dit, mais je le rappelle, sur les capacités d'investissement de notre collectivité, et puis aussi, le maintien du service public. Sur les capacités d'investissement, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit précédemment, mais je constate que nous sommes quand même en mesure d'augmenter nos investissements par rapport aux trois dernières années, et cela grâce, il faut bien le dire, à deux facteurs essentiels. D'abord, ça a été dit, l'autofinancement qui est en progression, et puis des possibilités d'emprunts, puisque la ville de Beauvais n'est pas une ville endettée et nous avons ainsi pu préserver cette capacité d'investissement nécessaire pour faire progresser notre ville, eu égard à tous ces projets que nous avons l'ambition de lancer et qui ont été programmés. La qualité des services que nous rendons au public, c'est un lien qui est en lien direct avec le budget de fonctionnement, n'est plus à démontrer non plus. Je rappelle que la principale charge de fonctionnement c'est le personnel, 66 % du budget, et ce sont en effet nos agents, qui au quotidien, je dis bien au quotidien, font vivre le service public communal, et qui ont fait la démonstration au cours des derniers mois de leur professionnalisme, et de leur grande capacité d'adaptation. D'ailleurs j'ai pu relever un rapport fait par la D.R.H., à quel point les agents, pendant cette crise et malgré les difficultés qui étaient les leurs, ont pu vraiment affronter ce nouveau contexte de manière positive.

Dans ce D.O.B., vous avez constaté une baisse de subventions aux associations de 3,6 % exactement, et une baisse de 10 % pour le C.C.A.S. Je comprends, Madame LUNDY, que cela vous pose questions, vous êtes encore une jeune élue, c'est certainement que vous ne connaissez pas encore toutes les rhétoriques budgétaires. Mes collègues vous ont donné des explications qui, il me semble, sont particulièrement claires, je ne vais pas revenir dessus. Vous faites de la politique et je sais que je ne vais pas non plus vous convaincre, vous n'êtes pas là pour ça, mais je vais d'abord m'adresser surtout aux beauvaisiens pour expliquer que cette baisse est tout à fait normale, car elle est technique et ne préjuge en rien de notre engagement auprès des associations et du C.C.A.S. qui, je le rappelle, porte notre politique d'action sociale.

Concernant la baisse du budget aux associations, Madame le Maire vous a répondu. Très concrètement, voyez-vous hier, j'ai reçu les associations patriotiques, puisque c'est dans mon champ de compétences, mais je sais que Hatice KILINC a reçu aussi les associations qui relèvent de sa délégation, et puis aussi Corinne FOURCIN tout à l'heure nous parlait des associations de la culture.

M. PIA (suite) : Les associations patriotiques, ça explique en partie aussi le fait que le budget associatif est un peu en baisse, nous ont toutes dit qu'elles n'avaient déposé aucun dossier de demande de subvention, tout simplement, parce que l'activité pendant l'année 2020 a été nulle par rapport au Covid. Et donc, il ne faut pas vous étonner qu'en effet, on ait une légère baisse du budget des associations. Mais enfin là, c'est vrai que l'occasion pour vous était trop belle, quand on fait de la politique, qu'on peut un petit peu amocher la majorité en expliquant aux beauvaisiens qu'on baisse le montant des subventions, c'est logique, mais sachez quand même que les beauvaisiens sont, je pense, assez conscients aussi de ce jeu politique. Sachez aussi que, ayant eu cette charge et cette délégation dans le passé de la vie associative, je peux vous dire que, au plus fort des crises que nous avons pu traverser, nous avons toujours soutenu les acteurs associatifs. Et cette baisse, qui reste conjoncturelle, est liée tout simplement, comme je viens de vous l'expliquer, à l'activité moindre des associations en cette période de Covid, où, malheureusement, il a été difficile d'organiser des manifestations, des rencontres, des ateliers. Et du coup, les associations nous ont dit elles-mêmes, « mais nous, on ne va pas demander autant de subventions que ce qu'on pouvait demander avant ». Je crois qu'on peut rendre hommage, en tout cas, à la responsabilité que le monde associatif, et vis-à-vis de cette crise et vis-à-vis de la collectivité, peut donner.

Pour autant, il est bien évident qu'au cas par cas, et en fonction des projets ou des difficultés qui sont rencontrées par les associations, nous saurons toujours apporter notre aide et notre soutien lorsque ce sera nécessaire. Je ne vais pas vous donner d'exemple, mais il est arrivé très régulièrement que, dans le cas notamment des décisions modificatives, on puisse attribuer des montants de subventions pour pallier leurs difficultés ou tout simplement, pour permettre à une association de monter une action intéressante pour la collectivité. Ces derniers mois, nous avons toujours été présents pour soutenir les associations et je peux vous dire que nos relations sont toujours franches et toujours directes. Jamais nous n'avons refusé de leur porter secours quand il le fallait, parce que, comme vous l'avez dit d'ailleurs, ce sont des partenaires incontournables des politiques publiques, nous nous appuyons sur eux, parce qu'en effet, elles ont ce caractère d'être proches de la population et puis en même temps, il y a des bénévoles aussi qui s'impliquent beaucoup. J'ai encore ce midi passé beaucoup de temps auprès des associations caritatives pour saluer le travail des bénévoles, j'étais d'ailleurs avec la présidente du Conseil Départemental et je peux vous dire que sur le pôle solidarité, on a affaire à des acteurs associatifs très impliqués et qui ne m'ont certainement pas parlé de problème de baisse de subvention, mais au contraire nous ont remerciés et félicités pour le travail que nous avons fait notamment sur ce pôle solidarité qui est quand même, Madame LUNDY, une belle démonstration de notre engagement en faveur de ceux qui sont les plus démunis. Allez voir et vous verrez qu'on a une structure vraiment qui donne beaucoup de satisfaction, les Restos du Cœur me disent c'est vraiment à Beauvais qu'on a, par rapport à ce qu'il peut se passer ailleurs, le meilleur emplacement. Et ils nous ont encore remercié ce midi. Alors concernant la baisse de subvention au C.C.A.S., je ne reviens pas sur les explications qui ont été données par Isabelle SOULA. Mais sachez que la subvention de la ville au C.C.A.S., peut augmenter, peut baisser d'une année à l'autre. Et il est même arrivé d'ailleurs que le C.C.A.S. rende de l'argent à la ville quand cet argent n'était pas utilisé. Et une bonne gestion, nous pensons, applique quand même de calculer au plus juste, et là encore, si un coup dur survenait, nous avons toujours la possibilité, à travers une décision modificative, de pouvoir pallier au manque. Alors, voyez-vous, j'ai eu la curiosité de calculer un peu, parce que je me doutais bien que vous alliez intervenir sur le sujet, on était tous préparé à cela, j'ai calculé que la subvention moyenne accordée au C.C.A.S. depuis ces 5 dernières années se montait à 2 843 000 €.

M. PIA (suite) : La subvention qui est proposée pour 2021, Madame LUNDY, s'élève à 2 100 000 €, donc on est bien au-dessus du montant moyen des subventions accordées au C.C.A.S. et ça rejoint ce que disait mon collègue Lionel CHISS, sur cette erreur technique qu'il y a eu en 2020, quand nous avons établi le budget. Compte tenu effectivement des perspectives du résultat au compte administratif, nous pourrions avoir un résultat de l'ordre de 700 000 €, comme ça a pu être dit, mais vous savez, dans ces 700 000 €, nous avons beaucoup de marges de manœuvre pour rendre justement de l'aide aux plus démunis avec notre Plan Nouvelle Solidarité. Et puis, c'est vrai, nous avons, avec Isabelle SOULA, puisque ayant la charge de l'urbanisme, des projets qui impliquent aussi d'avoir une somme conséquente pour pallier ces besoins d'investissement. Donc, voyez-vous, je pense que vraiment sur le registre du social, on n'a quand même pas trop de leçons à recevoir.

Confrontés à la crise épidémique du Covid-19, il me semble que nous avons démontré que notre collectivité est en capacité de répondre aux urgences sociales, soit directement, soit à travers les actions des bénévoles, qui ont pu s'engager. Et dès le printemps 2020, Madame le Maire a lancé un plan de relance d'urgence doté d'un fonds de 3 millions d'euros en réorientant massivement nos prévisions budgétaires. Donc là encore, on est dans la réalité, Madame LUNDY, et on essaie de pallier, dès qu'il le faut, à la crise sociale. Je le dis une nouvelle fois, non nous ne laisserons aucun beauvaisien sur le bord de la route, oui notre politique sera toujours orientée pour porter secours aux plus fragiles, en s'assurant de leur garantir un accompagnement social efficace. Je vous remercie de votre attention.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup. Avant de vous donner la parole Madame LUNDY, je voudrais simplement compléter les propos de mes collègues et vous parler des associations à but humanitaire ou solidaire qui sont mobilisées en première ligne et, sur lesquelles, nous avons été interpellés par Mehdi RAHOUÏ lors d'un précédent Conseil.

Je voulais aujourd'hui, alors je ne le vois pas sur l'écran, mais je crois qu'il est là, je voulais le rassurer et lui indiquer que pour l'année 2021, la ville de Beauvais a choisi d'apporter son soutien financier aux associations à caractère social en augmentant la ligne budgétaire de 217 000 € à 240 000 €, soit une augmentation de 11 %. Je pense à l'Accueil et Promotion et aux Foyers des Jeunes Travailleurs. Ces foyers permettent d'accueillir des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle, dans une résidence adaptée à leur besoin, avec des services d'ordre socio-éducatif, c'est-à-dire un accompagnement social. Et dans cette crise sanitaire qui touche particulièrement les jeunes des 18 à 25 ans, quand on sait que 20 % d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté, les équipes des foyers de jeunes travailleurs ont dû inventer un accompagnement socio-éducatif à distance, afin de ne laisser aucun résident trop isolé. La conséquence de la crise sanitaire touche en effet, tout le monde l'a remarqué, les jeunes de 18 à 25 ans et nous devons soutenir ces associations, garantes de la cohésion sociale. Il est d'ailleurs à noter que le reste à répartir 2021 est de 38 000 €, ce qui permettra de répondre à des besoins urgents si d'autres associations font une demande de subvention exceptionnelle en cours d'année. Donc, je voulais dire à Mehdi RAHOUÏ que nous sommes au rendez-vous de la solidarité, malgré ce contexte budgétaire contraint et particulièrement difficile. La collectivité a décidé de jouer son rôle d'amortisseur et de bouclier social pour soutenir les plus démunis, les plus fragiles et les plus précaires.

M. RAHOUI : Merci Madame le Maire pour ces éléments d'information, mais surtout pour l'écoute et l'intégration de cette proposition dans le cadre de ce projet de budget qui verra effectivement une mesure concrète et attendue de la part autant des beauvaisiens, qu'ils bénéficient ou pas de ces fonds qui seront abondés en faveur des associations à but humanitaire et caritative, mais également une mesure qui touchera, j'en suis sûr, ceux qui auraient pu bénéficier des repas des anciens ou des différentes cérémonies protocolaires à l'occasion des vœux qui sont traditionnellement organisées sur notre territoire. Et j'ai été, à plusieurs reprises, interpellé depuis la formulation de cette proposition, par de nombreux beauvaisiens qui m'indiquaient : il ne faut pas lâcher, il ne faut pas lâcher, cette mesure, il faut aller jusqu'au bout, il faut la soutenir, il faut la défendre. Et je ne vous cache pas que sur la dizaine de Débats d'Orientations Budgétaires que j'ai pu mener jusqu'à maintenant, c'est une première réussite, une première victoire, dont je me félicite en mon nom, mais aussi au nom de mes collègues, car c'est une concrétisation positive de ce que peut incarner une opposition constructive quand elle est dans cet esprit et quand elle est entendue également dans cet esprit. Donc un aspect très positif sur un point de vue politique, qui sera concrétisé à hauteur de 11 % aujourd'hui. Je n'ai pas envie de jouer sur les chiffres, sur les pourcentages ou sur d'autres choses, je pense que notre responsabilité, elle est aussi de porter politiquement des actes, porter politiquement des choses. On aurait pu attendre moins, on aurait pu espérer plus, aujourd'hui, la collectivité a la capacité d'élever cette contribution à hauteur de 11 %, je crois qu'il faut le saluer et l'apprécier telle que la mesure est proposée.

Et cela étant dit, je voulais verser quelques mots au Débat d'Orientations Budgétaires, d'ailleurs je l'ai dit, ce sont plusieurs débats que j'ai pu mener dans le cadre de notre assemblée communale, des exercices qui m'ont systématiquement amené à regretter des choix sur un point de vue fiscal, des choix sur un point de vue budgétaire, le contexte n'était pas celui que nous connaissons aujourd'hui, je crois qu'on a quand même nationalement une pression financière qui s'opère, un contexte fiscal sur une dimension prospective qui est totalement inédite. On a eu un engagement présidentiel qui a été celui d'engager des collectivités vers la disparition de la taxe d'habitation, chose qu'à titre personnel, j'approuve, mais qu'à titre électif, je peux aussi nuancer. Car c'est effectivement ici la perte pour notre assemblée communale, pour notre Conseil Municipal, d'une marge de manœuvre importante. L'autonomie fiscale est un des rares leviers que les collectivités locales peuvent avoir à leur disposition, afin de pouvoir faire des choix, afin de pouvoir être en réaction, comme nous l'avons été jusqu'à maintenant et depuis le début de la crise sanitaire, avec un certain nombre de délibérations qui ont été construites en catastrophe, car personne n'avait pu anticiper ce qu'il pouvait se passer. Avec aujourd'hui, un enjeu assez complexe pour nous, mais des priorités qui doivent s'étaler plus largement que ce que nous avons pu discuter jusqu'à maintenant.

Mes collègues ont attiré votre attention sur l'intérêt, sur la nécessité de préserver les ressources du tissu associatif de notre ville, mais je crois que nous pouvons assortir cette alerte sur la nécessité de continuer d'assurer notre mission de service public. Vous avez souligné les efforts qui sont consentis en faveur de la restauration scolaire, vous avez assuré, dans la première partie du Conseil, un certain nombre d'éléments et annoncé un certain nombre de mesures en faveur du cadre de vie. Mais les services publics, c'est aussi ce qui caractérise une mairie comme la nôtre, une collectivité comme la nôtre si on élargit notre action parce que nous avons décidé de déléguer à la Communauté d'Agglomération. Donc cette nécessité de préserver notre action en matière de service public est un élément dans cette phase politique de la construction du budget sur laquelle j'aimerais insister.

M. RAHOUI (suite) : Et la seconde, c'est sur le nécessaire soutien des beauvaisiens fragilisés et du tissu économique qui doit être aussi, dans le cadre de la construction du budget qui est entamé officiellement ce soir, mais que vous avez déjà travaillé depuis un certain temps, car effectivement, lors de la dernière commission, nous avons eu des éléments sur ce sujet-là. Et les échanges que j'ai pu avoir aussi avec Lionel CHISS m'ont permis d'avoir une visibilité sur ce que vous aviez pu entreprendre dans le cadre de cet exercice budgétaire. Donc, le Débat d'Orientations Budgétaires nous pose sur un angle politique, le budget que nous aurons plus tard nous amènera à étudier cet axe-là sur les modalités techniques. Je me pose aussi à votre place, sans y être Madame le Maire, c'est que vous avez d'une part, un programme à réaliser, à mettre en œuvre, vous avez d'autre part des contraintes nouvelles qui s'opèrent, et vous avez ensuite un équilibre à recréer entre ce qui a été dépensé, ce qui n'a pas été dépensé, ce qui est prévu d'un côté, ce qui n'est pas prévu de l'autre, et qui va nous amener à faire jouer un certain nombre de vases communicants pour pouvoir faire atterrir les finances de notre collectivité vers une stabilité, qui nous permettront d'avoir une année 2021 au cours de laquelle on pourra, sans taper sur la fiscalité, malgré tout engager de la dépense publique. Car la dépense publique d'une commune, c'est aussi un moyen indispensable dans le cadre de la vie économique d'un territoire. Les entreprises de Beauvais, du Beauvaisis, vivent également par rapport à la commande publique que nous opérons. Mais c'est vrai que c'est un aspect sur lequel j'ai vraiment besoin d'avoir des garanties traduites dans le D.O.B., puis ensuite dans le budget, pour que nous puissions aller jusque cette intention-là, que nous avons d'abord entamé par des fonds de secours, des fonds de soutien, mais qui devront progressivement s'éteindre, car on souhaite avant tout l'extinction de la crise sanitaire. Mais dès à présent, faire de la prospective pour pouvoir réintroduire, réinjecter un fonctionnement économique logique et qui consignera notre volonté de pouvoir avoir une vision sociale et protectrice de tous les beauvaisiens, avec une vision également écologique, c'est ce que nous avons débattu lors du premier Conseil Municipal de cette mandature, où j'avais attiré votre attention sur les restes à réaliser et la capacité de financement que nous avons en notre possession et qui s'étaient traduits notamment par une mesure de prime en faveur des agents municipaux et communautaires. Et donc l'ensemble de cet équilibre qui n'est pas aisé, je souhaite vraiment attirer votre attention pour qu'on puisse totalement l'équilibrer, totalement garantir ce qu'on va jouer sur l'année qui s'ouvre, et puis surtout être dans une prospective qui nous permettra progressivement de pouvoir retrouver un rythme de croisière municipale qui sera dans une logique de développement du territoire, développement économique, dans le cadre d'une préservation de l'environnement et puis redévelopper tout ce que nous avons à développer sur le Beauvaisis dans une logique de progrès constant. Merci.

M. CHISS : Monsieur RAHOUI, je voudrais d'abord saluer votre pragmatisme, je l'ai déjà fait lors d'un précédent Conseil, mais ce n'est pas de la flagornerie, c'est de la réalité. Je constate que vous avez pris le temps de parcourir de manière détaillée ce Rapport d'Orientations Budgétaires, que vous en avez compris la philosophie, et que vous en comprenez aussi les contraintes qui le traversent. D'abord sur la disparition de la taxe d'habitation, je vous rejoins complètement, j'en ai parlé d'ailleurs dans mon propos introductif, de cette perte de souveraineté fiscale que vivent les collectivités. Nous ne savons pas, pour être clair et pour parler trivialement, à quelle sauce nous allons être mangés dans les années à venir. Il est évident que cette perte de ce levier fiscal est pour nous un enjeu extrêmement important et un grand danger. J'en discutais d'ailleurs à la sortie de la commission générale de l'agglomération du Beauvaisis, avec un maire d'une petite commune de l'Agglomération du Beauvaisis, et je dirais que la ville de Beauvais, on s'en sortira, mais pour les petites communes, c'est vraiment un très très gros sujet.

M. CHISS (suite) : Et, aujourd'hui, il me disait « je ne sais pas comment je ferai demain pour équilibrer mon budget, je n'ai plus ce levier et je ne sais pas, si demain les dotations de l'Etat baissent par le biais de la neutralisation de la taxe d'habitation, comment je vais faire ». Donc, je vous rejoins sur ce sujet-là. Je pense que, en termes d'équité fiscale et en termes de mesures de pouvoir d'achat, on ne peut que saluer la mesure. Mais quand on prend notre casquette d'élus municipaux ou d'élus de collectivités locales, on doit y être attentif et je ne dirais pas que nous devons être inquiets, mais en tout cas, ça posera des questions pour l'avenir.

Vous avez bien compris aussi que tout ce qui parcourt ce Rapport d'Orientations Budgétaires, effectivement, c'est le maintien d'un haut niveau de service public. Et je pense que vous l'avez noté, la restauration scolaire, tout en ayant une action encore aussi très importante sur le pouvoir d'achat des beauvaisiens, nous maintenons un haut niveau de service public. Sur le cadre de vie, nous maintenons un haut niveau de service public. Je ne vais pas multiplier les exemples, ils ont déjà été rappelés tout au long des débats que nous avons depuis 3 heures maintenant. Nous avons à cœur de maintenir un haut niveau de service public, tout en maintenant aussi la qualité de vie ou en développant même la qualité de vie au travail de nos agents.

Vous avez parlé d'économie, et je suis content qu'on parle d'économie, parce que nous n'en avons pas parlé encore depuis le début de la session. Evidemment, c'est une compétence de l'agglomération du Beauvaisis, je parle sous le contrôle de Loïc BARBARAS, mais effectivement, nous avons parlé de précarité, nous avons parlé du C.C.A.S. Je pense que le meilleur moyen de sortir les gens de la précarité et des difficultés, c'est le travail, c'est l'économie. Et donc, nous mettrons toutes nos forces, et je pense que nous aurons dans les mois et les années à venir des très belles annonces à faire sur ces sujets-là, pour le développement de l'économie sur notre territoire. Nous avons un territoire extrêmement résilient qui résiste très bien à la crise aujourd'hui et nous avons un territoire qui est très très entreprenant et très attractif et je pense que ça sera une très grosse réussite, je ne veux pas anticiper trop, mais je pense que nous pourrons présenter des choses extrêmement positives pour les habitants du Beauvaisis dans l'avenir.

Et ça me fait terminer sur la prospective, quand on bâtit un budget comme celui de 2021, si nous nous arrêtons à 2021, je pense qu'on aurait posé le stylo très très vite, parce que c'est un budget difficile à bâtir, où nous nous sommes posés énormément de questions, nous avons demandé beaucoup d'efforts, à la fois à mes amis élus, aux services, des efforts vraiment difficiles de choix des fois entre des actions. Pour démarrer une mandature, forcément c'est extrêmement difficile et, pour garder le moral, et pour avoir la tête haute, il faut se projeter dans l'avenir, c'est ce que nous faisons. Nous le ferons à travers le Plan Pluriannuel d'Investissement, le P.P.I. que nous vous présenterons, nous le ferons dans le cadre de GAÏA qui est un projet qui, même s'il sera intégré dans le budget 2021, va se déployer tout au long de la mandature à venir. Donc, je ne peux que vous rejoindre sur la nécessité absolue de se placer dans une dimension prospective, parce que c'est l'espérance, et l'espoir que nous devons porter pour nos concitoyens, c'est cette sortie de crise. Retrouver une vie normale et développer nos politiques publiques dans un cadre normal, avec une puissance quand même financière, qu'il faut noter, remarquable sur cette collectivité, qui nous permet de passer cette crise avec sérénité.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur CHISS, je vous remercie pour votre introduction, car effectivement, je crois qu'aujourd'hui, comme l'avait défini le Président de la République, nous sortons d'une guerre, nous y sommes peut-être encore, et quand on fait un budget dans un tel contexte, les choses sont difficiles.

MME MARAIS-BEUIL (suite): Eric WOERTH, Président de la commission Finances de l'Assemblée a dit que cette loi de finances construite actuellement était construite sur du sable et que les collectivités sont fragilisées et s'illustrent dans une difficulté d'évaluer leurs recettes et leurs pertes. Et puis, si jamais la crise perdure, si on doit reconfiner, les perspectives de croissance vont être encore impactées et de par là même encore des recettes, encore des dépenses qui risquent d'évoluer. Et puis, cet impact, il n'y a pas que notre collectivité, je vous l'ai dit en commission, va se répercuter sur les départements, sur les régions, dont nous dépendons également, pour un bon nombre de projets.

Alors, il est évident que ce D.O.B., que le prochain budget que vous allez nous présenter est un budget qui sera serré, qui sera raisonnable, mais qui n'impacte pas l'avenir, puisque nous avons toujours la possibilité, et je le rappelle, de faire des décisions modificatives sur ce budget et donc de le faire évoluer au mieux, si, avec bonheur, cette crise sanitaire, nous nous en sortions. Alors prudence, comme je l'avais demandé, il y a des points comme ça dans ce budget sur lesquels nous serons très vigilants. Je vous avais parlé des associations, vous m'aviez donné la réponse qu'effectivement c'était parce qu'elles avaient économisé, qu'elles avaient moins d'objectifs. Nous serons vigilants principalement sur celles qui ont du personnel, car je crois que l'emploi est quelque chose à préserver sur notre territoire, c'est ce qui fera redémarrer au plus vite notre territoire. Je pense qu'à la sortie de la crise, il y aura certainement un soutien supplémentaire, car nous avons été tous complètement confinés chez nous, il faudra redonner de l'envie de vivre, il faudra redynamiser cette ville et nous pourrons nous appuyer sur toutes les associations qui œuvrent, car c'est grâce à elles que nous referons redémarrer et que nous retrouverons un lien dans cette ville.

Pour le C.C.A.S, il faut être prudent mais il faut venir en aide, je pense que vous viendrez en aide et vous donnerez des compléments de subvention si nécessaire. Maintenant, il faudra aussi jouer sur l'économie, Monsieur RAHOUÏ l'a dit avant moi, effectivement on pourra peut-être jouer sur favoriser les entreprises qui sont sur notre territoire, pas que beauvaisiennes, mais il faut privilégier l'agglomération, il faut privilégier la reprise du travail. Alors il y a beaucoup de normes malgré tout, en mettant beaucoup de normes environnementales, comme l'impact de trajet, il y a beaucoup de choses sur lesquelles on peut jouer qui vont peut-être nous faciliter le fait de travailler avec des entreprises qui sont sur notre secteur. En plus, je pense qu'il faut aussi être très prudent, je rappellerai que cette crise sanitaire évolue tous les jours, que, demain, nous ne savons pas ce qu'il va arriver. Par exemple, Madame le Maire, aujourd'hui, on nous annonce que les tests Covid dans les écoles vont arriver, que vous allez devoir en mettre en place. Il s'avère justement que la Haute Autorité de Santé hier vient de valider les tests salivaires, que nous allons devoir les déployer sur les écoles, mais que bien évidemment, et c'est là où il faut être conscient de ça, le moindre test positif qui sera fait, obligera la fermeture des écoles, obligera la ville à mettre en place un système palliatif pour garder à la fois, et si nous reconfinons, nous devons retravailler avec tout le personnel soignant pour garder les enfants. Vous voyez, je pense qu'effectivement, il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas, nous devons être prudents, nous devons garder certainement des moyens financiers pour venir en aide en urgence et ça, c'est quelque chose que nous n'avions pas avant, c'est quelque chose que nous découvrons. Donc la prudence me paraît essentielle. Et puis, je tiens à vous le dire, je pense que vous pouvez construire un budget parce que vous avez été prudente les années précédentes, votre taux d'endettement est bas, vous avez de l'autofinancement et ça va vous permettre de maintenir l'investissement actuellement. Il faudra être prudent pour ne pas faire envoler cet endettement, parce qu'effectivement, nous réduirions, pour les années à venir, cet autofinancement, et nous réduirions nos possibilités d'investissement.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Donc prudence, je pense que c'est le maître mot de ce budget. Donc je verrai et, si possible, Madame le Maire, vu l'impact et vu les circonstances actuelles, il serait intéressant d'avoir une évaluation de ce que nous donne l'Etat, est-ce qu'il y a des évolutions, est-ce que tout est maintenu, au moins en milieu d'année de savoir un peu où on en est. Ça nous permettrait à nous, opposition, de savoir si on a de la marge financière, voir si on peut faire évoluer, si on peut améliorer ou si on doit continuer à se serrer la ceinture, parce qu'il faut être prudent, mais si on est prudent cette année, l'année prochaine nous pourrions faire beaucoup plus pour la ville.

M. CHISS : Vous avez parlé du budget raisonnable, moi je parlerais de budget responsable, je pense que c'est vraiment le mot, le maître mot. Je pense que nous sommes aux responsabilités, il est toujours facile, je ne parle pas pour vous Madame BEUIL, mais de critiquer nos orientations budgétaires ou notre budget, et c'est beaucoup plus facile quand on n'est pas aux manettes. Quand on est aux manettes, il faut être responsable, donc c'est vraiment un budget responsable. Quant à votre dernière demande, je pense qu'à l'occasion notamment de l'examen des comptes administratifs, il sera possible de vous faire un état des lieux de l'avancement 2021 sur un certain nombre de sujets.

MME VASSEUR : Madame le Maire et chers collègues, depuis des années, je suis près des personnes en difficulté et jamais je n'ai vu une personne en difficulté laissée sur la route ou sans nourriture ou encore moins lorsqu'il y a des enfants. Je suis plus que surprise d'entendre rapporter que des personnes ne savent pas à quoi ils ont droit par rapport aux secours urgents, aux aides possibles. Au lieu de nous rapporter ces propos assez difficiles à entendre, je souhaiterais que si quelqu'un de nous croisait une personne en grande difficulté, de la guider et de la ramener vers le C.C.A.S. qui saura faire ce qu'il faut, et non la laisser seule, c'est encore plus difficile d'entendre cela. Je remercie beaucoup le C.C.A.S. pour tout ce qu'il a pu organiser, par rapport à la distribution de Noël, comme avoir apporté tous les colis aux personnes, parce que cette année, c'était vraiment encore plus difficile et je les remercie, ce travail, il a été fait vraiment avec beaucoup de sérieux, encore merci.

MME LUNDY : Je vous remercie, alors je passe les quolibets de Monsieur CHISS, mais je tiens avant toute chose à rappeler avant toute chose que Madame la Maire a dit que vous aviez été présent pendant toute la crise, c'est vrai, nous aussi. Je crois, Madame la Maire, que vous pouvez reconnaître ici que nous avons toujours été constructifs, que lorsque nous avons discuté de ce Débat d'Orientations Budgétaires et de la possibilité de le décaler pour simplifier les choses et pour les services, il a été évident que nous allions souscrire à une telle demande, nous n'avons jamais été polémiques. Et tout au long de la gestion de cette crise, nous avons tendu la main, plusieurs fois même quand des actions pouvaient être proposées, notamment par le C.C.A.S., et que l'équipe municipale était mobilisée, nous avons demandé à intégrer ces actions pour être mobilisés sur le terrain. Donc, s'il vous plaît, merci de vous en souvenir quand vous pouvez nous accuser parfois de tous les maux et de vouloir être polémiques, parce que nous avons toujours agi avec sérieux et responsabilité, dans cette assemblée et par ailleurs dans les débats que nous pouvons avoir, et y compris en commission. Puisque vous savez, Monsieur CHISS, qu'il y a eu justement des discussions en commission sur le C.C.A.S., des questions ont été posées, nous avons écouté, c'est notre droit le plus strict, me semble-t-il.

MME LUNDY (suite) : Je voudrais également vous rappeler, Monsieur CHISS, que nous avons commencé par saluer votre travail, j'ai commencé par saluer votre travail et celui de tous les services, parce que nous sommes bien évidemment conscients de la difficulté de cette crise, de tout ce que cela a représenté, en termes d'incertitudes et de toute la difficulté de pouvoir se projeter avec un budget à équilibrer avec ces incertitudes qui subsistent. Nous avons salué le travail exceptionnel du C.C.A.S. qui se mobilise sur le terrain et pour lequel nous avons des comptes-rendus réguliers, je vous l'ai dit Madame SOULA, vraiment, nous saluons le travail que vous pouvez faire. Nous avons salué le niveau d'investissement, il me semble vous l'avoir, dit Monsieur CHISS, puisque c'est un outil d'attractivité et de développement pour notre ville, mais vous ne l'avez pas entendu. Tout ce que vous avez retenu, et peut-être que dans ce que vous aviez rédigé avant cette intervention, vous vous attendiez à une intervention un peu plus belliqueuse de ma part, il n'en fut rien, mais je crois que nous avons été constructifs, nous avons simplement posé des questions.

Alors je les repose, parce que nous n'avons pas eu de réponse sur toutes ces questions.

La première, c'était sur les associations, sur la question des critères de répercussion de la baisse de budget. C'est simplement une question, me semble-t-il. Puisque l'analyse qui est faite est celle d'une baisse de 3 %, la question est : sera-t-elle répartie de manière homogène ou y aura-t-il des associations très impactées ? Nous ne vous posons pas cette question par hasard, nous vous la posons parce que nous avons été interpellés. Donc nous vous transmettons ce qui sont des demandes légitimes d'acteurs essentiels du territoire. En plus, il me semble avoir posé une question sur le non recours aux droits, avoir demandé s'il y avait eu une évaluation à ce sujet, puisque c'est aujourd'hui pour nous un vrai sujet, dont nous sommes soucieux et il me semble que vous pouvez l'entendre quand nous savons que, aujourd'hui, nous avons une partie de la population qui n'arrive plus à s'en sortir. Alors, je vous remercie, Madame VASSEUR, pour votre intervention, vous savez que malheureusement, il y a aussi beaucoup de personnes qui n'osent pas dire qu'elles sont en situation de difficulté, de grande précarité, que la pauvreté c'est aussi souvent des mères célibataires qui ont des enfants et qui n'osent pas dire que parfois elles ont des difficultés à se nourrir, et tout ça nous devons l'entendre. Et bien sûr que nous faisons notre possible pour lutter contre la pauvreté concrètement et pour aider des situations humaines qui existent, mais je crois que les dispositifs d'actions publiques et de politiques publiques sont absolument essentiels. Alors je repose la question du critère à Madame KILINC et je repose la question du niveau de non recours en droit, savoir s'il a été évalué sur les aides.

Et je terminerai en vous remerciant bien sûr, Madame la Maire, pour les éléments de précisions que vous nous donnez sur l'accompagnement social. Et Monsieur PIA, ce sera ma dernière phrase, mais sans doute mon inexpérience de jeune élue, comme vous disiez, ça moi qui suis jeune élue, sans doute que mon expérience professionnelle qui m'amène à traiter de masses budgétaires de dizaines de millions d'euros, sans doute que cela m'amène à être moins compétente que vous qui récitez des notes qui avaient été écrites par vos services, je suis désolée Monsieur PIA mais je ne peux pas vous laisser préjuger...

M. PIA : Alors là, je ne peux pas vous laissez dire ça Madame LUNDY, parce que je n'ai pas pour habitude de faire écrire mes notes, comme vous dites, et je peux vous dire que je passe du temps pour ça, parce que j'y mets tout mon cœur, toute ma foi, toute ma volonté, parce que je crois en ce qu'on fait.

MME LUNDY : Eh bien, je crois alors que c'est quelque chose qui doit nous rassembler.

MME LE MAIRE : Chacun son tour, Madame LUNDY.

M. PIA : Quand je vous ai parlé, je n'ai pas parlé de votre inexpérience, je dis simplement que vous étiez une jeune élue, vous avez beau gérer des budgets de dizaines de millions d'euros, ce n'est pas le problème. Le problème c'est qu'on est dans une collectivité, c'est votre premier budget, c'est normal que vous posiez des questions, et puis je voulais tout simplement vous taquiner un petit peu, c'est tout.

MME LUNDY : Eh bien alors, à bizutage, bizutage, c'est bien ça pour le premier Débat d'Orientations Budgétaires ? S'il vous plaît, on peut élever le niveau.

MME LE MAIRE : C'est dommage, vous voyez Madame LUNDY. Vous avez des propos agréables à entendre et puis clac, il y a un petit croche-patte là « écrit par les services », ce n'est vraiment pas très élégant.

MME LUNDY : Madame la Maire, pour avoir été jeune élue, vous auriez pu également réagir en rappelant que cela ne préjugait de rien, me semble-t-il.

MME LE MAIRE : Alors, attendez, il y a un truc qui m'échappe là dans le discours, je n'ai pas bien compris. Je vous écoutais avec intérêt, je me disais bon, en effet, il y a un côté fair-play de votre appréciation et puis clac, le croche-patte à Franck PIA, « c'est rédigé par les services ». Oh, ce n'est pas génial, vous en conviendrez avec moi quand même.

MME LUNDY : Vous conviendrez également que préjuger du travail des élus, ce soir de Madame Dominique CLINCKEMAILLIE en considérant qu'elle faisait mal son travail d'élue et du travail que font tous les élus de Beauvais Osons l'Avenir...

MME LE MAIRE : On n'a jamais dit ça Madame, mais Madame LUNDY !

MME LUNDY : Il me semblerait que nous pourrions un peu élever le niveau, parce que nous sommes au quotidien dans une attitude constructive qui vise à vous tendre la main.

MME LE MAIRE : Alors, je pense qu'il faut mettre un petit peu d'ordre et redescendre tous un peu sur terre, où vous vous sentez, alors bizutée, pour ne pas dire martyrisée, et du coup vous essayez d'être agressive pour essayer de planter un adjoint. Non, je trouve que ce n'est pas très élégant, ce n'est pas très constructif, et puis quand on est jeune élue, on agit avec sa spontanéité et son travail aussi, et jamais, jamais, je ne me serais permis de dire à Madame CLINCKEMAILLIE qu'elle n'avait pas fait son boulot, je suis désolée.

MME LUNDY : C'est quand même ce qui a été dit ce soir.

MME LE MAIRE : Non, je ne l'ai pas dit.

MME LUNDY : Oui, et je trouve ça dommage, parce qu'on est vraiment dans une attitude constructive tous ensemble dans ce débat...

MME LE MAIRE : Mais nous aussi, Madame !

MME LUNDY : Je crois que collectivement, on peut avoir ce respect nécessaire.

MME LE MAIRE : Nous aussi, et je vous ai répondu d'une manière très claire sur un certain nombre de questions que vous posiez. Donc je pense que ni les uns, ni les autres, nous ne méritons de petites vannes gratuites qui n'arrangent rien dans les relations entre les élus.

MME LUNDY : Et dont malheureusement, nous faisons les frais également.

MME LE MAIRE : Alors, Monsieur AURY, il tient sa main levée depuis un moment, allez-y.

M. AURY : Merci Madame le Maire. Vous avouerez que, quand on juge les propos malhonnêtes, le terme est quand même un peu fort, alors je ne sais pas si mes propos seront jugés...

MME LE MAIRE : Susceptibles...

M. AURY : Malhonnêtes, pragmatiques, mais en tout cas, je vais m'efforcer d'avoir des propos sincères, comme je l'espère tout le monde ici. C'est un constat et deux propositions relatives à ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Le constat, et je l'ai entendu à plusieurs reprises ce soir, c'est effectivement de ne pas partager les choix du Gouvernement qui réduisent les marges de manœuvre des collectivités locales. Alors j'ai entendu d'ailleurs qu'à ce propos, on pouvait dans ce débat, dire des choses sur le plan national, puisqu'on voit bien que ça a des implications locales. Je rappelle un peu ce qui m'a été renvoyé sur le vœu au départ. Concernant cette réduction des marges de manœuvre, je pense notamment à la réduction très lourde de 10 milliards sur les impôts dits de production qui vont priver, puisque c'est dans le prolongement déjà de suppressions antérieures, je pense à la taxe professionnelle, le problème de ces réductions, au profit des entreprises, dont on nous explique qu'évidemment c'est dans le cadre actuel pour leur donner davantage de marges, c'est que ça se fait uniformément. Et nous savons quand même tous ici, qu'il n'y a aucune commune mesure entre un petit commerçant, un petit artisan, une petite boîte de Beauvais et puis Sanofi, LVMH ou Carrefour qui encaissent largement ces cadeaux, qui distribuent des dividendes massifs aux actionnaires et qui continuent de licencier. Et, donc nous n'avons jamais été opposés sur le fait qu'on puisse moduler les aides aux entreprises. Mais là, cette amputation, non seulement, a des conséquences sur les collectivités territoriales, mais en plus n'a pas d'efficacité globale sur le plan économique, donc nous ne partageons pas ces choix du Gouvernement.

Deuxièmement, sur les propositions, alors vous dites que nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires, nous découvrons un certain nombre de chiffres que vous nous donnez, et nous formulons des réactions, des propositions. J'ai entendu tout le débat concernant le C.C.A.S., alors au passage, j'ai découvert qu'il y avait quand même eu une erreur technique de 300 000 €, bon soit, d'accord, mais en tout cas, nous maintenons qu'il faudrait que ce budget du Centre Communal d'Action Sociale soit maintenu au même niveau que l'an dernier, même si c'était une erreur technique l'an dernier. Cette année, c'est une nécessité, parce que la crise sociale, on commence déjà à en voir les conséquences, mais je crois qu'elle reste encore massivement malheureusement devant nous. Et je réagis aussi à l'intervention de Monette VASSEUR, sincère au demeurant, mais il s'agit en fait de gens qui, jusque-là, n'avaient pas recours à des aides et qui, aujourd'hui, tombent dans une situation qui n'était pas la leur il y a encore quelques mois en arrière. Au début de l'épidémie, nous disions tous que la catégorie la plus touchée, ce sont les personnes âgées, à juste titre puisque du point de vue du virus, c'est eux qui étaient les plus fragiles.

M. AURY (suite) : Mais là aujourd'hui, la catégorie sociale la plus impactée, c'est la jeunesse. Donc nous maintenons qu'il faut absolument rester au niveau où avait été la subvention au C.C.A.S., que l'on informe, avec des moyens nouveaux, ces catégories qui en ont besoin, mais qui, peut-être, aujourd'hui n'osent pas faire cette démarche ou ne savent pas que ces aides ou ces possibilités existent. Et puis nous renouvelons, puisque là vous nous indiquez qu'il y a de l'argent qui n'a pas été utilisé, la proposition qui avait été la nôtre, d'une aide, la forme elle peut être à réfléchir ensemble pour le coup, qui se traduirait à la fois en termes de pouvoir d'achat pour les familles beauvaisiennes et d'aides concrètes aux commerces et à l'activité locale. C'est-à-dire que c'est réinvesti immédiatement dans l'économie locale, donc c'est bien à tous points de vue, c'est bien socialement, c'est bien économiquement.

Et puis une deuxième proposition, elle est d'envergure nationale, mais Madame le Maire vous avez fait état de votre responsabilité nationale aux Villes de France. Il y a un point, et ça ne vous surprendra pas, vous allez retrouver des propos que j'ai constamment tenus dans des mandats précédents, même si la somme a diminué aujourd'hui par rapport à ce qu'elle était il y a quelques mandats, mais je pense qu'il faudrait obtenir nationalement la réduction à zéro des intérêts financiers, ça n'est pas normal qu'on gave encore les banques cette année de 1 400 000 €, ces banques qui récupèrent l'argent de la Banque Centrale Européenne à 0 %. Nous ne pourrions pas emprunter auprès de la Banque Centrale Européenne, malheureusement, en raison du traité de Maastricht contre lequel j'ai voté à l'époque. Mais la B.C.E. fait des prêts aux banques à 0 %, même on a des prêts à intérêts négatifs aujourd'hui et on est encore à payer 1 400 000 € aux banques, des banques qui distribuent à tire-larigot, même en 2020, des dividendes à leurs actionnaires. Ces 1 400 000 €, vous reconnaîtrez tous qu'ils seraient quand même diablement mieux utilisés sur des investissements locaux qui profiteraient à l'économie locale, à la population locale, que d'être filés en remboursement d'intérêts financiers à des banques qui vont les redistribuer à des actionnaires. Après, nous pouvons avoir des choix sur l'utilisation de cet argent, c'est l'objet du débat démocratique local, mais en tous les cas, dans tous les cas de figure, cet argent, s'il était investi localement, serait plus profitable de toute façon à l'économie, à la population que reversé à ces banques. Et donc Madame la Maire, Madame la Présidente des Villes de France, je souhaite que vous portiez cette proposition au niveau national, ça sera très bien pour l'ensemble des collectivités, ça sera très bien pour la nôtre et pour la population et l'activité économique locale.

MME KILINC SIGINIR : Merci Madame le Maire. Je voulais intervenir parce que j'ai été interpellée deux fois par Madame LUNDY, alors je pense qu'il est primordial de lui apporter une réponse. Comme vous le savez, Madame LUNDY, lorsqu'on vote des subventions aux associations, on examine bien évidemment le rapport d'activités et le bilan des associations, on ne fait pas n'importe comment. C'est pourquoi, j'ai pris bien évidemment le temps d'examiner les bilans des associations et le rapport d'activités des associations pour juger de la baisse de subventions ou non. Nous n'avons pas fait une baisse de subvention homogène, comme vous demandiez, nous avons fait au cas par cas ; j'ai rencontré des associations, j'ai été aux A.G. des associations, bien évidemment lorsque j'ai été conviée. Mes collègues, Yannick MATURA, Isabelle SOULA, Jacqueline MENOUBE, sont également partis aux A.G. des associations pour voir le rapport d'activités et le bilan de ces associations. J'ai, en effet, examiné les demandes de subventions, en appui de mes collègues. Je tiens à vous rassurer, comme vous le savez, nous sommes les garants de la bonne gestion des deniers publics, et c'est pourquoi il est primordial, comme je l'ai répété, d'examiner en fonction du bilan mais également en fonction des besoins des associations.

MME KILINC-SIGINIR (suite) : Et c'est pourquoi on n'a pas fait de manière homogène la baisse de subventions. Par ailleurs, Madame le Maire a rappelé qu'il y avait 38 000 € de restes à répartir. Et je pense que si une association nous fait la demande, nous serons vigilants à cette demande et nous octroyerons des subventions en fonction de la nécessité de l'association. Par ailleurs, l'enveloppe qui m'était réservée pour cette année, contre l'enveloppe de 2020, j'ai eu une enveloppe de 600 500 € contre 616 000 €. Nous avons donc une baisse de 15 500 €, alors il nous reste quand même 38 000 € à répartir, je vous laisse faire le delta. Par ailleurs, comme vous le savez, au-delà même des subventions octroyées aux associations, nous avons mis en place le prix du bénévolat, que nous allons examiner tout à l'heure. J'ai augmenté le nombre de bénéficiaires, le nombre de candidatures qui peut-être peut vous paraître minime mais c'est une augmentation de 500 € en plus par rapport à l'année dernière. Voilà tout ce que je voulais dire.

MME LUNDY : Merci beaucoup, je n'ai pas tout compris sur deux petites choses. D'abord, vous avez rencontré les associations pour la baisse, mais je précise, je n'ai pas demandé à ce que ce soit homogène, je dis qu'il a été indiqué que ça correspondait à 3 % et je voulais savoir si c'était homogène, ce n'est pas une demande de notre part, pas du tout. Et deuxième chose, sur les 38 000 € de restes à répartir, de quoi s'agit-il ?

MME LE MAIRE : Alors, c'est là où il y a une petite erreur de compréhension, les 38 000 € sont sur les fonds aux associations de solidarité et foyers de jeunes travailleurs, foyers de jeunes travailleuses, je l'avais mentionné tout à l'heure quand je suis intervenue vis-à-vis de Monsieur RAHOUI. Donc c'est là où il y a 38 000 € de disponible. Ce n'est pas global.

MME LUNDY : D'accord, donc ce n'est pas à répartir.

MME LE MAIRE : Je pense qu'on va s'arrêter là ce soir pour ce débat.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0018

Tableau des emplois

MME. Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de ville de Beauvais pour les motifs suivants :

Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite,
Modification de temps de travail afin d'améliorer la qualité des services.

Nature de la modification du tableau (motif)	Service/ Direction	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ suppression	Direction du patrimoine bâti (architecture)	Technicien de bureau d'études Spécialisé en économie de la construction/ Technicien	Technicien de bureau d'études Spécialisé en économie de la construction/ Technicien principal de 2 ^e classe	1
Création/ suppression	Direction du patrimoine bâti (architecture)	Agent de gestion en charge des demandes de travaux / Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Agent de gestion en charge des demandes de travaux / cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ suppression	Direction des espaces verts	Jardinier/ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Jardinier / cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ suppression	Direction du patrimoine bâti (architecture)	Plombier/ Agent de maîtrise	Plombier / cadre d'emplois des adjoints techniques	1

Nature de la modification du tableau (motif)	Service/ Direction	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ suppression	Direction du patrimoine bâti (architecture)	Technicien de bureau d'études Spécialisé dessin/ Technicien	Technicien de bureau d'études Spécialisé dessin/ Technicien principal de 2 ^e classe	1
Création/ suppression	Service vie éducative (DEEJ)	Assistante petite enfance/ ATSEM principal de 1 ^{re} classe	Assistante petite enfance/ ATSEM principal de 2 ^e classe	1
Création/ suppression	Service vie éducative (DEEJ)	Agent de restauration à temps non complet/ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Agent de restauration à temps complet/ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2

* sauf indication contraire

Enfin, suite au projet de réorganisation des services de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du CCAS et de l'office de Tourisme, visant une nouvelle organisation, plus lisible pour les usagers, et plus agile autour de nouveaux regroupements facilitant la collaboration des services et le pilotage de l'activité, il est également envisagé la création d'un poste de directeur -rice général -e adjoint-e des services (DGA), au pôle cohésion sociale.

Il convient donc de créer un poste d'emploi fonctionnel de DGA occupé soit par un agent fonctionnaire, détaché de son grade et le grade d'origine sera également créé à cette occasion parmi les cadres d'emplois des administrateurs, des attachés et/ou des ingénieurs, ingénieurs en chef, soit par un agent contractuel conformément à l'article 47 de la loi 84-53 sus nommée. L'article 47 prévoit désormais expressément que le contrat conclu à cette occasion est à durée déterminée et qu'il ne peut pas être reconduit en contrat à durée indéterminée.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021. |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0009

Foncier - Convention d'entretien du passage couvert - résidence Saint-Etienne

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

La résidence St Etienne, cadastrée section AT n°190, est composée d'un passage couvert le long de l'édifice destiné aux piétons et permettant de desservir les entrées du bâtiment.

Ce passage est également ouvert au public, permettant une liaison piétonne entre la rue Malherbe et la rue de l'Etamine.

Ce passage piéton étant d'usage public, le syndicat de copropriétaires a sollicité la ville de Beauvais pour participer à son entretien.

En contrepartie le syndicat des copropriétaires consent expressément à laisser ce passage, et tout secteur de la place conçu à cet effet, accessible au public piéton.

La convention objet de la présente délibération a pour but de préciser les modalités d'intervention de la ville de Beauvais.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale le 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0010

Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle BX 44

M. Franck PIA, Maire Adjoint

Le projet de construction de 51 logements sis 2 avenue du 8 mai 1945 à Beauvais nécessite le raccordement de l'opération au poste de transformation électrique existant.

C'est pourquoi ENEDIS sollicite la ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 32 mètres ainsi que ses accessoires grevant la parcelle cadastrée section BX n°44.

Il est ici précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de quinze euros (15 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession la parcelle cadastrée section BX n°44 en vue d'établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande de trois mètres de large et d'une longueur totale d'environ trente-deux mètres, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15 €) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0017

Foncier - Régularisations foncières avec la SA HLM de l'Oise - parcelle ZA 770p

M. Franck PIA, Maire Adjoint

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Argentine, la SA HLM de l'Oise va construire au pied de la Tour A5 sur le quartier Argentine une nouvelle antenne de quartier.

C'est pourquoi le bailleur a sollicité la ville de Beauvais pour que lui soit cédée l'emprise nécessaire au projet de construction.

Concrètement il s'agit d'une emprise d'environ 4866 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA n°770.

Au vu de l'intérêt général du projet, il est proposé de céder cette emprise à l'euro symbolique. Le document d'arpentage est en cours.

Par ailleurs des régularisations foncières sont à prévoir dans le cadre de la résidentialisation de la Tour A5. Ainsi, dans un souci de gestion optimisée de l'espace public, l'emprise d'environ 45 m² correspondant au tour d'échelle des façades Nord et Est telle que figurée sur le plan joint sera rétrocédée à la ville de Beauvais.

L'avis des Domaines en date du 21 janvier 2021 s'élève à 145 € le m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de déclasser du domaine public en tant que de besoin la parcelle cadastrée section ZA n°770p d'une superficie de 4866 m² environ en vue de la céder moyennant l'euro symbolique à la SA HLM de l'Oise, au vu de l'avis des Domaines,
- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de la SA HLM du Département de l'Oise l'emprise d'environ 45 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA n°770p correspondant au tour d'échelle des façades Nord et Est de la Tour A5, et de l'incorporer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0004

Environnement - Assainissement eaux pluviales - Installation d'un clapet anti-retour sur le bassin rue des Hortensias et complément pour le trop plein sur le bassin du lotissement Beaulieu

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du conseil communautaire du 16 octobre 2020, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé le programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2020.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération a été retenue sur la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
Installation d'un clapet anti-retour sur le bassin rue des Hortensias et complément pour le trop-plein sur le bassin du lotissement Beaulieu	7 138,14	4 163,92	2 974,22

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0003

Environnement - GEMAPI - Convention de maîtrise d'ouvrage - Rétablissement de la continuité écologique de la rivière "le Thérain"

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

En application de l'article L. 214-17-I 2° du code de l'environnement, des parties de la rivière le Thérain ont été classées dans la liste 2, le 4 décembre 2012, à savoir :

- A l'amont de Beauvais, le Petit Thérain jusqu'à sa confluence avec le Thérain (Milly-sur-Thérain) et son affluent le ru de l'Herperie ;
- A l'aval de Beauvais, le Thérain de la confluence avec le Sillet (Hermes) à sa confluence avec l'Oise.

Sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, les propriétaires d'ouvrages ont l'obligation de réaliser des travaux de restauration de la continuité biologique et sédimentaire sur les ouvrages y faisant obstacle, dans les 5 ans suivant l'adoption de leur classement soit théoriquement d'ici fin 2018. Il s'agit de rétablir des fonctions écologiques et hydrologiques à un niveau permettant une circulation optimale des poissons migrateurs et un transfert suffisant des sédiments.

Le seuil de la tour Boileau et le moulin de la Mie au Roy, qui font également obstacle à la continuité écologique, ne sont pas sur un tronçon de cours d'eau en liste 2. Pour autant, l'obligation d'assurer la continuité écologique est un des intérêts mentionnés au 7° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement au titre de la gestion équilibrée et durable de l'eau.

La suppression de ces deux ouvrages permettrait le libre écoulement des eaux du Thérain sur un tronçon supplémentaire de 25 km entre Milly-sur-Thérain et Hermes. Par ailleurs, cette opération serait de nature à améliorer les conditions de gestion des volumes d'expansion des crues vers le plan d'eau du Canada. A noter également que les études et travaux de mise en conformité des ouvrages hors liste 2 sont pour le moment éligibles aux aides de 80 % de l'agence de l'eau Seine-Normandie, complétées par un financement du FEDER. Pour ces raisons, la commune de Beauvais a décidé d'engager une réflexion sur le rétablissement de la continuité écologique sur ces deux ouvrages.

Le syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain est en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration de la continuité écologique du cours d'eau, dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette convention a pour objet de régler et d'encadrer les relations entre la collectivité propriétaire des ouvrages et le SIVT et les modalités de réalisation et de financement de l'opération.

Dans tous les cas, le choix des moyens d'aménagement ou de gestion répondant aux obligations de restauration de la continuité écologique tiendra compte des principes d'utilisation des meilleures techniques disponibles ainsi que de proportionnalité des corrections demandées au regard de l'impact de chaque ouvrage et de proportionnalité des coûts par rapport aux avantages attendus.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le mandataire à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune de Beauvais.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0001

Fonds de modernisation des entreprises - Dossiers de Décembre 2020

MME. Vanessa FOULON, Conseillère municipale

La ville de Beauvais s'est engagée depuis 2016 dans une démarche volontariste en faveur du commerce de proximité, notamment au travers l'étude sur la redynamisation du centre-ville qui a été menée par le cabinet Bérénice, donnant des orientations stratégiques afin de « *faire du centre-ville de Beauvais une destination commerce et loisirs de référence sur le territoire* » et dont le programme d'action a été décliné autour des 5 axes suivants :

- aménager un circuit de visite qualitatif et resserré,
- améliorer le ressenti des clients du centre-ville,
- utiliser le levier réglementaire pour maintenir les commerces attractifs en centre-ville,
- promouvoir le centre-ville de façon offensive,
- développer l'attractivité numérique pour ses publics cibles.

Pour mener cette politique de redynamisation commerciale, la commune avec le soutien de l'Etat s'est engagée dans la mise en place d'un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

A ce titre, une des actions du dossier FISAC était de soutenir les commerçants à la modernisation de leur point de vente. Le conseil municipal a approuvé ce dispositif lors du conseil municipal du 02 octobre 2020.

Un comité technique a eu lieu en date du 15 décembre 2020 avec deux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, deux représentants de la Chambre des Métiers de l'Artisanats des Hauts-de-France, le vice-président de l'association des commerçants Beauvais Shopping et l'animatrice ainsi que deux représentants du service commerce de la ville de Beauvais.

Lors de ce comité, 4 dossiers ont été présentés :

- La Fontaine des Saveurs / Ducs de Gascogne situé rue Chambiges, qui sollicite une aide financière de 408€ HT au titre du changement de son enseigne. Le comité technique a émis un avis favorable.
- Le Producteur Local nouvellement installé rue Louvet, qui sollicite une aide financière de 6 020€ HT au titre du changement et de la réhabilitation de la devanture. Le comité technique a émis un avis favorable.
- Le Salon situé rue Gambetta, qui sollicite une aide financière de 4 112€ HT au titre du changement de la devanture, de renouvellement de toute la décoration du salon et d'achat d'équipements numériques. Le comité technique a émis un avis favorable.

- L'Institut Le Soleil situé rue du grenier à sel, qui sollicite une aide financière de 1 100€ HT au titre du changement de sa devanture, du rafraichissement de la peinture extérieur ainsi que de la mise en conformité de l'accessibilité du commerce. Le comité technique a émis un avis favorable.

Afin de procéder au versement des aides financières citées ci-dessus, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les décisions du comité technique,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0008

Service vie associative et patrimoine locatif - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « écume du jour » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement -

MME. Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien, notamment en apportant son concours financier.

A ce titre, l'association écume du jour a sollicité le soutien de la ville afin de pouvoir réaliser son programme d'action. Cette association a pour objet de :

- Promouvoir les idées et les pratiques d'échanges réciproques de savoirs et de créations collectives.
- Permettre le brassage des publics, la tolérance et la reconnaissance des différences dans une dimension intergénérationnelle et interculturelle.
- Développer les valeurs autour de la citoyenneté, de la solidarité et de la tolérance.
- Inciter les rencontres entre les habitants des différents quartiers de la ville à partir de leurs savoirs et de leurs expériences.
- Créer du lien social

Au regard de l'objet de l'association et de l'intérêt communal de ses actions, la ville de Beauvais souhaite lui apporter son soutien, notamment financier, comme chaque année.

Cependant, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000€. Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « écume du jour » qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2021. La convention est signée pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention triennale ci-annexée,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier,
- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Ecume du jour d'un montant de 22 000 € au titre de l'année 2021. Le crédit sera prélevé sur le chapitre budgétaire correspondant.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0006

Service vie associative et patrimoine locatif - Prix du bénévolat - Modification de l'article 7 du règlement intérieur

MME. Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

La ville de Beauvais remet, depuis 2011, le prix du bénévolat afin de rendre hommage à ceux qui mettent leurs temps libres au service des autres.

Dans l'article 7 du règlement intérieur, il est précisé que « Les lauréats seront choisis par jury présidé par Madame le Maire de Beauvais et composé :

- du maire adjoint à la vie associative
- du responsable du service vie associative de la ville de Beauvais »

Il est proposé au conseil municipal de modifier cet article 7 et de le remplacer par « Les lauréats seront choisis par jury présidé par Madame le Maire de Beauvais ou son représentant et composé :

- du maire adjoint en charge des solidarités
- du maire adjoint en charge des sports et des loisirs
- du maire adjoint en charge des relations citoyennes et de la vie associative
- de deux conseillers municipaux
- du responsable du service vie associative de la ville de Beauvais »

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement du prix du bénévolat, ci annexé.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné Madame Monette-Simone VASSEUR et Madame Leïla DAGDAD en qualité de membres du jury.

12 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE LOCATIF - PRIX DU BÉNÉVOLAT - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MME KILINC SIGINIR : Lors du dernier Conseil Municipal, Madame DAGDAD avait fait la demande d'élargir le jury du prix du bénévolat. C'est pourquoi nous avons prêté attention à cette demande et nous avons souhaité élargir le jury du prix du bénévolat.

MME LE MAIRE : Merci. On va d'abord voter la délibération. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Et nous avons la candidature d'une conseillère municipale de la majorité, Madame VASSEUR et je crois avoir compris que Madame Leïla DAGDAD était aussi candidate. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose de confirmer les candidatures de Leïla DAGDAD et de Monette VASSEUR pour faire partie de ce jury.

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0013

Création du Prix Jeanne-Hachette, concours scolaire de promotion de l'égalité filles-garçons

M. Franck PIA, Maire Adjoint

Le 16 novembre 2020, la ville de Beauvais signait la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Le 14 décembre 2020, le Conseil Municipal votait le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui se concrétise par un plan pluriannuel d'actions.

Les orientations 2 (Préparer chacun à devenir acteur du changement) et 3 (Prévenir et agir contre les inégalités de genre) de ce plan prévoient d'axer des actions de sensibilisation à destination des jeunes générations.

Aujourd'hui, conscients de la nécessité à mobiliser dès le plus jeune âge les enfants, à transmettre une éducation de l'égalité et à fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour de cette cause, bon nombre d'établissements scolaires mettent en place des actions tout au long de l'année scolaire.

La ville de Beauvais désire encourager ces initiatives, les mettre à l'honneur et les récompenser en créant un concours scolaire baptisé « Prix Jeanne-Hachette ».

Ce concours est à destination de tous les établissements scolaires de Beauvais, publics comme privés, et concerne les élèves du CM1 à la terminale.

Un jury, présidé par Monsieur Franck PIA, et composé de 4 membres du conseil municipal délibérera sur les projets réceptionnés

Une dotation globale de 750€ viendra récompenser 6 lauréats (2 projets écoles élémentaires, 2 projets de collèges et 2 projets de lycées), sous forme de Bons Culture, valables auprès des librairies Beauvaisiennes.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la mise en place du concours scolaire « Prix Jeanne-Hachette » et de désigner les quatre membres du jury.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné à l'unanimité Madame LEBRETON, Madame COLIGNON, Monsieur GASPART et Madame LUNDY en qualité de membres du jury, présidé par Monsieur Franck PIA, afin de délibérer sur les projets réceptionnés.

13 – CRÉATION DU PRIX JEANNE-HACHETTE, CONCOURS SCOLAIRE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

M. PIA : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place du concours scolaire prix Jeanne-Hachette. On avait prévu dans la délibération 3 membres, je propose qu'on mette 4 membres, ce qui nous permettra de faire entrer l'opposition dans ce jury. Sachant que nous avons pour la majorité la candidature de Charlotte COLIGNON, Anne-Françoise LEBRETON et puis Christophe GASPART. Qui est candidat ?

MME LUNDY : Merci, on va revenir vers vous par mail, qu'on puisse en discuter.

MME LE MAIRE : Ça ne va pas aller, parce qu'il faut voter ce soir.

MME LUNDY : Comme j'étais candidate également sur le prix du bénévolat et que c'est Madame DAGDAD qui sera notre représentante, alors je suis candidate sur le prix Jeanne-Hachette.

M. PIA : Avec plaisir, Madame LUNDY.

MME LUNDY : Comme ça, on se retrouvera, Monsieur PIA.

MME LE MAIRE : Je résume, donc la délibération est adoptée à l'unanimité, et le jury est composé de Charlotte COLIGNON, d'Anne-Françoise LEBRETON, de Christophe GASPART et de Madame LUNDY, on est bien d'accord ? Pas de problème, ils sont donc élus à l'unanimité.

Il reste la délibération que vous nous avez autorisés à rajouter, je donne la parole à Philippe VIBERT.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0022

Sport - Subvention au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Par délibération du 16 février 2018, le conseil municipal de la ville de Beauvais a délibéré en faveur de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique entre la ville de Beauvais et la commune de Saint-Martin-le-Noeud pour la réalisation et la gestion d'un terrain de sport en pelouse synthétique sur la commune de cette dernière.

Pour mémoire, ce projet s'est développé en partie sous l'impulsion de l'A.S PTT Beauvais, club historiquement lié à la commune de Beauvais, composé notamment d'une section football et d'une section hockey-sur-gazon (issue du BOUC Omnisport dissous en 2017).

Les entrainements et les rencontres sportives se déroulent à la fois sur les communes de Beauvais (stade Marcel COMMUNEAU pour le football et le hockey) et de Saint-Martin-le-Noeud (stade municipal Jean-Luc GODEFROY pour le football).

Le développement de la pratique de haut niveau du hockey-sur-gazon (discipline olympique) a conduit naturellement la réflexion sur l'opportunité de créer des infrastructures adaptées à la pratique de ce sport avec en particulier la réalisation d'un terrain de pelouse synthétique.

Après divers échanges entre le club et les 2 communes, la commune de Saint-Martin-le-Noeud s'est portée volontaire pour équiper une partie de son stade municipal avec une pelouse synthétique en vue de permettre la pratique mutualisée du football et du hockey-sur-gazon.

Outre les enjeux importants que représente cet équipement pour le développement de la pratique du football et du hockey-sur-gazon, ce projet permettrait également de libérer un terrain de jeu au sein du stade Marcel COMMUNEAU, aujourd'hui saturé. En effet, la Ville de Beauvais pourrait ainsi répondre aux besoins exprimés par le club du BRC XV, lequel compte 382 licenciés et ne dispose actuellement que de deux terrains de pratique.

En octobre 2020, la labellisation de ce terrain en tant que « Centre de Préparation aux Jeux » Olympique de Paris 2024 (CPJ) pour la pratique du hockey-sur-gazon, est venue confirmer l'opportunité de créer cette pelouse synthétique.

A l'heure actuelle, la réalisation de cet équipement sportif est estimée à 1 071 000€ HT.

Or, malgré plusieurs mois de recherche de partenariat, il s'avère que les ressources de la commune de Saint-Martin-le-Noeud ne lui permettent pas d'assurer le financement de ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt que représente la réalisation de ce projet pour le sport beauvaisien, les communes de Beauvais et de Saint-Martin-le-Noeud ont souhaité s'unir en créant un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) destiné à créer et à gérer cette installation.

Dans le cadre du fonctionnement de ce syndicat, il est convenu que :

- la ville de Beauvais assume un apport en investissement à hauteur de 200 000 €
- la commune de Saint-Martin-le-Noeud porterait le financement nécessaire aux coûts de fonctionnement annuels (actuellement estimés à 36 000€/an).

Ce schéma permettrait par ailleurs de solliciter un fond de concours de la part de la CAB, à hauteur de 60 000€.

Des aides financières sont également attendues de la part du Conseil Départemental de l'Oise, de la Région des Hauts-de-France, de l'État, de la Fédération Française de Football et de l'Agence Nationale du Sport.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention de 200 000 € au syndicat intercommunal à vocation unique pour la réalisation et la gestion d'une pelouse synthétique au stade de Saint-Martin-le-Noeud ;
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à passer avec le SIVU ;
- de verser dès la signature de la convention ci-jointe un 1^{er} acompte de 10 000 € à prendre de manière anticiper sur le budget 2021 ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 2 février 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup et je vous souhaite un excellent week-end. Ah pardon, Monsieur AURY, vous voulez prendre la parole ! ça fait partie du Conseil ?

M. AURY : Oui, oui tout à fait, c'est sur le relevé des décisions, Madame le Maire.

Je voulais vous poser une question concernant la décision n° 11 en date du 23 novembre 2020, qui était relative à l'achat du téléski nautique du plan d'eau du Canada, auprès de la société SAS Mercier Automobiles, chargée de l'adjudication judiciaire, l'achat conclu pour un montant de 160 000 € T.T.C., auxquels s'ajoutent des honoraires acheteurs pour un montant de 23 040 €, soit un total de 183 040 €. Je voulais avoir plus d'informations sur les conditions de ce rachat et savoir quels étaient vos projets sur ce site et sur cette activité, après ce rachat.

MME LE MAIRE : Alors c'était une vente aux enchères, je parle sous le contrôle de Philippe VIBERT, et nous tenions à garder l'équipement parce que nous allons peut-être relancer soit une Délégation de Service Public, soit trouver un opérateur qui pourra refaire marcher ce téléski nautique qui avait un grand succès. On était désolés de voir que l'opérateur ne réussissait pas à le faire vivre. Mais il est tombé en plein confinement, quasiment jusqu'au mois de juillet. Et puis après, il n'a pas pu rembourser ses frais d'installation, donc il l'a mis en vente et nous ne tenions pas à ce que quelqu'un l'achète, le vende à la découpe, on voulait que ça reste sur Beauvais. Voilà Monsieur AURY.

M. ENJOLRAS : J'ai juste une petite question. Moi aussi je suis un peu nouveau dans le Conseil Municipal, je voulais savoir si les interventions hors ordre du jour sont autorisées ou pas ? Parce que c'est vrai qu'il y en a beaucoup.

MME LE MAIRE : Nous vivons en démocratie, Monsieur ENJOLRAS, elles sont peut-être autorisées, mais elles ne sont pas souhaitées, si vous voyez la nuance.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 26 mai 2020.

1- **19 octobre 2020** : Passation d'un avenant n°2 au contrat de performance énergétique – conception, réalisation et maintenance des installations d'éclairages public et sportif avec la société SAS SATELEC. Cet avenant est passé au contrat afin de modifier le programme de reconstruction de la phase 5 pour les raisons suivantes :

- Certaines opérations n'ont plus lieu d'être car hors périmètre de la ville,
- Certaines opérations n'ont plus lieu d'être par absence d'éclairage ou de la rue,
- Certaines opérations ont un coût inférieur à celui initialement prévu au marché,
- Nouveau projet d'aménagement lumière,
- Certaines opérations nécessitent des provisions supplémentaires.

Cet avenant n°2 n'a aucune incidence financière sur le contrat initial passé avec la SAS SATELEC.

2- **23 novembre 2020** : Passation d'un contrat de location avec la société Néo Systems, concernant la maintenance et l'assistance d'un équipement monétique, afin de permettre aux usagers de payer par carte bancaire et d'enregistrer les cautions liées aux locations de salles. La dépense mensuelle est de 23,78€ à laquelle s'ajoute une dépense initiale pour le paramétrage et l'envoi d'un montant de 24€ par terminal.

3- **23 novembre 2020** : Passation d'un contrat avec Madame LECLAIRE, psychothérapeute, pour la location du cabinet (lettre K d'une superficie de 14,39 m²) au sein du pôle santé Clémenceau pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant du loyer s'élève à 462,63 € TTC.

4- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association la Ligue de l'Enseignement de Fédération de l'Oise pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ALSH « Les Cigales » rue de Sénéfontaine à Beauvais, afin de réaliser deux stages BAFA Général.

5- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation des agents de la police municipale aux formations « armements ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 000,00 euros TTC.

6- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec CIRIL concernant la participation d'agents à la formation « téléassistance suite à l'ouverture du flux mairie – vérification d'état civil auprès de l'ANTS ». Les frais correspondants s'élèvent à 188,10 euros net.

7- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec l'Ecole de Renouveau Urbain concernant la participation d'un agent à la formation « urbanisme et aménagement temporaire » prévue 2 jours à distance. Les frais correspondants s'élèvent à 750,00 euros HT.

8- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec IRIAE (Inter Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique) concernant la participation d'un agent à la formation « assistant de vie aux familles » et la participation de deux agents à la formation « préparateur de commandes + caces R489 cat 3-5. Les frais correspondants s'élèvent à 250,00 euros HT.

9- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention avec Prestarest concernant la participation d'agents à la formation « logiciel Nutridata Fortius ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 900,00 euros HT.

10- **23 novembre 2020** : Passation d'une convention de partenariat entre la ville de Beauvais et l'ANTAI visant à définir les modalités de notification des conditions et des modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire de longue durée ou de l'acquéreur du véhicule, à régir l'accès au système informatique du service du forfait de poststationnement de l'ANTAI (Service FPS-ANTAI) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation, et à définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

11- **23 novembre 2020** : Achat du télésiège nautique du Plan d'Eau du Canada auprès de la société SAS MERCIER AUTOMOBILES chargée de l'adjudication judiciaire. L'achat est conclu pour un montant de 160 000 € TTC, auxquels s'ajoutent des honoraires acheteurs pour un montant de 23 040 € TTC, soit un total de 183 040 € TTC.

12- **24 novembre 2020** : Passation d'une convention avec WHITCOMB JUDSON concernant une opération de diagnostic d'archéologie préventive située RN 938 – chemin de la Ruelle au Four – rue Pierre Van Hoorde – rue Marius Doffroy – section ZD 108-109 à Beauvais. La ville de Beauvais – service archéologie municipal est maître d'ouvrage de l'opération archéologie et la mission sera réalisée sur un terrain dont l'aménageur est externe à la ville.

13- **26 novembre 2020** : Passation d'une convention d'utilisation des locaux scolaires et des équipements scolaires (en dehors du temps scolaire) avec le lycée professionnel Les JACOBINS, concernant la mise à disposition du gymnase du lycée LES JACOBINS au profit de l'association BEAUVAIS GR.

14- **26 novembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association UNAPEI 60 pour l'IME les Papillons Blancs, concernant la mise à disposition, à titre gracieux, d'équipements sportifs municipaux avec un éducateur durant l'année scolaire 2020/2021 suivant :

- Le gymnase MORVAN,
- Le gymnase Léo LAGRANGE,
- La base nautique du plan d'eau du Canada.

15- **26 novembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Secours 60 concernant la participation d'agents à la formation « PSC1 : Premiers Secours Civique de niveau 1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 100,00 euros TTC.

16- **30 novembre 2020** : Approuvant l'estimation financière pour l'évaluation et le renouvellement du plan de gestion du marais de saint Just, à 8 500,00 euros TTC. Ce site est classé au titre des Espaces Naturels Sensibles de l'Oise.

17- **30 novembre 2020** : Passation d'avenants au contrat flotte automobile de la ville avec la SMACL, intégrant les changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés, engendrant une prime complémentaire de 358,35 €.

18- **30 novembre 2020** : Acceptation d'un don manuel de Monsieur Rémi KIEFFER sans conditions ni charges en faveur de la Ville de Beauvais, d'un montant de 1 119 €.

19- **1^{er} décembre 2020** : Demande de subventions d'archéologie préventive, auprès de la DRAC des Hauts de France pour les opérations suivantes :

- Eco parc Beauvais-Tillé, Extension parc Marcel Dassault, 5 avenue Jean Moulin, rue de Pontoise, avenue Jean Rostand/rue de Pontoise et 1 rue de Calais.

20- **1^{er} décembre 2020** : Passation d'un contrat avec l'association Oui Théâtre afin de mettre en place un atelier « libérez ses énergies » pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 120 euros TTC.

21- **1^{er} décembre 2020** : Passation d'un contrat avec l'association l'Art d'embellir afin de mettre en place un atelier Aérographe pour le centre social Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 170 euros TTC.

22- **1^{er} décembre 2020** : Passation d'un contrat avec l'association Théâtre de l'Orage afin de mettre en place un atelier d'initiation à la pratique théâtrale pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 1 728 euros TTC.

23- **1^{er} décembre 2020** : Passation d'un avenant n°1 au bail à usage professionnel à Madame HENNY-JAMES, psychologue - psychothérapeute, pour la location du local (lettre L) au sein du pôle santé Clémenceau.

24- **1^{er} décembre 2020** : Passation d'un accord-cadre de location de systèmes d'impression avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 copieurs multifonctions : attributaire – la société BUROTIC SERVICE – Breuil le Vert,
- Lot n°2 presse numérique pour le service reprographie : attributaire – la société PIQUANT BUROTIC – KODEN – NETMAKERS – Beauvais,

Le marché est un accord-cadre sans montant minimum et sans montant maximum.

25- **3 décembre 2020** : Passation d'une convention avec le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Nord (SGAMI) afin de définir les modalités d'appui logistique et technique du SGAMI pour le contrôle périodique réglementaire des cinémomètres de la police municipale.

26- **4 décembre 2020** : Demande de participation financière pour l'année scolaire 2019-2020 auprès du département de l'Oise, relative à la fréquentation de la piscine Aldebert BELLIER durant l'année scolaire 2019-2020.

27- **9 décembre 2020** : Passation d'un marché concernant la restructuration de l'annexe de l'Elispace et création d'une salle des fêtes rue Henri SPAAK à Beauvais, avec les sociétés comme suit :

- Lot n°2 : charpente métallique – société FOURCADE – 76390 Aumale – pour un montant de 97 777,38 € TTC,
- Lot n°3 : couverture étanchéité bardage – société RAMERY – 60005 Beauvais Cedex – pour un montant de 376 800,00 € TTC,
- Lot n°4 : menuiseries extérieures Alu et serrurerie – société CFP ALU – 60510 Rochy Condé – pour un montant de 279 547,20 € TTC,
- Lot n°5 : menuiseries bois – société GLODT – Saint Just en Chaussée – pour un montant de 84 840,00 € TTC,
- Lot n°6 : doublons – cloisons – faux plafonds – société CIP – 60210 Hautbos – pour un montant de 88 200,00 € TTC,
- Lot n°7 : électricité – société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD – 59049 Lille Cedex2 – pour un montant de 150 000,00 € TTC,
- Lot n°9 : carrelage/faïences revêtement de sols souples – société PRIZZON – 02800 Beautor – pour un montant de 102 586,01 € TTC,
- Lot n°10 : peinture – société BEAUVAISIS DECOR – 60000 Beauvais – pour un montant de 33 633,02 € TTC,
- Lot n°11 : VRD – société OISE TP établissement LHOTELLIER – 60000 Beauvais – pour un montant de 171 469, 64 € TTC.

Les lots 2, 3, 10 et 11 sont conclus pour une durée respective de 14 mois (préparation et exécution des travaux), à compter de la date de l'OS de démarrage,

Les lots 4, 5, 6, 7, 9 et 12 sont conclus pour une durée de 12 mois (préparation et exécution des travaux), à compter de la date de réception de l'OS de démarrage.

28- **9 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec la société Néo Systems concernant la maintenance et l'assistance de deux terminaux de paiement électronique, afin de permettre aux usagers de payer par carte bancaire. La dépense annuelle est de 102 € HT par terminal à laquelle s'ajoute une dépense initiale pour le paramétrage d'un montant de 5 € HT par terminal.

29- **9 décembre 2020** : Passation d'un accord-cadre avec la société OTIS, concernant la maintenance de Type ETENDU pour les ascenseurs, maintenance d'équipement technique pour les élévateurs « EPMR », plate-forme élévatrice et quai élévateur, travaux hors maintenance.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

30- **9 décembre 2020** : Passation d'une convention avec Fareco Fayat concernant la participation d'agents à la formation « contrôleurs/PC télésurveillance ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 250,00 euros HT.

31- **9 décembre 2020** : Passation d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant la participation d'un agent au bilan de compétences de 24 heures. Les frais correspondants s'élèvent à 1 320,00 euros HT.

32- **11 décembre 2020** : Demande de subventions auprès des partenaires financiers mobilisés, dont l'Union Européenne et plus particulièrement la région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens FERDER-FSE, concernant l'opération de rénovation énergétique du bâtiment G du centre technique municipal de Beauvais estimée à 929 210€ HT.

33- **11 décembre 2020** : Passation d'un avenant n°1 au bail à usage professionnel à Madame KREISSIG, psychiatre, pour la location du local N au sein du pôle santé Clémenceau, cet avenant porte sur l'indice de base de révision du loyer et le montant des charges.

34- **11 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec Madame BESNARD, diététicienne, pour la location du cabinet (lettre H d'une superficie de 13,31 m²) au sein du pôle santé Clémenceau pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant du loyer s'élève à 468,98 € TTC.

35- **11 décembre 2020** : Passation d'un avenant n°1 au bail à usage professionnel à Monsieur DEBUISNE, médecin généraliste, pour la location d'un local au sein du pôle santé Clémenceau, cet avenant porte sur l'indice de base de révision du loyer et le montant des charges.

36- **11 décembre 2020** : Passation d'un avenant n°1 au bail à usage professionnel à Madame DESCOUTURE, infirmière, pour la location d'un local au sein du pôle santé Clémenceau, cet avenant porte sur l'indice de base de révision du loyer.

37- **11 décembre 2020** : Mise à disposition au personnel soignant de l'appartement situé au 1^{er} étage de l'annexe du pôle santé Clémenceau, sis 1 rue de l'Etamine, d'une superficie de 42,38 m², afin de permettre la continuité des activités du personnel soignant face à l'afflux de patients lié à l'épidémie de COVID 19.

38- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association perspectives contre le cancer, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à l'espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

39- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association PK 60, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à l'espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

40- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Théâtre de l'Orage, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux à l'espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

41- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec la Préfecture de l'Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, du bureau 1.6 au premier étage de la MSIH sise 25, rue Maurice Segonds à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

42- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association La Batoude, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9, allée Johann Strauss, bât D2 à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

43- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Photo Club Beauvaisien, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

44- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Accueil des Villes Françaises, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 4 rue de l'école maternelle à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

45- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association la Ligue Française pour la Santé Mentale, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans l'espace Argentine sis 11 rue Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

46- **14 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Itinér'Air, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au 25 rue de Sénéfontaine à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

47- **15 décembre 2020** : Passation d'une convention avec MEDISIS, afin d'accompagner la collectivité dans ses missions de médecine professionnelle et préventive, d'hygiène et de sécurité pour les agents de la collectivité.

48- **16 décembre 2020** : Modification n°1 au marché de travaux d'installation, d'entretien et de dépose des illuminations de fin d'année 2020/2021 – avec la société Sign'Elec, concernant le lot n°3 : extérieurs des boulevards. Cet avenant a pour objet d'inclure des travaux et fournitures supplémentaires notamment la pose et dépose de 60 motifs sur candélabre acier. La prestation supplémentaire est de 28 080 € TTC.

49- **16 décembre 2020** : Modification n°2 au marché de travaux d'aménagement d'une salle de pause pour le personnel de l'Hôtel de Ville – avec la société RIDEAUX STORES SERVICES, concernant le lot n°8 : protection solaire intérieure – voilage. Cet avenant a pour objet de prendre en compte des modifications non substantielles à savoir le changement de matière et de couleur des rideaux de la salle de pause. La prestation supplémentaire est de 866,40 € HT.

50- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Ludo Planète, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue Saint Lucien à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

51- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Théâtre de l'Orage, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 8 rue des marronniers à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

52- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention d'occupation précaire de la boutique test avec Monsieur FILLION concernant l'entreprise « Dans La Malle Aux Jeux ». Le montant de l'indemnité est fixé à 499€ TTC par mois.

53- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Samu Social Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux à l'Espace Argentine au 11 rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

54- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association CBRS, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

55- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association ASCAO, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé au 9, allée Johann Strauss à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

56- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Echiquier Beauvaisien pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

57- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association La Croix Rouge Française, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 13, rue de la Préfecture à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

58- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association les Restaurants du Cœur, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 10, rue Emmaüs à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

59- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association APF France Handicap, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

60- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Secours Catholique de l'Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

61- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association AFSEP, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 166, place de Marissel à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

62- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association le comité des fêtes de Marissel, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 166, place de Marissel à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

63- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association ASBM Billard, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

64- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association UNRPA, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

65- **16 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec Picardie Manutention Service concernant la maintenance préventive d'un matériel de lavage de marque YALE, modèle MCP. La dépense annuelle est d'un montant de 183 euros HT.

66- **16 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec la société Di'X concernant la maintenance du logiciel Avenio. La dépense annuelle est d'un montant de 840 euros HT.

67- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association UNICEF Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage à l'Espace Argentine au 11 rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

68- **16 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association UNICEF Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux à l'Espace Argentine au 11 rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

69- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association SOSIE, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 1, rue de Tillé à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

70- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 4, rue de l'école maternelle à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

71- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec la MEF du pays du grand Beauvaisis, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans la MSIH sise 25, rue Maurice Segonds à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

72- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Voisinlieu pour tous, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé rue de la longue haie à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

73- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Amphibia, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux en sous-sol du bâtiment sis 171, avenue Marcel Dassault à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

74- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association ASBO, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage, d'une surface totale de 34,39 m² destiné à accueillir le matériel de l'association et d'un local de stockage d'une surface de 40,84 m² destiné à accueillir le matériel pédagogique de l'association sis 171, avenue Marcel Dassault à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

75- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Alain Buée détente pour tous Saint-Just des Marais, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 192, rue de Saint-Just des Marais à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

76- **17 décembre 2020** : Passation d'un accord-cadre de prestations d'entretien et d'aménagements, paysagers, d'abattages, d'élagages et de dessouchages avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : prestations d'entretien paysagers

1^{er} – la société ADN VEXIN – 95650 Boissy l'Aillierie,

2^{ème} – la société LOISELEUR PAYSAGE – 60870 Villers Saint Paul,

3^{ème} – La société GAUDION – 60370 Berthecourt.

- Lot 2 : prestations d'aménagement paysagers

- 1^{er} – la société ID VERDE AGENCE D'AMIENS – 80080 Amiens,
- 2^{ème} – la société LOISELEUR PAYSAGE – 60870 Villers Saint Paul,
- 3^{ème} – la société MAILLARD PAYSAGE – 60112 Troissereux.

- Lot 3 : prestations d'abattages et d'élagages

- 1^{er} – la société BELBEOC'H 95 – 95500 Vaud'Herland,
- 2^{ème} – la société S.A.M.U. – 78000 Versailles,
- 3^{ème} – la société S.M.D.A – 78190 Trappes.

- Lot 4 : prestations de dessouchages

- 1^{er} – la société S.E.R.P.E agence de Villepinte – 93420 Villepinte,
- 2^{ème} – la société S.M.D.A – 78190 Trappes,
- 3^{ème} – la société BELBEOC'H 95 – 95500 Vaud'Herland.

77- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association La Compagnie de la Yole, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

78- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Pour le Rayonnement du Violoncelle, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

79- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association ACIV, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

80- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association AFIB, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 4, rue Saint-Quentin à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

81- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association La Balayette à ciel, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

82- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé 15, place Georges Clémenceau à Beauvais, au profit du COS du personnel municipal, du centre communal d'action sociale de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, afin de réaliser ses missions.

83- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association France victimes 60, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 40, rue de Songeons bâtiment C logt 1 à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

84- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Comité des Sages, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 5, rue Paul Verlaine à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

85- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec le syndicat SNUIPP FSU Oise, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

86- **17 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Conseil Citoyen du quartier Saint Lucien, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis rue Pierre Garbet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

87- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Centre Intercommunal de Services à Domicile, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 11, rue de la Préfecture à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

88- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association société d'horticulture, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 4, rue de Paris à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

89- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association les hommes grenouilles de Beauvais, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 171, avenue Marcel Dassault à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

90- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise « ADPC 60 », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

91- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise « ADPC 60 » Antenne Saint Jean, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

92- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 86, rue Desgroux à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

93- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Itinér'Air, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans la MSIH sis 25, rue Maurice Segonds à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

94- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Les Doigts de Fée, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis, bâtiment 7 rue des Alpes à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

95- **18 décembre 2020** : Demande de subventions auprès des partenaires financiers mobilisés, dont l'Union Européenne et plus particulièrement la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds Européens FEDER-FSE pour l'étude de faisabilité d'un second réseau de chaleur à énergie renouvelable estimée à 150 000 € TTC.

96- **18 décembre 2020** : Modification de marché n°1 avec la société BERTRAND FROID, concernant le marché de travaux d'aménagement d'une salle de pause pour le personnel de l'Hôtel de Ville (lot n°7 : matériel de cuisine inox). Cette modification de marché a pour objet d'inclure des travaux et fournitures supplémentaires notamment une table pour le lave-vaisselle et des armoires avec portes coulissantes. La prestation supplémentaire est de 1.668 € TTC.

97- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Vellovaque, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'Espace du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

98- **18 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association Hanicroches, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 149, rue de Saint-Just des Marais à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

99- **18 décembre 2020** : Modification du bail à usage professionnel pôle santé Clémenceau à monsieur Pierre-Henri Foncelle, médecin chirurgien expertise médicale, portant sur la durée du bail, l'indice de base de révision du loyer et le montant des charges.

100- **18 décembre 2020** : Modification du bail à usage professionnel pôle santé Clémenceau, à madame Marina Formica, orthophoniste, portant sur la durée du bail et l'indice de base de révision du loyer.

101- **21 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec l'association Jasmin Sans Frontières (AJSF) afin de mettre en place un atelier découverte des instruments de musique pour le centre social Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 800 euros TTC.

102- **21 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'IME « Les pastels », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de classe, équipée du mobilier et matériel courant de l'école élémentaire Fidélie Bordez Marissel A à Beauvais, pour l'implantation d'une classe externalisée.

103 - **21 décembre 2020** : Demande de subvention d'un montant de 10 000 €, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour aider au respect des règles sanitaires liées à la COVID 19, dans les accueils de loisirs de la commune afin de maintenir leur ouverture.

104 - **21 décembre 2020** : Passation d'un contrat avec l'association CVM Capoeira afin de mettre en place un atelier de danse pour le centre social Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 2 000 euros TTC.

105- **22 décembre 2020** : Passation d'un contrat de maintenance par la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, membre coordinateur du groupement, avec la société NeoLedge, concernant un service de maintenance pour assurer la continuité d'exploitation « Elise et DocFactory ». La dépense annuelle est répartie entre les membres du groupement et s'établit à 5 527,62 € HT pour la ville de Beauvais.

106- **24 décembre 2020** : Passation d'un marché de travaux concernant l'aménagement d'une coursive aux archives municipales, place de Saint Just des Marais avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : structure métallique – société FOURCADE – 76390 Aumale- pour un montant de 11 088 € TTC,
- Lot n°2 : Bardage – couverture – société METALLERIE LEVEQUE – 60000 ALLONNE – pour un montant de 21 789,84 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois (préparation et exécution des travaux) à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage.

107 – **28 décembre 2020** : Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne, demeurant 28 rue Jean-Baptiste Godin à Beauvais, les biens suivants cadastrés section M n°251 :

- Un local commercial appartenant à la SCI BUZANVAL constitutif des lots 17, 20 et 21 de la copropriété moyennant le prix de 316 000 €,
- Un garage, moyennant le prix de 20 000 €, appartenant à la SCI CAF constitutif du lot 18 de la copropriété,

Et ce en vue d'améliorer l'insertion urbaine et optimiser le nombre de places de stationnement du projet de requalification du bien sis 26 rue Carnot.

108- **28 décembre 2020** : Passation d'une convention avec la SA la Poste, pour la mise à disposition, d'un local sis résidence Champs Dolents, centre commercial rue de Touraine à Beauvais. Cette mise à disposition est consentie et acceptée, pour une durée de 9 ans moyennant le paiement d'une redevance de 13 818,56 € payée trimestriellement.

109- **28 décembre 2020** : Passation d'une convention avec l'association La Batoude pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Launay à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

110- **28 décembre 2020** : Passation d'un marché avec la société ISR INNOVATIONS SARL concernant l'achat de barrières anti-véhicules bélier démontables. Le montant du marché est de 47 376 € TTC.

111 – **30 décembre 2020** : Passation d'un marché avec la société CUBISYSTEM SARL concernant l'achat et la livraison d'un ponton flottant mobile et modulable pour la base de loisirs du plan d'eau du Canada. Le montant du marché est de 43 727,30 € TTC.

112- **6 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Aquatic Club sise à l'Aquaspace, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de créneaux horaires à la piscine Aldebert BELLIER de Beauvais sur l'année scolaire 2020/2021.

113- **6 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Club du Beauvaisis de la Retraite Sportive sise espace Argentine, 11 rue du Morvan à Beauvais, pour la mise à disposition, de créneaux horaires à la piscine Aldebert BELLIER de Beauvais sur l'année scolaire 2020/2021. Cette convention est consentie moyennant une redevance par heure d'utilisation dont le montant est fixé selon la délibération tarifaire en vigueur.

114- **6 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Baby Club de Beauvais sise 7 allée des Hêtres à Beauvais, pour la mise à disposition, de créneaux horaires à la piscine Aldebert BELLIER de Beauvais. Cette convention est consentie moyennant une redevance par heure d'utilisation dont le montant est fixé selon la délibération tarifaire en vigueur.

115- **6 janvier 2021** : Passation d'un marché avec la société RENOFORS concernant des travaux de réfection de structure et des pieds de charpente du gymnase Robert PORTE à Beauvais. Le montant du marché est de 82 504,80 € TTC. Le marché est conclu pour une durée de 10 semaines (préparation et exécution des travaux), à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage.

116- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur Michel BENOIT demeurant 24, impasse des Iris Villers su Thère – 60000 Allonne, concernant la location de la parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section Q n°1556 d'une surface de 486 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

117- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec madame Laura WAILLY demeurant 8, rue Jean-Baptiste Boyer – 60000 Beauvais, concernant l'occupation provisoire et précaire de la parcelle en nature de jardin sise à Beauvais et cadastrée section AX n°116 d'une contenance de 405 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

118- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur Jean-Luc FESSARD demeurant 21, rue Jean-Jacques FENOT – 60000 Beauvais, concernant la location de parcelles de terre sises à Beauvais et cadastrée section AX n°s 89 et 93 d'une superficie totale de 1442 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

119- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec madame HERON demeurant 4, rue de la Fromenterie – 60000 Beauvais, concernant la location de la parcelle cadastrée section BF n°270p d'une contenance de 220 m² rue des Philosophes à Beauvais afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

120- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec madame DELATTRE demeurant 6, rue de la Fromenterie – 60000 Beauvais, concernant la location de la parcelle cadastrée section BF n°270p d'une contenance de 833 m² rue des Philosophes à Beauvais afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

121- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur David DROIT demeurant 25, rue de la Lyrette– 60000 Beauvais, concernant la location la mise à disposition d'un terrain communal en nature d'espace vert cadastrée section W n°352, lieudit « La Lyrette » afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

122- 8 janvier 2021 : Passation d'une convention avec madame Nicole LOUVET demeurant 11, rue de l'Esterel – 60000 Beauvais, concernant la mise à disposition d'un terrain communal en nature de talus vert cadastrée section K n°1119p lieudit « Les Rayes » à Beauvais, afin de permettre à monsieur LOUVET d'entretenir plus facilement la haie de sa propriété. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

123- 8 janvier 2021 : Passation d'une convention avec monsieur Jean-Jacques GAUTIER demeurant 208, avenue Marcel Dassault – 60000 Beauvais, concernant la location de la parcelle cadastrée section BV n°87, « Les Panses Molles » à Beauvais d'une surface de 1 950 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

124- 8 janvier 2021 : Passation d'une convention avec madame Marina CASTANER demeurant 41, chemin de Sans Terre – 60000 Beauvais, concernant la location des parcelles cadastrées section S n°s 154, 155, 156, 161 et 162 à Beauvais « Les Clozeaux » d'une superficie de 1 987 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

125- 11 janvier 2021 : Passation d'un avenant n°2 avec la société SAS Groupement d'Architectes (GD'A) – 75013 Paris, concernant le marché de mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration de l'annexe ELISPACE et la création d'une salle des fêtes. L'avenant n°2 au marché susvisé acte l'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre relatif au contrat en cours. Le montant initial du marché passe de 140 340,00 € HT en coût global à 166 621,20 € HT, soit une augmentation de l'ordre de 26 281,20 € représentant 18.73% du coût global initial HT du marché.

126- 11 janvier 2021 : Modification n°1 du marché avec la société URBA FOLIA, concernant la mission de maîtrise d'œuvre paysagère pour la conception du parc de la pouponnière, pour un montant de 48 500 euros HT, soit 58 200 euros TTC.

127- 12 janvier 2021 : Renouvellement de l'adhésion au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts pour l'année 2021, dont le montant s'élève à 1 010,00 euros TTC.

128- 13 janvier 2021 : Passation d'une convention avec l'association Maison de la Paix, pour la mise à disposition, d'un local sis 11, rue du Docteur Dardignac à Beauvais, cette mise à disposition est consentie et acceptée, moyennant une redevance mensuelle de 500 euros.

129- 13 janvier 2021 : Passation d'une convention concernant la location de l'appartement situé au 1 rue de l'Etamine à Beauvais, afin d'accueillir des étudiants en médecine et de leur proposer un hébergement. L'appartement est composé de 2 chambres individuelles et de parties communes (cuisine, WC et salle de bain). La chambre 1 mesure 10 m², la chambre 2 : 17,40 m² et les parties communes 14,98 m². Le loyer de ces locations est fixé à 1,45 euros par semaine le m², soit un total de 36,22 euros (chambre 1 + communs) ou 46,95 euros (chambre 2 + communs) par semaine.

130- 14 janvier 2021 : Passation d'un avenant n°1 avec la société COPEAUX & SALMON – 60610 La Croix Saint-Ouen, concernant le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures en aluminium sur le site du Quadrilatère. Le montant initial du marché passe de 361 073,42 € HT en coût global à 375 462,60 € HT.

131- 14 janvier 2021 : Modification n°1 au marché conclu avec la société EOROVIA – 60000 Beauvais, concernant les travaux d'aménagement des abords du nouveau théâtre du Beauvaisis, pour un montant de 128 221,57 euros HT, soit 153 865,88 euros TTC.

132- 14 janvier 2021 : Passation d'une convention avec monsieur Lucien BRUZEAU demeurant 2, rue de la Briqueterie – 60000 Beauvais, concernant la location de la parcelle cadastrée section AN n° 88p, sise lieudit « le plat du Haut Pothuis » d'une superficie de 110 m², situé à l'arrière de la parcelle de jardin qu'il loue actuellement auprès des jardins familiaux du Haut Pothuis. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

133- 14 janvier 2021 : Passation d'une convention avec madame Axelle LATRASSE demeurant 256, rue de Clermont – 60000 Beauvais, concernant la location de la parcelle cadastrée section Q n°298, sise lieudit « La Haute Pauvrette » d'une superficie de 227 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H00